

# La Croyance « *al-'Aqîda* » (العَقِيدَةُ)

## Synopsis (plan détaillé)

Cours n°1 du 11 Ramadan 1428  
(23/09/2007)

### 1) Rappel du cours du 4 Ramadan 1428 (16/09/2007)<sup>1</sup> :

- Introduction sur le *Fiqh* (الفقه) et le *Tawhîd* (التَّوْحِيدُ)
- *Tawhîd* (لَهُ) = لا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ = (التَّوْحِيدُ) = *lâ ilâha illa llah* = Il n'y a de dieu qu'Allah seul sans associé !
- *al-'Aqîda* (العَقِيدَةُ) = *al-Tawhîd* (التَّوْحِيدُ) = *Usûl al-Dîn* (أُصُولُ الدِّينِ) = *Ilm al-Kalâm* (عِلْمُ الْكَلَامِ) = *al-Fiqh al-Akbar* (الفقه الأكبر)<sup>2</sup>. Chaque science comporte 10 principes<sup>3</sup>.
- Sur le plan de la Croyance (العَقِيدَةُ = *al-'Aqîda*), le *Tawhîd* (التَّوْحِيدُ) est un enseignement commun et universel à tous les prophètes (عَلَيْهِمُ السَّلَامُ = sur eux la Paix !). **Le Prophète** (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ = sur lui la Paix et la Grâce d'Allah !) n'a donc rien apporté de nouveau.
- Mais sur le plan juridique, il a apporté, comme chaque messenger avant lui, une nouvelle jurisprudence (*Tashri* (تَشْرِيعُ) à sa communauté.

<sup>1</sup> Cours que j'ai manqué.

<sup>2</sup> Selon la terminologie d'*Abû Hanîfa* qui distinguait le *Fiqh* Majeur (الفقه الأكبر) du Grand *Fiqh* (al-Fiqh al-Kabîr (الفقه الكبير)).

<sup>3</sup> Voir plus bas

- Les messages se succèdent pour rappeler le *Tawhîd* (التَّوْحِيدُ).
- Il y a 124 000 Prophètes et 314 Messagers. Tous les Prophètes ne furent pas des Messagers mais tous les Messagers furent tous des Prophètes, selon la hiérarchie suivante : un Messager > un Prophète (comme un général > un colonel).
- A l'époque du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), il y avait ceux qui suivaient encore la croyance de *Sayyiduna Ibrâhîm* (عَلَيْهِ السَّلَامُ = sur lui la Paix !). On les appelait les *Ahl al-Fitra* (أَهْلُ الْفِطْرَةِ = les gens de la *Fitra*) et le Coran les désigne aussi sous l'appellation de *al-Hunafâ* /sing. *Hanîf* (حَنِيفٌ / حُنَفَاءُ)

### Commentaire:

Le Coran (sourate 3 *al-Imrân*, verset 67) dit qu'*Ibrâhîm* « n'était ni juif ni chrétien ; il était *hanîf muslim* et il n'associait point d'autres êtres à Allah » :

مَا كَانَ إِبْرَاهِيمَ يَهُودِيًّا وَلَا نَصْرَانِيًّا وَلَكِنْ كَانَ حَنِيفًا مُسْلِمًا وَمَا كَانَ

مِنَ الْمُشْرِكِينَ ﴿١٧﴾

Maurice Gloton, dans son lexique coranique<sup>4</sup>, propose de traduire le mot *hanîf* par « théotrope » (de « théos » en grec qui veut dire « dieu » et « tropos » du verbe « trepeîn », tourner) pour dire **celui qui se tourne vers Allah, qui tourne sa face vers Allah**, car la racine du mot *hanîf* a le sens de pencher, incliner d'un côté, se tourner d'un côté. Mais **Allah** sait mieux (wa llahu 'alamu) ! Quoi qu'il en soit, c'est le mot qu'utilise Allah dans le Coran pour désigner ceux qui suivent *Sayyiduna Ibrâhîm* (*millat Ibrâhîm* = مِلَّةَ إِبْرَاهِيمَ). C'est un nom attribué à *Sayyiduna Ibrâhîm* (عَلَيْهِ السَّلَامُ) et à ceux qui, avant l'islam, par la pureté et la droiture de leur foi n'avaient pas succombé au paganisme et au *shirk* (الشِّرْكُ). Ils étaient restés fidèles à la nature première et sacrée (*al-Fitra*) de l'homme totalement soumis à Allah (*muslim*) et qui ne Lui associait personne dans le culte. D'où l'autre nom de *Ahl al-Fitra* (أَهْلُ الْفِطْرَةِ = les gens de la *Fitra*) pour les désigner.

<sup>4</sup> Maurice Gloton, *Une approche du Coran par la grammaire et le lexique*, éditions Albouraq, 2002.

## 2) Présentation de « *Jawhara at-Tawhîd* » de Ibrâhîm al-Laqaîn<sup>6</sup>

- Cheikh égyptien de l'école malikite (mort en 1041 H=1668)
- Poésie de 144 vers, véritable concentré de toute la Croyance sunnite.
- Sur ce poème, on pourra consulter le commentaire (*sharh* = الشَّرْحُ) de l'imam **al-Bayjurî** en arabe intitulé « 'alâ *Jawhara at-tawhîd* » ("على جَوْهَرَةَ" (التَّوْحِيدُ" للإمام البيجوري).
- Sur le *Tawhîd* en général, et en français, on pourra consulter « *La Foi Musulmane, Dogme et dissidences* » de Hassan Ayyoub, éditions al-Qalam.
- On pourra aussi lire avec profit la section consacrée à la Croyance du *Matn* d'Ibn 'Âchir (l'ouvrage au programme du cours sur le fiqh) traduit en français sous le titre « *L'essentiel de la religion musulmane, Tawhîd, Fiqh et spiritualité* », éditions Iqra, 2007. (Librairie al-Ghazâlî, métro Couronnes, 01 40 21 00 71).

### 3) les 5 premiers vers:

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux

الْحَمْدُ لِلَّهِ عَلَى صَلَاتِهِ      ثُمَّ سَلَامٌ اللَّهُ مَعَ صَلَاتِهِ -1

1) Loué soit Allah pour Ses Grâces

Puis que la paix d'Allah et Sa prière soient

عَلَى نَبِيِّ جَاءَ بِالتَّوْحِيدِ      وَقَدْ خَلَا الدِّينُ عَنِ التَّوْحِيدِ - 2

2) Sur un prophète ayant apporté le *Tawhîd*

Alors que la religion s'était vidée *du Tawhîd*,

فَأَرْشَدَ الخَلْقَ لِدِينِ الْحَقِّ      بِسَيْفِهِ وَهَدْيِهِ لِلْحَقِّ - 3

3) Ayant Guidé les créatures à la religion de la Vérité

Par le Sabre et la bonne Guidance à la Vérité,

مُحَمَّدٍ الْعَاقِبِ لِرُسُلِ رَبِّهِ      وَأَلِهِ وَصَحْبِهِ وَحَزْبِهِ -4

4) Muhammad, le dernier des messagers de son Maître

Et sa famille, ses compagnons et ses partisans.

وَبَعْدُ فَالْعِلْمُ بِأَصْلِ الدِّينِ      مُحْتَمٌّ يَحْتَاجُ لِلتَّبَيِّنِ -5

5) (Sache que) la science du *Tawhîd*

Est une obligation (individuelle) et exige des explications.

<sup>5</sup> = Le joyau de l'unicité

<sup>6</sup> جَوْهَرَةُ التَّوْحِيدِ " لإبراهيم اللقاني "

### Commentaire :

- Les 4 premiers vers sont une prière.
- Dire *al-hamdu lillah* (الْحَمْدُ لِلَّهِ) est un acte de reconnaissance élevé.
- La Salat sur le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) représente un appel à la clémence d'Allah sur le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ). Après un temps d'obscurité, le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est venu guider l'humanité et rappeler le *Tawhîd*.
- Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a 5 noms dans le Coran. L'imam **An-Nabhâni** (النبهاني) a rassemblé 700 noms du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) !
- Est Compagnon du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), tout témoin oculaire du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et qui meurt en musulman, y compris l'aveugle qui fut en sa présence.

### Remarques :

- L'intellect (*al-'aql*= الْعَقْلُ) se définit comme la capacité à discerner le vrai du faux et le bien du mal.
- Les 3 composantes de la psyché humaine :
  - a) l'égo = النَّفْسُ = *al-Nafs* (L'égo est plus nocif que 70 diables !)
  - b) L'âme = الرُّوحُ = *al-Rûh*
  - c) le cœur = الْقَلْبُ = *al-Qalb*

## Cours n°2 du 18 Ramadan 1428

(30/09/2007)

### 4) Origine de la discipline

- Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a enseigné aux *Sahaba* le *Tawhîd* dans sa pureté avant l'apparition des groupes et sectes égarés. Cette croyance du *Tawhîd* qu'on trouve dans le Coran et dans la Sunna authentique du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est enseignée en tant que science avec ses règles, ses bases et sa méthodologie de compréhension afin de l'apprendre à l'ensemble des musulmans et de la préserver des attaques des philosophies grecques et romaines ainsi que des dérives des sectes et groupes appartenant à la communauté musulmane ; mais comme chaque science possède un fondateur, les savants sunnites ont constaté que deux grands savants musulmans sunnites ont bâti la science du *Tawhîd* (à ne pas confondre avec le *Tawhîd* révélé).
- Les fondateurs du *Tawhîd* (ou du *Kalâm*) en tant que science sont :

**Abû l-Hasan al-Ash'arî**<sup>7</sup> (324 H= 935)

**Abû Mansûr al-Mâturîdî**<sup>8</sup> (333 H = 944)

- **Abû l-Hasan al-Ash'arî** (324 H= 935)
- Né et éduqué à Basra.
- Pendant 40 ans, il était mu'tazilite. Il fut aussi l'étudiant d'**al-Jubba'î** (m.303/915), son beau-père.
- Sachant que l'un des grands principes du Mu'tazilisme est le principe du *Salâh* et du *Aslâh* (le bien et le meilleur) : Allah doit donner à ses créatures ce qu'il y a de bien et même ce qu'il y a de meilleur.
- L'imam **al-Ash'arî** a pensé à trois personnes dont le destin dans l'au-delà serait différent. Ses conclusions vont démolir ce grand principe de l'école mu'tazilite ; ce qui va faire penser **al-Ash'arî** que la base du Mu'tazilisme, à savoir donner la priorité à la raison avant le texte est une erreur fondamentale et surtout que la raison a ses limites. L'imam **al-Ash'arî** revient au principe de l'école sunnite où la raison serait en deuxième position après le texte coranique.

<sup>7</sup> أبو الحسن علي بن إسماعيل الأشعري

<sup>8</sup> أبو منصور محمد الماتريدي

- La célèbre question d' **al-Ash'arî** à son maître est la suivante :

« Prends le cas de 3 personnes, l'un croyant qui a accompli de bonnes œuvres, l'autre non croyant, et le 3<sup>ème</sup> mort encore enfant. Que va-t-il advenir d'eux ?

Son maître lui répondit que le croyant irait au paradis, le non-croyant en enfer, et l'enfant dans les « Limbes » (*la station entre les deux stations: al-manzila bayna l-manzilatayn =*

(<sup>9</sup> الْمَنْزِلَةُ بَيْنَ الْمَنْزِلَتَيْنِ

- Puisque Allah choisit toujours le meilleur pour ses créatures (principe mu'tazilite appelée *Aslah*), pourquoi l'enfant est-il mort ?

Demanda alors **al-Ash'arî**.

- Parce que, lui répondit son maître, **Allah** savait que l'enfant finirait par être un non-croyant, et ainsi mit un terme à sa vie à un stade qui lui épargna l'enfer, soit la meilleure des solutions.

- Mais, continua **al-Ash'arî**, pourquoi **Allah** a-t-il laissé le non-croyant atteindre l'âge de la responsabilité et l'a puni pour ses péchés, car le meilleur pour lui aurait été de mourir enfant et d'aller à *la station entre les deux stations* ? »

A cela, le rationalisme mu'tazilite n'offrait aucune réponse, et cet épisode fit qu' **al-Ash'arî** abandonna leur école rendant public ce divorce et son repentir sur ses erreurs dans la mosquée de Basra. Il ôta son habit en déclarant du haut du minbar : « J'enlève définitivement de moi le Mu'tazilisme comme j'enlève cet habit ».

- Il rejoignit alors les *Muthabbita*<sup>10</sup>. Malgré son reniement du Mu'tazilisme, **al-Ash'arî** continua à utiliser les méthodes dialectiques et rationnelles (la raison) qu'utilisaient les Mouetazilites, pour réfuter leurs opinions à partir d'arguments tirés du Coran et de la Sunna.

- Avant lui déjà, des *Muthabbita* tel que **Ibn Kullâb** (environ 240H) et **al-Qalânsî** avaient recours à ces méthodes pour répondre aux attaques des Mouetazilites.

<sup>9</sup> L'idée de *station entre les deux stations* est une pensée purement rationaliste du mu'tazilisme qui veut qu'il y ait un Enfer pour les non-croyants, un Paradis pour les croyants et une station entre les deux pour les fous, ceux qui meurent enfant et ceux qui n'ont jamais entendu parler de l'islam ; cette analyse est totalement rejetée par les sunnites, car Allah ne parle que d'Enfer et de Paradis.

<sup>10</sup> Ancien nom pour désigner les sunnites, les *Ahl al-Sunna wa l-Jamâ'a* = أَهْلُ السُّنَّةِ وَ الْجَمَاعَةِ

- **Origine du Mu‘tazilisme**

- Ecole fondée par **Wâsil ibn ‘Atâ**<sup>11</sup> (131H=749) en rupture avec celle de son maître **al-Hasan al-Basrî**<sup>12</sup> (21-110H=642-728), disciple de **Sayyiduna ‘Alî ibn Abî Tâlib** (40H=660).
  - Parmi les controverses suscitées par « la Grande Fitna » (الْفِتْنَةُ الْكُبْرَى)<sup>13</sup>, la question s’est posée de savoir si un musulman qui avait commis un grave péché était encore un croyant ou non ; à cette interrogation, la réponse des Kharijites<sup>14</sup> était non et que le pécheur devait par conséquent être mis à mort. Pour **al-Hasan al-Basrî**, un tel homme était un pécheur (عاص) ;
  - **Wâsil ibn ‘Atâ** était un élève de **al-Hasan al-Basrî**. Il tomba en désaccord avec son maître et se mit à part. **al-Hasan al-Basrî** dira alors de lui et de son groupe ‘*itazalanâ Wâçil* (اعتزلنا واصل) = *Wâçil* s’est écarté de nous) d’où l’appellation *al-mu‘tazila* (les écartés).
  - **Wâçil ibn ‘Atâ** puis ses successeurs se servirent des outils philosophiques de l’antiquité grecque et accordèrent la préséance aux solutions offertes par la raison au détriment du Coran et de la Sunna.
- 
- On appelle *as-Salaf* (السَّلَفُ) les générations appartenant aux trois premiers siècles de l’islam (jusque vers 340 H) et *al-Khalaf* (الْخَلْفُ), celles des siècles postérieurs.

---

<sup>11</sup> واصل بن عطاء

<sup>12</sup> الحسن البصري

<sup>13</sup> A savoir le conflit opposant *Sayyiduna ‘Alî* et *Sayyiduna Mu‘awiyya*.

<sup>14</sup> La secte dissidente qui se sépara de *Sayyiduna ‘Alî*

Cours n°3 du 25 Ramadan 1428  
(7/10/2007)

5) Rappel des deux fondateurs du *Kalâm* (la science du *Tawhîd*)

Abû l-Hasan al-Ash‘arî<sup>15</sup> (324 H= 935)  
Abû Mansûr al-Mâturîdî<sup>16</sup> (333 H = 944)

6) A propos des premiers califes (« successeurs ») du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ)

- Au **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), succèdent les **Compagnons** (*al-Sahaba* = الصَّحَابَةُ) et leurs élèves (*al-Tâbi‘ûn* = التَّابِعُونَ).
- A la mort du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), **Sayyiduna Abû Bakr** (أَبُو بَكْرٍ الصِّدِّيقِ) prend la tête de la Umma (الْأُمَّة). Il fut le premier calife (*al-Khalîfa* = الْخَلِيفَةُ). Son califat, qui dura 2 ans, est marqué par les guerres d’« apostasie » (*al-Ridda*= الرِّدَّة) : à l’origine, c’est la sécession de diverses tribus qui refusèrent de continuer à verser la *Zakât* après la mort du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) qui déclenchèrent ces guerres.
- Puis califat de **Sayyiduna ‘Umar ibn al-Khattab** (عُمَرُ بْنُ الْخَطَّابِ) de 13-23H = 634-644. Son califat est marqué, d’une part, par l’expansion de l’islam et, d’autre part, par son souci d’équité envers tous les musulmans et non-musulmans.
- Puis califat de **Sayyiduna ‘Uthmân ibn ‘Affân** (عُثْمَانُ بْنُ عَفَّانٍ) de 23-35H = 644-656. Il poursuit l’expansion de l’islam. Mais son assassinat divise la Umma. C’est le début de « la Grande Fitna » (الْفِتْنَةُ الْكُبْرَى). Un groupe se forma autour de **Sayyiduna Mu‘awiyya** (le fils d’Abû Sufyân) qui estimait qu’il fallait d’abord juger le meurtre de **Sayyiduna ‘Uthmân** avant de choisir le nouveau calife, à savoir **Sayyiduna ‘Alî** auquel **Sayyiduna Mu‘awiyya** et ses partisans étaient disposés à prêter allégeance.

<sup>15</sup> أبو الحسن علي بن إسماعيل الأشعري

<sup>16</sup> أبو منصور محمد الماتريدي



## 7) Retour aux Sunnites versus Mouetazilites (المعتزلة)

- Dans le débat qui les opposaient aux Mouetazilites, les Sunnites se contentaient de répondre par le Texte sans rentrer dans la confrontation dialectique.
- Pour les Sunnites, la raison a ses limites. Elle peut accéder à des vérités par elle-même mais pas à toutes. De plus, elle peut conduire à des erreurs en ce qui concerne la croyance.
- Les Mouetazilites partaient de la raison et déduisaient des vérités pour ensuite les confronter au Coran, pour voir si elles y figuraient.
- C'est l'usage des méthodes dialectiques (propres au Mouetazilites) par Abû l-Hasan al-Ash'arî pour comprendre le Texte et défendre les Vérités coraniques, qui fonde la naissance de la science du Tawhîd.
- **al-Ash'arî** a décidé d'utiliser le raisonnement et l'analogie qu'il maîtrisait parfaitement (en tant qu'ancien mu'tazilite) pour deux raisons principales :
  - comprendre le Coran
  - défendre le Coran
- **al-Ash'arî** légitime l'usage de ces méthodes en s'appuyant sur le Coran lui-même qui fournit des exemples en la matière à travers les récits sur **les prophètes** (عليهم السلام) et notamment *Sayyiduna Ibrâhîm* (عليه السلام) qui utilisait le raisonnement pour faire revenir les gens à la vérité du Tawhîd.
- **C'est cet épisode avec al-Ash'arî qui marque le début de la science du Tawhîd, mais le Tawhîd en lui-même est antérieure à cette science.**

## 8) Chaque science islamique comporte 10 principes (mabâdi' = مبادئ)

- 1) sa définition (*Ta'rifuhu = تعريفه*)
- 2) son sujet (*Mawdû'uhu = موضوعه*)
- 3) son fruit ou son but (*Thamratuhu = ثمرته*)
- 4) son rang (*Fadluhu = فضله*)
- 5) sa filiation (*Nisbatuhu = نسبه*)
- 6) son fondateur (*Wâdi'uhu = واضعه*)
- 7) son nom (*Ismuhu = اسمه*)
- 8) son extraction (d'où elle est tirée ?) (*Istimdâduhu = استمداده*)
- 9) son statut légal (*Hukm al-Shâri' fîhi = حكم الشارع فيه*)
- 10) ses questions (*Masâ'iluhu = مسائله*)

## 9) Application : les 10 principes du Kalâm :

- 1) **définition** : science qui établit les preuves des croyances légales par raisonnement et en s'appuyant sur les Textes (Coran et *hadîth mutawâtir*<sup>17</sup>).  
L'argumentation doit être solide.
- 2) **sujet** :
  - **Allah**
  - **Les prophètes** (عَلَيْهِمُ السَّلَامُ)
  - **L'Au-delà**
- 3) **Son but** : connaître **Allah**, Sa croyance pour augmenter sa foi et entrer au Paradis.
- 4) **Son rang** : c'est la meilleure des sciences, la première des sciences, la mère des sciences car elle traite d'**Allah**.
- 5) **Sa filiation** : c'est le tronc central (*al-Asl* = الأصل) d'où dérivent toutes les autres branches (*al-furû'* = الفروع) des sciences islamiques
- 6) **Ses fondateurs** :
  - α) **Abû l-Hasan al-Ash'arî**<sup>18</sup> (324 H= 935)
  - β) **Abû Mansûr al-Mâturîdî**<sup>19</sup> (333 H = 944)

- Les écoles sunnites se composent de :
  - 1) deux écoles de croyance
  - 2) 4 écoles juridiques (*al-madhâhib* = المذاهب)
- Les Malikites, Shaféites et Hanbalites sont acharites tandis que les Hanéfites sont maturidites.

<sup>17</sup> *hadîth mutawâtir* (الحديث المتواتر = hadith notoire) : Hadith rapporté par un nombre de transmetteurs supérieur ou égal à 10, et ce à tous les niveaux de la chaîne de transmission (الإسناد). En comparaison aux hadiths singuliers (الحديث الأحاد), ils sont peu nombreux, mais ils sont tous valides (مقبول). Le hadith a donc au moins 10 chaînes (أسانيد) différentes. Tel ce hadith rapporté par plus de 70 compagnons: « *Que celui qui ment sur moi, s'attende à siéger en Enfer !* ».

<sup>18</sup> أبو الحسن علي بن إسماعيل الأشعري

<sup>19</sup> أبو منصور محمد الماتريدي

- Une minorité de Hanbalites a voulu rester comme au temps des *Salafs* qui n'ont pas connu ces catégories. Certains ont réussi, les autres sont tombés dans l'anthropomorphisme (attitude qui consiste à attribuer des traits humains à Allah) par excès de littéralisme (prendre le mot au pied de la lettre) et en niant le sens métaphorique (abstrait) de certains versets du Coran. On les appelle *al-Hashwiyya* (الحَشْوِيَّة), *al-Karâmiyya* (الكَرَامِيَّة), *al-Mujassima* (المُجَسِّمَة), *al-Mushabbiha* (المُشَبِّهَة).

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

## Cours n°4 de Croyance du 9 Chawâl 1428 (21/10/2007)

### 7) Son nom :

- *al-'Aqîda* (العَقِيدَة) = science de la croyance
- *'Ilm at-Tawhîd* (عِلْمُ التَّوْحِيدِ) = science du *Tawhîd*
- *Usûl al-Dîn* (أَصُولُ الدِّينِ) = les fondements de la religion
- *'Ilm al-Kalâm* (عِلْمُ الْكَلَامِ) = science du *Kalâm*<sup>20</sup>
- *al-Fiqh al-akbar* (الْفِقْهُ الْأَكْبَرُ) = le Fiqh majeur

### 8) Son extraction (d'où elle est tirée ?)

- Elle est tirée du Coran et de la Sunna, c'est-à-dire tout ce que le **Prophète** ( صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ) a dit, fait et approuvé, en particulier les *hadîth mutawâtir*. Ces textes doivent être argumentés avec la raison (dont la logique).
- Question : **Qui a créé Dieu ?** Pour répondre à cette question, les savants de la discipline ont recours à une technique de raisonnement appelée **argumentation par enchaînement et en cercle**<sup>21</sup>. C'est un raisonnement par élimination :

Soit la question « Qui a créé Dieu ? ». Deux propositions sont possibles :

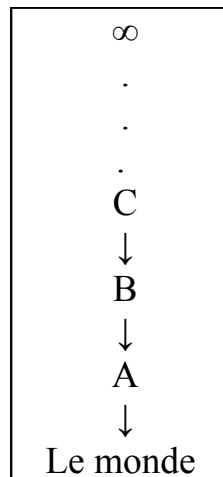
- Proposition 1 : Dieu a été créé.
- Proposition 2 : Dieu n'a pas été créé.

Si l'on démontre que la proposition 1 est fautive, alors il ne reste plus que la proposition 2 puisqu'on procède par élimination.

<sup>20</sup> *Kalâm* = parole ; cette appellation renvoie à l'un des tout premiers débats avec les adversaires de la discipline, les Mu'tazilites, sur le Coran en tant que parole créée et increée d'Allah.

<sup>21</sup> *Ad-Dawr wa at-Tasalssul* = الدَّوْرُ وَالتَّسْلُسُلُ

**L'argumentation par enchaînement** s'effectue ainsi :



- ❖ Le monde existe (puisqu'il est observable)
- ❖ Qui a créé le monde? A
- ❖ Qui a créé A ? B
- ❖ Qui a créé B ? C
- ❖ Ainsi de suite jusqu'à l'infini (∞)

Ce qui implique que cet enchaînement « Qui a créé X ? » n'a ni origine ni commencement. Si cet enchaînement n'a pas de début, comment se fait-il qu'il ait une fin (le monde) ? Cette contradiction démontre que la préposition 1 est fausse.

**L'argumentation en cercle** arrive à la même conclusion.

- Réponse à l'athée qui n'admet pas qu'un dieu a créé l'univers :  
Soit une bibliothèque. Tous les livres y ont été soigneusement classés par matière et rangés par ordre alphabétique. Qui a procédé à cette organisation ? C'est le bibliothécaire, ça ne s'est pas fait tout seul. Alors comment peux-tu admettre que l'univers d'une grandeur incommensurable où tout ce qu'il contient est impossible à dénombrer, a été soigneusement organisé et rangé avec précision tout seul sans l'aide de personne? Cette contradiction prouve que l'athée n'est pas logique ni raisonnable.

- Allusion coranique au Big bang (*al-Fatq wa ar- Ratq* = الفَتْقُ وَ الرَّتْقُ) :  
sourate 21 « Les prophètes », verset 30 :

أَوَلَمْ يَرَ الَّذِينَ كَفَرُوا أَنَّ السَّمَوَاتِ  
وَالْأَرْضَ كَانَتَا رَتْقًا فَفَتَقْنَاهُمَا وَجَعَلْنَا  
مِنَ الْمَاءِ كُلَّ شَيْءٍ حَيٍّ أَفَلَا يُؤْمِنُونَ ﴿٣٠﴾

*« Ceux qui ont rejeté la foi (alladhîna kafarû) n'ont-ils pas vu que les cieux et la terre formaient un ensemble soudé (ou accolé) (Ratqân = رَتْقًا) et que Nous les avons alors séparés (ou déchiré) (fafatqnâhumâ = فَفَتَقْنَاهُمَا), et à partir de l'eau Nous avons fait toute chose vivante. Ne vont-ils pas ajouter foi ? »*

- livre : *Gloire à Dieu ou les milles vérités scientifiques du Coran* (2 tomes) de M.Y. Kassab, éditions palais du livre.

#### 9) Son statut légal :

- Cette science est obligatoire pour tout individu musulman.

#### 10) Ses questions :

- **Allah** : Son Essence (*dhâtuhu* = ذاته) et Ses Attributs (*al-Sifât* = الصفات)
- **Les Prophètes** (عليهم السلام)
- **L'Au-delà** : les propos sur l'au-delà s'appellent *al-Sam'iyât* (السمعيّات), « les Auriculaires ».

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Cours n°5 de Croyance du 16 Chawâl 1428**  
(28/10/2007)

10) Retour au *Jawhar at-Tawhîd* de l'Imam al-Laqânî

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux

الْحَمْدُ لِلَّهِ عَلَى صَلَاتِهِ      ثُمَّ سَلَامٌ اللَّهُ مَعَ صَلَاتِهِ -1

1) Loué soit Allah pour Ses Grâces

Puis que la paix d'Allah et sa prière soient

عَلَى نَبِيِّ جَاءَ بِالتَّوْحِيدِ      وَقَدْ خَلَا الدِّينُ عَنِ التَّوْحِيدِ - 2

2) Sur un prophète ayant apporté le *Tawhîd*

Alors que la religion s'était vidée *du Tawhîd*,

فَأَرْشَدَ الخَلْقَ لِدِينِ الْحَقِّ      بِسَيْفِهِ وَهُدْيِهِ لِلْحَقِّ - 3

3) Ayant Guidé les créatures à la religion de la Vérité

Par le Sabre et la bonne Guidance à la Vérité,

مُحَمَّدَ العَاقِبِ لِرُسُلِ رَبِّهِ      وَآلِهِ وَصَحْبِهِ وَحِزْبِهِ -4

4) Muhammad, le dernier des messagers de son Maître

Et sa famille, ses compagnons et ses partisans.

وَبَعْدُ فَالْعِلْمُ بِأصلِ الدِّينِ      مُحْتَمٌّ يَحْتَاجُ لِلتَّبَيِّنِ -5

5) (Sache que) la science du *Tawhîd*

Est une obligation (individuelle) et exige des explications.

لَكِنْ مِنَ التَّطْوِيلِ كَلَّتِ الهِمَمُ      فَصَارَ فِيهِ الاِخْتِصَارُ مُلْتَزَمًا -6

6) Mais celles-ci sont si longues que l'enthousiasme retombe

La résumer est donc nécessaire.

وَهَذِهِ أَرْجُوزَةٌ لَقَبَبْتُهَا      جَوْهَرَةَ التَّوْحِيدِ قَدْ هَدَّ بَنُهَا -7

7) Aussi ai-je composé ce poème en *rajaz* appelé

*Le Joyau de l'Unicité* que j'ai poli et taillé.

وَاللَّهُ أَرْجُو فِي القَبُولِ نَافِعًا      بِهَا مُرِيدًا فِي السَّوَابِ طَامِعًا -8

8) Mon vœu est qu'Allah l'accepte et qu'il soit bénéfique

A celui qui désire ardemment la récompense.

### Commentaire :

- **Vers 1-4** : Les 4 premiers vers sont une prière.
- **Vers 5-8** : **al-Lâqânî** indique ensuite le but qu'il se propose : donner l'essentiel de la croyance.
- **Vers 7** : Le *rajaz* est un type de mètre. Tous les vers de ce poème sont en :  
*mustaf'ilun mustaf'ilun mustaf'ilun = مُسْتَفْعِلٌ مُسْتَفْعِلٌ مُسْتَفْعِلٌ*

فَكُلُّ مَنْ كُفِّفَ شَرْعًا وَجِبَاً عَلَيْهِ أَنْ يَعْرِفَ مَا قَدْ وَجِبَاً – 9

- 9) Toute personne légalement responsable a le devoir  
De savoir ce qui est obligatoire,

لِلَّهِ وَالْجَائِزِ وَالْمُمْتَنِعِ وَمِثْلَ ذَا لِرُسُلِهِ فَاسْتَمِعَا -10

- 10) Possible et impossible sur Allah,  
Tout comme sur Ses messagers. Alors écoute attentivement

إِذْ كُلُّ مَنْ قَلَّدَ فِي التَّوْحِيدِ إِيْمَانُهُ لَمْ يَخْلُ مِنْ تَرْدِيدِ -11

- 11) Car tout ceux qui suivent (sans maîtriser) le *Tawhîd*  
Ont une foi qui n'est pas épargnée par le doute.

فَفِيهِ بَعْضُ الْقَوْمِ يَحْكِي الْخُلْفَاً وَبَعْضُهُمْ حَقَّقَ فِيهِ الْكُشْفَاً -12

- 12) Certains savants ont signalé des opinions différentes dans leur Croyance,  
Et d'autres l'ont validée, éclaircie

فَقَالَ: إِنْ يَجْزِمُ بِقَوْلِ الْغَيْرِ كَفَى وَإِلَّا لَمْ يَزَلْ فِي الضَّيْرِ -13

- 13) Ils ont dit : s'ils sont fermes dans leur croyance c'est suffisant,  
Sinon ils demeurent dans la mécréance.

وَاجْزِمُ بَيَانَ أَوْلَا مِمَّا يَجِبُ مَعْرِفَةً وَفِيهِ خُلْفٌ مُنْتَصِبٌ -14

- 14) Sois fermement convaincu que la première obligation est de connaître Allah,  
Malgré un désaccord (entre les savants) sur ce qu'il faut connaître sur Lui en priorité.

فَانظُرْ إِلَى نَفْسِكَ ثُمَّ أَنْتَقِلْ لِلْعَالَمِ الْعُلُويِّ ثُمَّ السُّفْلِيِّ -15

- 15) Observe toi, puis déplace ton regard sur  
Le monde, les cieus et la terre.

## Commentaire

- **Vers 9** : *al-Mukallaf* = الْمُكَلَّفُ : Personne à laquelle incombe la responsabilité de suivre les prescriptions divines. Cette personne doit remplir les conditions obligatoires suivantes: a) être sain d'esprit ; b) être pubère : les règles (ou la grossesse) pour les femmes, les poils pubiens ou le sperme pour les hommes ; à défaut, l'âge est fixé à 18 ans selon l'avis majoritaire. En conséquence de quoi, ne sont pas tenus pour responsable le fou, l'enfant et celui qui n'a jamais entendu parlé de l'islam.

- **Vers 10** : **al-Lâqânî** expose ici le principe de division : ce qui est nécessaire (obligatoire) par rapport à Allah, ce qui est impossible, ce qui est possible. Soit le tableau suivant :

(المُسْتَحِيلُ) الْمُتَمَتِّعُ <i>al-Mustahîl (al-Mumtani')</i>	الجَائِزُ <i>al-Jâhiz</i>	الوَاجِبُ <i>al-Wâjib</i>
Les attributs impossibles	Les Attributs possibles	Les Attributs nécessaires

Par nécessaire, il entend indispensable, essentiel et obligatoire. **Le Cheikh as-Sanûsî** (m. 895H=1490), dans son petit traité de *Kalâm*, intitulé « Les Preuves décisives » (*Umm al-Barâhin* = أمّ البراهين) mais plus communément appelé *as-Sughrâ* (الصُّغْرَى), définit les trois termes de la façon suivante : « *Le nécessaire, c'est ce dont l'esprit ne peut se représenter la non-existence ; l'impossible, c'est ce dont l'esprit ne peut se représenter l'existence ; enfin le possible, c'est ce que l'esprit peut se représenter comme existant ou non-existant* ».

- **Vers 15** : Il y a de nombreux versets coraniques appelant l'homme à observer et à méditer sur la nature, les Cieux et la terre pour y reconnaître l'œuvre d'Allah. Pour les Soufis, toute chose jusqu'au moindre atome, porte sur elle l'inscription d'un des noms d'Allah. En effet, selon un hadith rapporté par **at-Tirmidhî**, Allah a beaucoup plus que 99 noms (ceux figurant dans le Coran). Certains sont connus par quelques-uns et d'autres sont connus d'Allah seul !

تَجِدُ بِهِ صُنْعًا بَدِيعَ الْحِكْمِ      لَكِنْ بِهِ قَامَ دَلِيلُ الْعَدَمِ -16

16) Tu y trouveras une oeuvre admirable de sagesse,  
Mais aussi les signes de son anéantissement.

وَكُلُّ مَا جَازَ عَلَيْهِ الْعَدَمُ      عَلَيْهِ قَطْعًا يَسْتَحِيلُ الْقَدَمُ -17

17) Toute chose pouvant être anéantie,  
Fatalement ne peut être éternelle.



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Cours n°6 de Croyance du 23 Chawâl 1428**  
(04/11/2007)

وَأَنبَتُ فِيهِ الْخُلْفُ بِالْحَقِيقِ - 18

18) On explique que la foi c'est le fait d'attester,  
Mais il y a désaccord pour savoir si le fait de prononcer

فَقِيلَ شَرْطٌ كَالْعَمَلِ وَقِيلَ بَلْ شَطْرُ وَالْإِسْلَامِ اشْرَحَنَّ بِالْعَمَلِ - 19

19) La profession de foi est un acte ou une condition de la foi,  
(Car) l'islam se traduit par des actes (obligatoires)

كَذَا الصِّيَامُ فَادْرُ وَالزَّكَاةُ - 20

20) Tel que le pèlerinage et la prière,  
Et tel que le jeûne et la Zakat,

وَرُجِّحَتْ زِيَادَةُ الْإِيمَانِ - 21

21) On affirme que la foi augmente  
Tant que l'obéissance de l'homme demeure croissante

وَنَقَصُهُ بِنَقْصِهَا وَقِيلَ لَا وَقِيلَ لَا خُلْفَ كَذَا قَدْ نُقِلَا - 22

22) Et qu'elle baisse si l'obéissance diminue, mais certains disent que non,  
Tandis que d'autres disent qu'il n'y a pas de désaccord.

**Commentaire**

- Dans cette séquence (vers 18-22), **al-Lâqânî** précise le caractère obligatoire de la foi.
- **Vers 18** : D'attester qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Muhammad est Son messager.
- **Vers 19** : La *Chahâda* (الشَّهَادَةُ) ; la prononcer au moins une fois dans sa vie est obligatoire pour tout musulman. La prononcer est une condition obligatoire et un acte obligatoire. La foi comporte affirmation et assentiment, la profession par la bouche et par les actes.
- **Vers 20** : Prononcer la *Chahâda* est le premier des 5 piliers obligatoires de l'islam.
- **Vers 21-22** : Selon l'avis majoritaire, plus on accomplit de bonnes actions, plus la foi augmente ; inversement, plus on pèche et plus la foi diminue. Chez les Prophètes, la foi augmente constamment ; chez les mécréants et les pervers, elle diminue sans cesse ; chez les Anges, elle est constante ; chez le commun des musulmans, tantôt elle augmente tantôt elle diminue tout au long de la vie.

**Abû Hanîfa**, quant à lui, rejette le désaccord en considérant que les conditions de la foi ne se posent pas en terme de croissance ou décroissance, mais dans le fait que l'homme a la foi ou non.

Selon le *walî* (saint) **Ibn 'Atâ Allah al-Iskandarî** (m.709H=1309), un péché que l'on pleure vaut mieux qu'une bonne action dont on est fier. **Abû Hamîd Al-Ghazâlî** (m.550H=1111) a défini la foi comme une lumière qu'Allah met dans le cœur de qui Il veut.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Cours n°7 de Croyance du 1 Dhû l-Qa'da 1428**  
(11/11/2007)

فَوَاجِبٌ لَهُ الْوُجُودُ وَالْقَدَمُ كَذَا بَقَاءٌ لَا يُشَابُّ بِالْعَدَمِ -23

23) Lui sont nécessaires l'Existence, l'Eternité

De même que la Permanence ; Il n'est pas affecté du Non-être ;

وَأَنَّهُ لِمَا يَنَالُ الْعَدَمُ مُخَالِفٌ بُرْهَانٌ هَذَا: الْقَدَمُ -24

24) Des choses destinées à disparaître Il est distinct,

La preuve en est de Son Eternité;

° قِيَامُهُ بِالنَّفْسِ وَحَدَانِيَّةٌ مُنَزَّهًا أَوْصَافُهُ سَنِيَّةٌ -25

25) La Suffisance à Lui-même et l'Unicité,

Impeccables et Parfaits sont Ses nobles Attributs.

عَنْ ضِدِّ أَوْ شِبْهِ شَرِيكِ مُطْلَقًا وَوَالِدٍ كَذَا الْوَالِدُ وَالْأَصْدِقُ -26

26) Il est bien au-dessus d'avoir un adversaire, un ressemblant, un associé,

Au-dessus d'avoir un père comme un fils, d'avoir des amis.

وَقُدْرَةٌ إِرَادَةٌ وَغَايِرَتُ أَمْرًا وَعِلْمًا وَالرِّضَا كَمَا تَبَيَّنَتْ -27

27) Son Omnipotence et Sa Volonté se distinguent

De Son Ordre, de Sa Science de Sa Satisfaction ainsi qu'on l'a affirmé.

## Commentaire

- **Vers 23** : ici débute la séquence des Attributs nécessaires par rapport à Allah. Ce sont des attributs éternels inhérents à Son être.

**1) L'Existence** (*al-Wujûd = الوُجُودُ*) ou **le fait d'être** : C'est le premier attribut nécessaire d'Allah ; inversement, Son Inexistence est impossible.

**2) L'Eternité** (*al-Qidam = الْقِدَمُ*) : « *C'est Lui le Premier et le Dernier* » (Coran 57- Le fer - v.3). Son éternité est à la fois une **prééternité** (Il est le Premier sans début) et une **postéternité** (Il est le Dernier sans fin); ce sont les créatures qui ont un début et une fin parce qu'elles sont dans le temps et l'espace qui sont une création d'Allah. Or Allah est différent de tout ce qui existe dans la création. Il est donc Eternel. Il est comme Il était avant la Création et Il sera comme Il est, après l'avoir anéanti.

**3) La Permanence** (*al-Baqâ' = الْبَقَاءُ*) ou **la Pérennité** : Il est Celui qui reste et perdure quand tout est anéanti. « *Seule perdurera la Face (Wajh) de ton Maître, pleine de majesté et de munificence* »

(Coran 55 – Le Miséricordieux- v.27). Allah ne meurt pas.

- **Vers 24** : Allah est Eternel. Il n'a ni début ni fin. Or le monde a un début et une fin, et n'est donc pas éternel. De plus, Allah n'est ni en dehors du monde ni dedans, puisque le dedans et le dehors sont des caractéristiques propres aux créatures. Il est donc différent des choses de ce monde condamné à disparaître.

- **Vers 25** : **4) La Suffisance à Lui-même** (*al-Qiyâm bi n-Nafs = الْقِيَامُ بِالنَّفْسِ*), ou la « **Perséité** », désigne la qualité de ce qui existe par soi-même, qui subsiste par soi-même, qui se tient par lui-même et qui se suffit à lui-même. Toute chose a besoin d'Allah, mais Lui n'a besoin d'aucune chose, ni de personne. Le sens ultime et véritable de cet attribut nécessaire est : **lâ ilaha illâ llah = لا إله إلا الله**.

**5) L'Unicité** (*al-Wahdâniyya = الْوَحْدَانِيَّةُ*) : Il est unique dans Son Essence (الذات), dans Ses Attributs et dans Ses Actes :

- Son Essence (=Son Être= Son Entité) est un tout unique. Il ne fait qu'Un. Il n'a aucune partie contrairement à nous qui avons des bras, une tête...car la division est le signe d'une faiblesse ou d'un défaut, la marque d'une imperfection. Son Essence est unique et ne ressemble à aucune autre chose.

- Ses Attributs tels que, par exemple, la générosité (*al-Karam = الْكَرَمُ*) ne sont pas du tout comparable aux nôtres.

- Ses Actes sont différents des nôtres : Il crée... Attention à ne pas tomber dans l'anthropomorphisme !

- **Vers 26** : **6) La dissemblance avec le Créé** (*Mukhâlafatu llahi li l-Hawâdith = مُخَالَفَةُ اللَّهِ لِلْحَوَادِثِ*) : Il ne ressemble pas aux créatures. Le mot *al-Hawâdith* désigne les choses qui ont un début et une fin, c'est-à-dire les créatures.

- **Vers 27 : 7) L'Omnipotence** (*al-Qudra* = الْقُدْرَة), ou la Toute-puissance : elle s'applique sur la créature par le Créateur. Il peut tout faire dans la Création. Son Omnipotence ne s'applique pas à Lui-même mais aux créatures. Tout lui est possible dans la Création. On appelle al-Hâdith = الْحَادِثُ (à ne pas confondre avec le hadith du Prophète - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ -) la Contingence, c'est-à-dire tout ce qu'Allah peut faire dans la Création, tout évènement (action, fait, chose, créature...) possible et éventuel.

**8) La Volonté** (*al-Irâda* = الْإِرَادَة) : Par Son Omnipotence, Allah crée la créature ; et par Sa Volonté, Il la spécifie en la dotant de qualités et caractéristiques propres.

**L'Ordre** (*al-Amr* = الْأَمْرُ) = Omnipotence + Volonté. C'est l'équivalent du mot latin *Fiat* qui signifie : « Sois ! ». Ce terme renvoie à l'expression coranique de la Volonté créatrice : « Sois et c'est ! (*Kun fayakûnu*) ». Dans l'avant-dernier verset (82) de la sourate 36- *Yâ Sîn*- on lit en effet : « Son Ordre, quand Il veut une chose, consiste simplement à dire : " Sois! ", et alors elle est ».

**9) L'Omniscience** (*al-'Ilm* = الْعِلْمُ): Allah a toute la Science ! Il est l'Omniscient (*al-'Alîm* = الْعَلِيمُ) !

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Cours n°8 de Croyance du 15 Dhû l-Qa'da 1428**

(25/11/2007)

وَعِلْمُهُ وَلَا يُقَالُ مُكْتَسَبٌ فَاتَّبِعْ سَبِيلَ الْحَقِّ وَأَطْرَحِ الرَّيْبَ -28  
28) On ne dit pas de Sa Science qu'elle est acquise,  
Aussi suivez la voie de la Vérité et chassez les doutes.

ثُمَّ الْبَصْرَ بِيذِي أَتَانَا السَّمْعُ -29 حَيَاتُهُ كَذَا الْكَلَامُ السَّمْعُ  
29) Sa Vie, Sa Parole, Son Ouïe  
Et Sa Vue nous sont parvenus par audition.

## Commentaire

- **Vers 28** : À la différence de Son Omnipotence, Son Omniscience est un attribut qui concerne toute chose sans qu'il y ait de non-savoir avant. Il ne l'a donc pas acquise. Il sait tout de toute éternité, c'est-à-dire depuis toujours et à tout jamais. Il n'a jamais rien ignoré. Sa science est illimitée, c'est ce que le verset suivant illustre :

قُلْ لَوْ كَانَ الْبَحْرُ مِدَادًا لِكَلِمَاتِ رَبِّي لَنَفِدَ الْبَحْرُ قَبْلَ أَنْ تَنْفَدَ

كَلِمَاتُ رَبِّي وَلَوْ جِئْنَا بِمِثْلِهِ مَدَدًا ﴿٢٨﴾

« **Dis : Si la mer était une encre (pour écrire) les mots (la Science) de mon Seigneur, la mer serait certes tarie avant que ne se soient tariés les mots (la Science) de mon Seigneur, même si Nous venions l'augmenter avec une mer semblable** ». (18- *al-Kahf* -109)

Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) donne Sa Science à qui Il veut (voir à ce propos, dans la même sourate, les versets 60 à 82 qui parle de l'histoire de **Sayyiduna Musâ** (عليه السلام) et du Serviteur d'Allah), quand Il veut, comme Il veut et de la façon qu'Il veut. Nos sciences appartiennent à Sa Science, mais nous n'en possédons qu'une infime partie, celle qu'Il a bien voulu nous donner. Allah a enseigné tous les Noms à **Sayyiduna Adam** (عَلَيْهِ السَّلَامُ) :

وَعَلَّمَ آدَمَ الْأَسْمَاءَ كُلَّهَا ثُمَّ عَرَضَهُمْ

عَلَى الْمَلَائِكَةِ فَقَالَ أَنْبِئُونِي بِأَسْمَاءِ هَٰؤُلَاءِ إِنْ كُنْتُمْ صَادِقِينَ ﴿٣١﴾

« **Et Il apprit à Adam tous les Noms (de toutes choses) puis Il les présenta aux Anges et dit : Informez-moi des noms de ces (choses)-là, si vous êtes véridiques** ». (2- *La Vache* - 31)

**Sayyiduna Adam** (عَلَيْهِ السَّلَامُ) avait la science des choses que les anges n'avaient pas ; Allah l'a honoré en lui donnant la science des choses que les anges ignoraient .

Dans un hadith rapporté par **al-Hâkim** et d'autres, **le Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَ) (سَلَّمَ) a dit : « **J'étais prophète (nabiyyan) alors qu'Adam** (عَلَيْهِ السَّلَامُ) **était encore entre l'eau et la glaise** ». En effet, dans son *Musannaf*, **Abderrazzâq** (m. 211H=827) rapporte un hadith selon lequel la première chose créée par Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) est la lumière de **Muhammad** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَ) (سَلَّمَ).

Ce hadith est repris dans les *Mawâqif* de l'**Emir Abdelkader** (m. 1301H=1883) ainsi que par le grand *Hâfiz* et commentateur du *Sahîh* d'**al-Boukhârî** l'imam égyptien **al-Qastallânî** (m.923H=1517) dans son célèbre ouvrage sur la vie du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَ) (سَلَّمَ) intitulé « *Muhammad ou la douceur du plus noble des caractères* » (*al-Mawâhib al-Ladunniya bi l-Minah al-Muhammadiyya* = (المواهب اللدنيّة بالمنح المحمديّة)). **Le Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَ) (سَلَّمَ) est la meilleure des créatures comme nous allons le voir plus tard.

Les Arabes n'avaient pas de grande science en dehors de leur poésie ; c'est pour cela qu'on peut les qualifier d'«incultes », mais cela ne veut pas dire qu'ils étaient analphabètes mais plutôt qu'ils n'avaient pas de culture savante ; avec l'islam, Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) les a rendu maîtres des sciences dont l'humanité dépendra. Allah les a emmenés par le Coran à la rencontre des autres peuples et de leurs sciences. Ils sont devenus ainsi par la lumière du Coran un maillon important dans la grande chaîne de l'histoire des civilisations.

- **Vers 29 : 10) La Vie** (*al-Hayât = الحَيَاة*) : Il est le Vivant qui ne meurt point ! Quant aux créatures, elles sont collées à ce monde dont elles font partie. Donc elles dépendent de lui. Or Allah ne dépend de rien ni d'aucune chose. Ce sont les choses qui dépendent de Lui. Notre vie dépend de Lui. Et Sa Vie ne dépend d'aucune chose. Il est le Vivant Eternel. Si la créature est dans le monde, cela ne veut pas dire qu'Allah est en dehors du monde, car le dedans et le dehors sont des caractéristiques des créatures. Donc Allah n'est ni dans le monde ni en dehors du monde. Il est comme Il était avant la création du monde.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Cours n°9 de Croissance du 22 Dhû l-Qa'da 1428**  
(02/12/2007)

اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ

**« Allah ! Nul dieu en dehors de Lui Le Vivant, Le Subsistant par Lui-même »**

(Sourate 2- La vache- verset 255)

هُوَ الْحَيُّ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ فَادْعُوهُ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ <sup>ظَلَمَ</sup> الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ

الْعَالَمِينَ ﴿١٥﴾

**« C'est Lui le Vivant. Nul dieu sinon Lui. Invoquez-le ! Vouez-Lui un culte exclusif ! Louange à Allah, Maître Souverain des mondes ! »**

(Sourate 40- Ghâfir- 65)

Toute vie dépend de Lui. Sa vie ne dépend de rien. C'est par argumentation qu'on démontre les attributs précédents dans l'ordre. Et de ces attributs, on déduit qu'Il est Vivant.

- **Vers 29 : 11) La Parole** (*al-Kalâm*= الكَلَامُ) : ≠ de la voix.
- Allah n'a pas de voix (car c'est un attribut de créature). Tous les attributs d'Allah sont éternels en ce sens qu'ils n'ont ni début ni fin. C'est une Parole éternelle sans commencement ni fin. Elle ne ressemble pas à la parole humaine. Sa Parole n'a ni son, ni lettre, comme l'a bien mentionné **l'Imam Abû Hanîfa** dans son livre *al-Fiqh al-akbar*.
- Le Coran est la Parole d'Allah, mais ce ne sont pas les lettres ni les sons que nous prononçons qui sont Sa parole, mais les mots et le sens qui s'en dégagent. A **'Â'icha (عائشة)**, la Mère des Croyants, -Qu'Allah l'agrée !- on demanda c'est quoi la Parole d'Allah, elle répondit : « C'est ce qui est entre les deux couvertures (du livre sacré) ».
- Les livres révélés aux Messagers précédents (comme *Ibrâhîm, Musâ, 'Isâ bnu Maryam*- sur eux la paix !) sont aussi la Parole d'Allah, sauf que leurs textes ont été falsifiés ou altérés par la main de l'homme.
- *Sayyiduna Musâ* (Moïse- sur lui la Paix !-) a entendu la Parole d'Allah avec tout son corps comme nous le rapportent différents ouvrages de *Tawhîd* et non pas seulement avec ses oreilles. Il est *Kalîmu llahi* (كَلِيمُ اللَّهِ), c'est-à-dire celui à qui Allah a parlé directement. Allah a dit dans le Saint Coran :

﴿ ١١٤ ﴾ وَكَلَّمَ اللَّهُ مُوسَىٰ تَكْلِيمًا

**« Et Allah parla directement à Musâ »**

(Sourate 4- Les femmes- 164)

Quant à nous, nous ignorons comment, car ni le Coran ni les livres de hadith ne l'expliquent. Pour les Sunnites, ce n'est pas la chose qui fait, ni même quelque chose dans la chose qui fait, mais c'est Allah qui fait tout. C'est Allah qui a ordonné au feu d'être une fraîcheur et une sécurité (*Salâman*) pour *Sayyiduna Ibrâhîm* (sur lui la paix !). C'est Allah qui a fait les lois de la Physique, nous ne faisons que les découvrir. L'homme ne les a pas inventées. Allah, donc, peut faire entendre sans qu'on ait pour autant des oreilles.

- Sa Parole n'est pas créée contrairement à ce qu'ont affirmé les Mouetazilites, car Sa Parole est un de Ses attributs et aucun attribut d'Allah n'est créé. Ils sont tous éternels, sans début ni fin.

- Ce sont les derniers actes de la vie qui sont les plus déterminants.

- **Hadith** : **al- Bukhârî** et **Muslim** rapportent que d'après *Abû Hurayra*, le **Prophète** - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :

**«- Le Jour dernier, des hommes marcheront sur la tête (tellement ils auront fait du mal).**

- **Comment est-ce possible, O Messager d'Allah ? lui demanda un compagnon étonné.**

- **Celui qui les a fait marchés sur les pieds, les fera marchés sur la tête ! leur répondit -il ».**

- Il faut faire ce qu'Allah a ordonné de faire et garder à l'esprit que c'est Allah qui donne ce que l'on obtient lorsqu'on accomplit ce qu'Il ordonne. Allah a fait des lois qu'il faut connaître et respecter : « ***Tu ne laisses pas ta chamelle sans l'attacher en comptant sur Allah pour qu'Il la garde là où tu l'as laissée. Mais tu l'attaches et tu comptes sur Allah pour la retrouver là où tu l'as attachée*** », dira le **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - à l'un de ses compagnons qui avait laissé sa chamelle sans l'attacher. Dans le même ordre de notre Croyance, on doit travailler tous les jours pour réussir (comme le demande Allah), et non rester les bras croisés en attendant qu'Allah nous donne. Un jour **Sayyiduna 'Umar Ibn al-Khattab** (qu'Allah l'agrée !) a trouvé un groupe de musulmans dans la mosquée qui ne travaillaient pas et qui faisaient la manche et passaient leur temps à prier à la mosquée et à faire le *dhikr*. Il les a frappés avec son bâton en leur disant : « *Allez travailler car l'argent ne tombe pas du ciel !* »

**12) L'Ouïe** (*as-Sam' = السَّمْعُ*) :

- Allah entend tout. Il est l'Audient (*as-Samî' = السَّمِيعُ*) par excellence.  
- Comme pour parler, Il n'a pas besoin d'organe pour entendre et n'a pas besoin d'oreille !

**13) La Vue** (*al-Basar = البَصَرُ*) :

- De la même manière, Allah voit tout ; Il est le Voyant (*al-Basîr = البَصِيرُ*) par excellence. Même une fourmi noire dans une nuit noire sur un rocher noir, Il la voit !  
- Cet attribut éternel d'Allah inhérent à Son être, est souvent cité dans le Coran avec le précédent; on trouve fréquemment des versets se terminant par :

إِنَّ اللَّهَ سَمِيعٌ بَصِيرٌ

« ***Allah entend et voit [par excellence]*** ».

- Là encore, Il n'a pas besoin d'organe pour voir. Sa vue est différente de la nôtre qui est limitée. C'est Allah qui crée les mouvements, la vue, l'ouïe... même si la perception (*al-Idrâk = الإِدْرَاكُ*) que nous avons des choses nous laisse une impression différente, car nous percevons et comprenons les choses selon notre propre échelle, celle de la créature, et non selon la divinité.

- Remarques :

- L'aveugle et sourd de naissance n'est pas *Mukallaf*, c'est-à-dire n'a pas la responsabilité (l'obligation) de pratiquer l'islam, sauf si on trouve un moyen de lui transmettre la charia ; dans ce cas il devient responsable.



- Quand le **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a gravi les sept cieux et est arrivé au « **Lotus de la Limite** » (Sidrat al-Muntahâ= سِدْرَةُ الْمُنْتَهَى) lors de son Ascension nocturne (*al-Mi'râj* = المعراج, voir la sourate 53 –L'étoile- verset 14), Allah l'a honoré en l'élevant au dessus des sept cieux jusqu'à cet endroit où personne n'était arrivé avant lui ; D'ailleurs, l'Archange Gabriel (sur lui la paix !) lui dit : « *Si j'avance, je brûlerais ; mais toi, tu peux franchir cette limite* ». Il est important de savoir que dans la Croyance sunnite Allah n'a pas d'endroit. Donc le **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - n'est pas venu pour une rencontre physique avec Allah. Le « **Lotus de la limite** » est un endroit atteint par le **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - qui ne met pas le **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - plus proche d'Allah du point de vue physique que **Sayyiduna Yûnus** (sur lui la paix !) au moment où il était dans le ventre du grand poisson, comme nous le rapporte le **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - dans un hadith. Le **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a bien parlé à Allah et a entendu la Parole d'Allah tout comme **Sayyiduna Musâ** (sur lui la paix !), la majorité des Savants disent qu'il a vu Allah avec son cœur. Il est à souligner que les Savants ont déduit les attributs éternels d'Allah à partir du Texte sacré qui nous a été transmis oralement par le **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ -, la raison est utilisée par les Savants sunnites pour argumenter cette Croyance.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Cours n°10 de Croyance du 7 Dhû l-Hijja 1428**

**(16/12/2007)**

**Cours à rattraper**

فَهَلْ لَهُ إِدْرَاكٌ أَوْ لَا خَلْفٌ وَعِنْدَ قَوْمٍ صَحَّ فِيهِ الْوَقْفُ -30

30) Quant à la question : perçoit-Il les choses ou pas ?

Les Savants divergent, tandis que d'autres ne se prononcent pas.

### Commentaire

- **Vers 30 : La Perception** (*al-Idrâk* = الإدراك) Il y a trois avis différents sur cet attribut, ceux qui l'affirment, ceux qui le nient et ceux qui ne se prononcent pas :  
 - 1er avis: Ceux qui l'affirment, la considèrent comme un attribut éternel qui concerne l'essence d'Allah ; Il perçoit toute chose qui se touche (*al-malmûsât*= الملموسات), qu'elle soient douce ou dure, lisse ou rêche, toute chose qui se sent (*al-machmumât*= المشمومات) comme les bonnes odeurs et toute chose qui se goûte (*al-madhûqât*= المذوقات) comme les choses délicieuses, mais sans aucun contact avec les corps de ces choses et sans comment, car ce sont des choses éphémères alors que Sa perception est permanente et éternelle.

D'autres savants ont défini l'*Idrâk* comme étant la perception de toute chose créée et englobe ces 3 perceptions en un seul attribut. Mais la réalité dans les livres de *Tawhîd*, comme l'ont expliqué les imâms **al-Bâqillâni** (m. 404H=1013) et **al-Juwaynî** (m. 478H= 1085), c'est qu'il s'agit de 3 attributs différents de perceptions (les perceptions du toucher, de l'odorat et du goût), tous parfaits ; or nous devons Lui attribuer toute perfection, car si nous ne le faisons pas, alors nous devons Lui attribuer son contraire, à savoir un défaut, ce qui est impossible.

- 2ème avis : Ceux qui nient cet attribut, estiment d'un point de vue rationnel que si Allah possède cet attribut, alors cela implique nécessairement qu'Il soit en contact avec les choses relevant de ces domaines de perception, ce qui est impossible et interdit de croire. Soulignons que les savants antérieurs considéraient qu'une telle déduction était inexacte sur le plan rationnel. Ceux qui nient cet attribut, ajoutent encore que même si Allah n'a pas cet attribut de perception, ce n'est pas pour autant qu'on doit Lui attribuer le contraire, car ils se fondent sur l'attribut de la Science qui englobe toute chose.

- 3ème avis : ceux qui ne prennent pas position entre les deux, estiment que les arguments des uns et des autres sont tous fondés. De tels savants comme **Ibn at-Tilimsânî** ont donc préféré ni l'affirmer ni le nier. Et c'est l'avis le plus retenu d'après l'imâm **al-Bayjûrî** (m.1278H =1860).

حَيٌّ عَلِيمٌ قَادِرٌ مُرِيدٌ      سَمِعٌ بَصِيرٌ مَا يَشَاءُ يُرِيدُ -31

31) Il est Vivant, Savant, Omnipotent, Voulant,  
Audiant, Voyant- ce qu'Il veut est Sa volonté-

مُنْكَلَمٌ تَمَّ صِفَاتُ الذَّاتِ      لَيْسَتْ بِغَيْرٍ أَوْ بَعَيْنٍ الذَّاتِ -32

32) Et Parlant. Les attributs de Son Essence  
Ne sont ni autres que Son Être ni son Être Lui-même<sup>22</sup>.

فَقُدْرَةٌ بِمُمْكِنٍ تَعَلَّقَتْ      بِلَا تَنَاهِي مَا بِهِ تَعَلَّقَتْ -33

33) Aussi Son Omnipotence s'applique à toute chose possible,  
Sans aucune limite à ce à quoi elle s'applique

وَوَحْدَةً أَوْجِبَ لَهَا وَمِثْلُ ذِي      إِرَادَةٍ وَالْعِلْمُ لَكِنْ عَمَّ ذِي -34

34) Elle est obligatoirement unique ainsi que  
Sa volonté ; mais Sa science englobe aussi ;

<sup>22</sup> Les attributs de Son Essence qualifient ce qu'Il est mais ne résume pas ce qu'Il est ou Allah ne se résume pas à Ses attributs.

وَعَمَّ أَيْضاً وَاجِباً وَالْمُمْتَنِعَ وَمِثْلُ ذَا كَلَامِهِ فَلَنْتَبِعَ-35

35) L'obligatoire et l'impossible

De même que Sa parole. La suivrez-vous ?

وَكُلُّ مَوْجُودٍ أَنْطَ لِلسَّمْعِ كَذَا البَصْرُ إِذْرَاكُهُ إِنْ قِيلَ بِهِ-36

36) Son Ouïe et Sa vue s'appliquent à tout ce qui existe,

De même que Sa perception si on maintient (cet attribut),

وَعَيْرُ عِلْمٍ هَذِهِ كَمَا تَبَتَّ ثُمَّ الحَيَاةُ مَا بِشَيْءٍ تَعَلَّقَتْ-37

37) Et diffèrent de Sa Science en cela, comme on l'a affirmé,

Quant à Sa Vie, elle ne s'applique à rien (en dehors de Lui).

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Cours n°11 de Croyance du 11 Muharram 1429

(20/01/2008)

وَعِنْدَنَا أَسْمَاؤُهُ العَظِيمَةَ كَذَا صِفَاتُ ذَاتِهِ قَدِيمَةَ-38

38) Pour nous, Ses Noms Magnifiques

Sont, comme les attributs de Son Essence, de toute éternité.

وَاحْتَبِرَ أَنْ أَسْمَاءَهُ تَوْقِيفِيَةً كَذَا الصِّفَاتُ فَاحْفَظِ السَّمْعِيَّةَ-39

39) Les Savants ont décidé que Ses Noms furent arrêtés par Allah

Tout comme ses Attributs, alors apprends ce qui a été rapporté !

### Commentaire

- **Vers 38** : « Pour nous », c'est-à-dire les Ach'arites.

- Les Noms d'Allah sont infinis et parfaits ; d'après un hadith, Allah a 99 Noms, mais nous Lui en connaissons plus de 100, car entre les deux hadiths qui les énumèrent, certains Noms sont différents. Ce sont les Noms qui nous sont connus ; mais il y a aussi des Noms connus des Prophètes et des Saints seulement , et d'autres connus d'Allah uniquement :

- **Hadith** rapporté par l'**Imam Ahmed** dans son *Musnad* et authentifié par **Ibn Hibbân** et **Abû Hâtim** (c'est-à-dire dans leur *Sahîh* respectif):

في المسند وصحيح أبي حاتم من حديث عبد الله بن مسعود قال: قال رسول الله صلى الله عليه وسلم: ما أصاب عبداً همٌّ ولا حزنٌ فقال: اللهم إني عبدك ابن عبدك ابن أمتك، ناصيتي بيدك، ماضٍ في حكمك، عدلٌ في قضاؤك، أسألك بكل اسم هو لك سميت به نفسك أو أنزلته في كتابك أو علمته أحداً من خلقك أو استأثرت به في علم الغيب عندك، أن تجعل القرآن ربيع قلبي ونور صدري وجلاء حزني وذهاب همي وعمي، إلا أذهب الله هممه وعممه، وأبدله مكانه فرحاً، قالوا: يا رسول الله أفلا نتعلمهن؟ قال: بلى، ينبغي لمن سمعن أن يتعلمهن

« Au dire de 'Abd Allah Ibn Mas'ûd : **Le Messager d'Allah** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - a dit :

« **Quand un musulman est frappé par le malheur et les épreuves, qu'il dise :**  
« **O mon Dieu ! Je suis ton adorateur, fils de ton adorateur et de ton adoratrice, ma destinée est entre tes mains, j'adopte Ta Décision, Ton Décret à mon égard est juste, je te demande par chaque Nom qui est Tien et par lequel Tu T'es appelé, ou que Tu as révélé dans Ton Livre ou que Tu as appris à une de Tes créatures, ou que Tu t'es attribué et que Toi Seul connais, je te demande de faire renaître mon cœur par le Coran, d'en faire la lumière de ma poitrine, le moyen de chasser ma tristesse et de repousser le malheur et les épreuves ; Seul Allah remplace le malheur et les épreuves par une joie ! Ils demandèrent : O Messager d'Allah ! Ne pouvons-nous pas les apprendre ? – Mais si! répondit-il, quiconque les entend doit les apprendre ».**

- Hadith rapporté par **al-Boukhârî** (n° 6957), **Muslim** (n°2677), **at-Tirmidhi** (n°3573), **Ibn Majah** (3860) et **as-Suyûtî** dans son *Jâmi' as-Saghîr* :

"إن لله تسعةً و تسعينَ اسماً, مائة إلا واحداً, من حفظها دخل الجنة"

« **Allah a 99 noms, cent moins un. Quiconque les mémorise, entrera au Paradis »**

- Le Nom divin suprême est Allah. Chaque Nom divin détient un *sirr* (سِرّ), un savoir et des connaissances. Dans l'initiation spirituelle du *Tasawwuf* (Soufisme), on fait le *dhikr* avec un Nom divin qui correspond à son état spirituel. Seul un Cheikh qui a reçu l'enseignement spirituel du **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - par une chaîne de transmission authentique, sait prescrire à son disciple, tel un médicament, le Nom divin dont il a besoin pour progresser dans son cheminement spirituel. En vertu de la science qu'il a héritée et de sa maîtrise spirituelle, le Cheikh connaît le savoir que renferme tel ou tel *dhikr* et est en mesure de prescrire à son disciple le *dhikr* adéquat. Il est déconseillé de s'adonner au *dhikr* avec seulement *al-ism al-A'zam* (الله = الأعظم = Allah) sans y être initié par un Cheikh, à l'exception de ceux figurant dans la Sunna et qui n'ont aucune restriction : *subhan allah, al-hamdu lillah, la ilaha illa llah, allahu akbar...*

- « De toute éternité » : depuis toujours et à tout jamais, sans commencement ni fin.

-**Vers 39** : *Tawfiqîyya* (تَوْفِيقِيَّة) : arrêtés, fixés par Allah Lui-même. On n'a pas le droit de Lui attribuer des Noms qu'Il ne S'est pas attribué, sauf si les savants ont établi un consensus (*Ijmâ'* = إجماع) sur le sens de ce nom (*mustalah 'alayhi* = مُصْطَلَحٌ عَلَيْهِ).

**Cours n°12 de Croyance du 18 Muharram 1429**  
(27/01/2008)

- وَكُلُّ نَصْرٍ أَوْ هَمٍّ التَّشْبِيهِهَا أَوْلَاهُ أَوْ فَوْضٌ وَرُمُّ تَنْزِيهِهَا -40
- 40) Tout texte (révélé) donnant (à Allah) l'air d'une ressemblance (humaine),  
Interprète-le ou remets t'en à Allah, mais vise toujours Sa Transcendance !
- عَنْ الْحُدُوثِ وَاحْذَرِ انْتِقَامَهُ -41 وَتَزْرَهُ الْقُرْآنَ أَيُّ كَلَامَهُ
- 41) Affirme aussi celle du Coran,  
Que la Parole d'Allah n'est pas créée, et prends garde à Sa vengeance!
- فَكُلُّ نَصْرٍ لِلْحُدُوثِ دَلَالًا إِحْمَلْ عَلَى اللَّقْظِ الَّذِي قَدْ دَلَّ -42
- 42) Quant à la preuve des événements créés dont parle tout texte (révélé),  
Répond que la preuve (qu'il est incréé) est Sa Parole !

**Commentaire**

- **Vers 40** : Le vers 40 et le suivant opposent deux notions entre elles, le *tanzîh* et le *tachbîh* : Les savants sunnites (*Salaf* et *Khalaf*) croient en la transcendance absolue d'Allah (*tanzîh*) alors que d'autres groupes et sectes tels que *al-Karâmiyya* et *al-Hachwiyya* sont tombés dans l'anthropomorphisme (*tachbîh* ou *tajsîm*). Le Cheikh de Damas **Muhammad Sa'îd Ramadân al-Bûti** dans son livre intitulé « Les plus grandes Certitudes universelles » (*Kubra al-Yaqîniyyât al-Kawniyya* = اليَقِينَاتِ الْكَوْنِيَّةِ كُبْرَى) donne l'explication suivante du *Tanzîh* :

«Le *Tanzîhu Allahi*, c'est rejeter au sujet d'Allah tout attribut qui serait en opposition avec Ses attributs nécessaires, ainsi que le rejet de tout défaut Le concernant [...]. L'explication du *Tanzîh* est tout simplement que, puisqu'Allah possède comme attribut par exemple la « Puissance absolue », on ne peut lui attribuer son contraire, c'est-à-dire "l'impuissance" ou "l'incapacité". Donc on nie les contraires de tous les attributs d'Allah établis de façon sûre (par les preuves des textes et de la raison) par les savants. Allah, par conséquent de ces attributs (l'Unicité, la Dissemblance avec le Créé, la Science, la Volonté, etc.), ne peut avoir d'associé, ne peut être situé ni dans le lieu ni dans le temps, n'est pas un corps et on ne peut donc pas faire signe qu'il se trouve dans telle direction, on ne peut Lui attribuer la mobilité et le déplacement d'un lieu à un autre...

tout comme Il ne peut être défini par un attribut qui implique l'ignorance, le mensonge, le sommeil, l'oubli ou la contrainte, etc. »<sup>23</sup>

Le vers 40 fait allusion aux textes coraniques et prophétiques *mutawâtir* (rapportés par au moins dix chaînes de transmission authentiques), notamment aux **versets ambigus ou équivoques** (*al-âyat al-mutachâbihât* = الأيات المتشابهات), c'est-à-dire aux versets qui nécessitent une interprétation correcte pour ne pas tomber dans l'anthropomorphisme (*at-tachbîh* = التشبيه). Par exemple, le Coran mentionne qu'Allah possède des mains (s.5, v.64 ; s.48, v.10 ; s.51, v.47), qu'Allah s'est élevé (*istawâ*) sur Son Trône (s.20, v.5 ; s.57, v.4) et évoque Sa face (s.55, v.27), Ses yeux (s.11, v.37 ; s.52, v.48 ; s.54, v.14), etc.

Allah dit dans le Saint Coran à ce sujet :

هُوَ الَّذِي أَنْزَلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ مِنْهُ آيَاتٌ مُحْكَمَاتٌ هُنَّ أُمُّ الْكِتَابِ  
وَأُخَرٌ مُتَشَابِهَاتٌ فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ مِنْهُ  
ابْتِغَاءَ الْفِتْنَةِ وَابْتِغَاءَ تَأْوِيلِهِ وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ وَالرَّاسِخُونَ فِي  
الْعِلْمِ يَقُولُونَ آمَنَّا بِهِ كُلٌّ مِّنْ عِنْدِ رَبِّنَا وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّا أُولُو الْأَلْبَابِ

Sourate 3 - *al-Imrân* – verset 7 : « ***C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre : il s'y trouve des versets clairs (muhkamât), qui sont la base du Livre, et d'autres qui sont équivoques (mutachâbihât). Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, s'attachent aux versets équivoques, cherchant à semer la dissension et à en comprendre le sens, alors que nul n'en connaît la [juste] interprétation (Ta'wîl) à part Allah. Et les bien-ancrés en science disent : "Nous y croyons : tout est de la part de notre Maître !" Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent.*** »

Dans son livre intitulé « Problèmes dans la voie de la vie islamique » (*Muchkilât fî Tarîq al-Hayât al-Islamiyya* = مشکلات في طريق الحياة الإسلامية), le **Cheikh Mohammed Al Ghazâlî**, traite, au chapitre 6, des divergences concernant la *'Aqîda* et aborde la question des versets ambigus en ces termes :

« J'ai dit que dans le saint Coran il existe des versets clairs et d'autres ambigus. Cependant, quel est le pourcentage de l'ambigu par rapport au clair ?

« Le clair (*al-Muhkam* = المُحْكَم) constitue le noyau de la révélation et la base du livre (*Umm al-Kitâb*), il est le fondement des obligations, ceci signifie que c'est vers lui que s'oriente la volonté des hommes de sciences,

<sup>23</sup> Edition "*Dâr al-Fikr*", Damas, 1990, p. 136.

alors que l'ambigu a un espace limité : s'en occuper ou se baser sur lui constitue une déviance de la pensée et du cœur.

« Il nous suffit de le prendre tel quel sans nous étendre sur le sujet ni chercher des complications, s'éterniser ne sert à rien car cela sera au dépend de ce qui est clair. On négligera alors ce qui est prioritaire car l'on aura gaspillé à autre chose le temps qui lui était réservé.

« Une personne me dit : mais nos ancêtres ont divergé après avoir réfléchi, on ne peut nier cela. Dans le pays, il y a des personnes qui s'attachent de façon fanatique au *Salaf* qui ont pris les versets selon leur sens apparent et il y en a d'autres qui s'attachent aux *Khalaf* qui ont interprété ces versets et leur ont trouvé des sens raisonnables. Que devons nous faire ?

« Je répondis : Le fanatisme aveugle est refusé ! Quand on réfléchit bien, on trouve des éléments qu'il faut affirmer.

« Les *Salaf* comme les *Khalaf* glorifient et louent leur Seigneur aussi bien les uns que les autres. Ils Le sanctifient, espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtement. Tous croient en Lui, qu'Il est l'Omnipotent et que rien n'est tel que Lui. Ce que Lui attribuent les Juifs et les Chrétiens comme corps, nombre ou tout autre phénomène humain est une grave erreur !!

« Les expressions des *Salaf* et des *Khalaf* vont toutes vers ces objectifs. La façon et le style peuvent différer, mais si la divergence entre eux ne relève pas du domaine du langage, elle en est très proche en tout cas.

« Le Coran est un livre qui forge la certitude dans les cœurs, propage le bien dans la société, il parle aux serviteurs d'Allah pour leur faire connaître Sa puissance et Sa grandeur, et les élever dans la piété.

« Le Coran, qui a été révélé en langue Arabe, a donc suivi ses règles, ses styles imagés et ses métaphores.

« Quand nous méditons de façon correcte sur le Livre Saint, nous suivons la voie droite. Néanmoins, le cerveau humain a des errances qui lui suggèrent parfois de se poser des questions qui n'ont pas de réponses.

« Si je mémorise le Coran, où est la place de ce qui est mémorisé ? Est-ce dans le cœur ou la tête ? Je ne sais pas !

« La mémoire est un dépôt étonnant, comment disparaît dans ses abysses ce qu'on oublie, et flotte à sa surface ce dont on se souvient ? Je ne sais pas ! Et puis quelle est l'utilité d'insister sur ces interrogations si la réponse est au-dessus de ma capacité ?!

« Est-ce que la fourmi sait comment le poète crée sa rime ou comment le professeur résout une équation algébrique ? Elle ne le sait pas et ne le saura jamais !!

« Alors pourquoi l'un d'entre nous essaie t-il de connaître les secrets et les mystères de l'Essence divine alors qu'il ne se connaît pas lui-même? »

Dans le deuxième hémistiche du vers 40, l'imam **al-Lâqânî** fait référence aux deux méthodes sunnites pour comprendre correctement un texte sacré ambigu. Il s'agit du *Ta'wîl* (التأويل) et du *Tafwîd* (التفويض) :

- **Le Tafwîd** correspond à la méthode utilisée par les *Salaf* (les savants des trois premiers siècles de l'islam) qui, d'après un hadith, regroupent les meilleures générations. En effet, les *Salaf* avaient l'avantage de la proximité chronologique et historique avec **le Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Non seulement ils bénéficiaient de sa lumière, mais ils parlaient encore la langue du Coran qu'ils vivaient complètement. Aussi comprenaient-ils le sens métaphorique de ces versets dans le contexte de leur sourate et de la révélation, sans jamais s'arrêter au sens apparent et littéral. La position des *Salaf* consistait à affirmer que Seul Allah connaît le sens de ces versets.

- **Le Ta'wîl** est une méthode d'interprétation devenue nécessaire avec le temps. Le *Tafwîd* devenait, en effet, un procédé de plus en plus difficile à mesure qu'on s'éloignait de l'époque du **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, car elle nécessitait une foi comparable à celle des *Salaf*, leur connaissance de la langue du Coran et la lumière du **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ – dont ils bénéficiaient en raison de leur proximité chronologique avec lui. Aussi les savants postérieurs parmi les *Khalaf*, décidèrent d'élaborer la méthode du *Ta'wîl* qui consiste à interpréter de manière détaillée les textes ambigus dans un sens probable qui ne contredit pas la Croyance, qui évite les pièges de l'anthropomorphisme et dont le sens ultime n'appartient qu'à Allah.

**Le Cheikh al-Bûtî** a écrit sur ces deux méthodes ce qui suit :

**L'attitude des Salaf** consistaient à :

« - Ne pas se plonger dans des explications détaillées de ces textes.

« - Se contenter d'affirmer ce que Allah s'est attribué Lui-même.

« - Rejeter tout élément d'infériorité ou d'imperfection ainsi que tout ce qui peut impliquer une ressemblance avec les créatures.



« Le moyen utiliser par les *Salaf* pour arriver à cela est l'interprétation globale (*Ta'wîl al-Ijmâli*)<sup>24</sup> tout en confiant le sens réel de ces textes à la science d'Allah. Il faut préciser que le *Ta'wîl al-Ijmâli* veut dire **rejeter le sens qui peut prêter à confusion et laisser croire à une quelconque ressemblance entre Allah et Ses créatures.**

« Mais il n'a jamais été question de laisser ces textes équivoques sans aucune interprétation (*Ta'wîl*), ni globale ni détaillée, ceci n'a été fait ni par les *Salaf* ni par les *Khalaf*, car il n'est pas permis de s'abstenir de toute interprétation. En effet, laisser ces texte tels quels créerait des contradictions dans le Coran, alors que celui-ci est innocent de telles contradictions.

« Si tu te lances dans l'interprétation de Sa parole -exalté soit-il : « **Le Tout Miséricordieux S'est établi (Istawa) sur le Trône.** » (Sourate *Taha*, verset 5) et de Sa parole : «**... et Nous sommes plus près de lui que sa veine jugulaire** » (Sourate *Qâf*, verset 16), si tu interprètes ces deux versets selon leurs sens apparent sans *Ta'wîl* global, tu imposeras alors au livre d'Allah une contradiction dont il est innocent. Car comment Allah peut-Il être sur Son trône (sans *Ta'wîl*) et être en même temps plus proche de moi que ma veine jugulaire (sans *Ta'wîl*) ?!

« Mais si tu fais le « *Tanzîh* » d'Allah de la ressemblance avec ces créatures, puis que tu confirmes à Son sujet ce qu'il a confirmé pour Lui-même, d'une manière qui sied à Sa perfection et Sa magnificence, et ce en confiant le sens voulu de ces textes à Allah, tu seras à l'abri alors de la contradiction dans la compréhension et tu éviteras au saint Coran un semblant de contradiction. Telle fut la méthode des *Salaf* - qu'Allah les agrée !

« Ne vois-tu pas qu'ils disaient à propos de ces textes : « *amirouha bila kayf* = faites passer ces textes sans comment » (L'Imam **Mâlik** disait cela, ainsi que **Soufyân Ibn Uyayna** et **Abdullah Ibn al-Mubâarak**. Voir aussi les *Sunan* d' **at-Thirmidî** (3/24) et le livre de la foi d'**al-Bayhaqî** (43). S'ils n'avaient pas fait d'interprétation globale selon le sens qu'on a démontré, ils n'auraient pas dit cela ! Et comment pouvaient-ils laisser passer ces textes équivoques sans interprétation, alors que les sens apparents de la langue Arabe sont clairs et indiquent une sorte d'anthropomorphisme vis-à-vis d'Allah -exalté soit-Il.

<sup>24</sup> C'est ainsi que le Cheikh al-Bûfi appelle le *Tafwîd*.

Or, ils avaient acquis la certitude que l'affaire n'est pas comme les apparences semblent l'indiquer, et ce à cause des textes clairs (*muhkamât*, qui ne laissent aucune part au doute). Par contre, les *Salaf* n'ont pas jugé nécessaire d'expliquer ces textes par d'autres moyens. Et c'est ce qu'on appelle ne pas faire de *Ta'wîl Tafssîlî* (l'interprétation détaillée).

« **L'attitude des *Khalaf***, qui sont venu après, a consisté à interpréter ces textes équivoques de sorte qu'ils soient en harmonie et sur la même ligne que les textes clairs (*Muhkamât*) qui stipulent clairement le *Tanzih Allah* de la direction, du lieu et des membres.

« Donc ils ont interprété : « **Le Tout Miséricordieux S'est élevé (*Istawa*) sur le Trône** ». (Sourate *Taha*, verset 5) par l'établissement de la force et du pouvoir. C'est en effet un sens connu et supporté par la langue Arabe ; ils ont interprété la main dans l'autre verset par la force et la générosité ; l'œil par la protection et le soin ; ils ont interprété les doigts dans le hadith par la volonté et la puissance.

Et ils ont dit sur le hadith qu'Allah a créé Adam à son image, que l'adjectif possessif « son » revient à Adam et non à Allah, ce qui veut dire qu'Allah a créé Adam dès le début selon sa forme actuelle sans qu'il soit passé par des étapes d'évolution pour arriver à l'image qu'il a aujourd'hui. Et même si l'adjectif possessif revient à Allah, cela veut dire qu'Il l'a doté de certains attributs divins, tels que la science, etc.

« Sachez que **la méthode des *Salaf* à leur époque était la meilleure et la plus saine**, et la plus compatible avec la foi innée enracinée dans le cœur et la raison ; et que **la méthode des *Khalaf* à leur époque est devenu la finalité à laquelle on n'a pas d'alternative**, à cause des nouveaux courants de pensées qui sont apparus, et à cause des règles de la langue Arabe et ses styles d'éloquence qui ont évolué.

« L'essentiel est que tu comprennes que les deux méthodes avaient le même objectif, celui de proclamer qu'Allah ne ressemble à rien de Sa création, et qu'Il est exempt de tous les attributs d'imperfection. La différence n'est finalement qu'une différence de langue et de forme ».

Question : « Pourquoi et quand les Ash‘arites font-ils le *Ta‘wîl* ? »

Le Cheikh Muhammad al-Ghazâlî a répondu :

« Je te donne un exemple : Il est mentionné dans le Coran et la Sunna l’appellation de la *Ka‘ba* par « *Baytu Allah* » (la Maison d’Allah). Le sens littéral de cette expression laisse entendre qu’Allah est dans la *Ka‘ba*, surtout si cette expression est entendue par un enfant ou celui qui est comme un enfant (dans sa capacité de compréhension). Et malgré cela, le **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - n’a pas eu besoin d’éviter d’avoir recours à cette expression arabe éloquente et n’a pas non plus eu besoin d’expliquer l’interprétation de cette expression aux Compagnons, et les Compagnons n’ont pas eu besoin de questionner à son sujet ni de l’expliquer aux *Tâbi‘ûn*, les Suivants des Compagnons.

« La raison pour laquelle ils n’ont pas eu besoin de cela est due à leur éloquence et leur bonne compréhension des sens de ces expressions ainsi que du fait qu’ils soient des maîtres de l’éloquence et du langage.

« Parmi les raisons également qui ont fait qu’ils se passent du *Ta‘wîl* se trouve le fait que s’est ancré en eux la croyance qu’Allah est immense, qu’aucun lieu ne peut le contenir, qu’Il ne peut être limité par le temps, et que tout ce que peut se représenter l’imagination, eh bien Allah est au-dessus, plus haut et plus exalté que cela.

« Et c’est parce que le **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - leur a enseigné : « **Il n’y a rien qui Lui ressemble; et c’est Lui l’Audient, le Clairvoyant** ». Ce qui est devenu une base à partir de laquelle s’annule tout sens apparent qui ne sied pas à Allah. C’est pour ça que le **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - n’a pas craint, en instituant le *Tawâf* (circumambulation) autour de la *Ka‘ba* et en embrassant la « Pierre noire », que les Compagnons associassent à Allah la *Ka‘ba* et la Pierre noire, car ils comprenaient que, par leur *Tawâf*, ils n’adoraient ni les pierres de la *Ka‘ba* ni la Pierre noire.

« Et comme le **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - ne craignait pas cela à leur sujet, il n’a pas non plus eu peur de s’adresser à eux par toutes sortes de métaphores, paraboles et autres expressions éloquents, en se basant sur ce qui était ancré en eux comme *Tawhîd* et ce qu’ils avaient appris comme Sanctification d’Allah.

« Et comment pouvait-il en être autrement ? Alors que c'est eux qui ont cassé et éparpillé les corps des idoles qui étaient adorées en dehors d'Allah ! Ces corps qui étaient des dieux pour eux dans la *Jâhiliyya* (la période arrogante préislamique) et qui étaient alignés autour de la *Ka'ba* et à l'intérieur de celle-ci.

« Ils n'ont détruit ces idoles qu'après que le *Tajsim* (l'anthropomorphisme) se soit détruit dans leurs cœurs.

« Nul doute qu'ils ont compris qu'Allah est au dessus d'être un corps habitant la *Ka'ba*.

Nous (toi et moi) sommes catégoriques pour dire que les Compagnons ne comprenaient pas de l'expression « la maison d'Allah » une inhérence ou un anthropomorphisme. Plutôt, nous affirmons que par « maison d'Allah » ils comprenaient que le fait de Lui associer la maison était une association honorifique (pour la *Ka'ba*) et non une association d'attribut (ou d'une qualité à un qualifié) ; qu'ils n'affirmaient pas l'inhérence (qu'Allah habite dans une de ses créatures, ici la *Ka'ba*) ; et que le sens apparent de cette expression ne constituait pas un danger pour eux. Tous les sens apparents ambigus doivent être compris par analogie avec ceci.

« Cela étant, bien que nous soyons (toi et moi) sûrs et catégoriques qu'ils comprenaient sous de telles expressions un sens correct qui sied à Allah, si l'on cherchait leurs paroles expliquant cela, et si nous fouillions à la recherche d'une interprétation avec le sens dans lequel nous l'avons comprise et dans lequel nous avons affirmé catégoriquement qu'ils ont compris ce que nous avons compris, eh bien nous ne trouverions rien à ce sujet, ni dans le Coran ni dans la Sunna ni dans les récits rapportés des *Salaf*. Et malgré cela, nous ne doutons pas que ceci est leur compréhension et que tout le monde est d'accord pour dire que c'est ainsi qu'ils comprenaient, et ceci en raison des règles précitées.

« Les *Khalaf* n'ont fait que démontrer ce sens correct qu'ils ont compris. Ils l'ont réalisé car le besoin s'en est fait davantage ressentir.

« Ce besoin est dû à la régression de la langue et au sérieux affaiblissement de celle-ci. Ceci est lié aux conversions massives à l'Islam des non-Arabes, et à la différence de leurs langues et de leurs compréhensions par rapport à la langue Arabe et aux compréhensions Arabes. C'est aussi à cause de l'apparition de la *bid'a* (l'innovation) consistant à prendre le

sens littéral, chose qui n'était apparue ni du temps des Compagnons ni de celui des *Tabi'ûn*.

« Et si les Compagnons avaient vécu assez longtemps pour voir ce qui est apparu et avaient vu l'innovation consistant à prendre le sens littéral (des textes équivoques), ils auraient démontré les sens qui conviennent à Allah et ils se seraient évertués avec art au *Ta'wîl* et auraient clarifié ce qu'il y a dans ces expressions littérales comme éloquence.

« Malgré cela, il nous est parvenu d'eux le *Ta'wîl* de quelques termes, (ils sont rares et peu nombreux) et il s'est avéré à travers ces exemples peu nombreux qu'ils ne divergeaient pas des *Khalaf* dans leur compréhension, si ce n'est qu'ils n'étaient pas contraints au *Ta'wîl* comme l'ont été ceux qui sont venus après eux. En effet ils ne s'imaginaient pas que quelqu'un, comme **Bayân Ibn Samân al-Zindiq** (l'hérétique), viendrait plus tard prétendre qu'Allah disparaîtra entièrement et qu'il ne restera de Lui que Sa Face, en se basant sur le sens apparent du verset :

« **Tout ce qui est sur elle [la terre] doit disparaître [Seule] perdurera La Face [Wajh] de ton Maître, pleine de majesté et de munificence** » Sourate le Miséricordieux V26 et 27.

« Il ne leur a pas traversé l'esprit non plus que viendrait quelqu'un qui prendrait le flanc dans Sa parole (exalté soit-Il) :

« **avant qu'une âme ne dise : «Malheur à moi pour mes manquements envers Allah.** » Sourate « les Groupes »,

Verset 56 (en Arabe "mes manquements envers Allah" est exprimé par une expression qui emploie le mot flanc d'Allah) donc quelqu'un qui prétend que le flanc ici est un attribut parmi les attributs d'Allah !!

« Ils n'ont pas pensé non plus que quelqu'un viendrait prétendre que la *Harwala* (presser le pas, se dépêcher) dans le *hadîth Qudsi* : « **Celui qui viendra vers moi en marchant, je viendrai vers lui en courant (Harwala)** » devait se comprendre selon son sens apparent et serait un attribut !

« Et pourtant il nous est parvenu des *Salaf* un *Ta'wîl* de cette expression (*Harwala*), qui confirme la même compréhension que celle dégagée par les *Khalaf*. En effet dans le *Jâmi'* d'**Al-Thirmidhi**, il est attribué à **Al-A'mach** et aux *Salaf*, que le sens du terme *Harwala* ici est que si le serviteur se rapproche d'Allah par ses actes d'obéissance, eh bien Allah est plus proche de lui par Son pardon et Sa miséricorde.

« Ce genre de *Ta'wîl* était connu chez les *Salaf*, mais il s'est multiplié davantage chez les *Khalaf* à cause de leur besoin d'y recourir. Et les *Khalaf* n'ont rien fait de plus que démontrer ce qu'avaient compris les *Salaf* et ce qu'ils savaient, même s'ils se taisaient sur ce sujet car ils n'avaient pas besoin d'y avoir recours ».

Question : **Quand est ce qu'il faut faire le *Ta'wîl* et quand est ce qu'il faut faire le *Tafwîd* ?**

**Al-Hafiz Ibn Âssakir** (رَحِمَ اللهُ) a répondu d'une manière très imagée, mais ô combien bénéfique, dans son livre « L'éclaircissement » (*at-Tabyyin* = التَّبْيِينُ) :

« S'ils (les sunnites) sont confrontés à quelqu'un qui parle d'une manière qui implique le *Tajsim* (l'anthropomorphisme) ou le *Takyif* (le comment) parmi les *Mujassima* et les *Muchabbiha* (les anthropomorphistes et les assimilateurs d'Allah à ses créatures), ou encore à ceux qui prêtent à Dieu des attributs de choses générées (*al-muhdathât*) parmi ceux qui parlent de Limites et de Direction, à ce moment là ils suivront la voie du *Ta'wîl*, ils exempteront Dieu [de ce que les autres lui ont attribué] avec les arguments les plus évidents, ils s'efforceront de témoigner à Dieu toute sacralité et L'exempter de toute ressemblance par crainte que ne tombe dans les ténèbres de l'anthropomorphisme quelqu'un de faible connaissance.

« Mais s'ils [toujours les Sunnites] sont à l'abri de telles conséquences, ils préféreront garder le silence [c'est plus sûr], et éviteront le *Ta'wîl* - sauf en cas de nécessité - [c'est plus sage]. Leur exemple - dans cette attitude -, est comparable au médecin doué qui guérit chaque maladie avec ce qui lui convient le mieux comme remède, si le malade souffre d'hypothermie, il lui prescrira des remèdes provoquant des hausses de température, et l'inverse s'il souffre d'hyperthermie. Cet exemple est similaire à ce que l'on rapporte de **Sufyân** qui a dit : "Si tu te retrouves au Cham (Syrie) alors vante les mérites de **'Alî** (*radiya Allahou ânhou*), et si tu te retrouves à Kûfa (Irak) alors vante les mérites de **'Uthmân** (*radiya Allahou ânhou*)".

« L'exemple de celui qui fait le *Ta'wîl* moyennant d'évidents arguments est comparable au nageur, il n'a nullement besoin de nager quand il est sur la terre ferme, mais s'il se trouve en pleine mer, que celle-ci commence à se déchaîner,

qu'il constate la forte agitation de ses vagues et que souffle un vent violent détruisant son embarcation, à ce moment là, il nagera de toutes ses forces cherchant le salut, et ne négligera aucun effort par volonté de survie ; ceci est l'exemple du monothéiste, tant qu'il suit la voie de la sacralité et l'exemption [de Dieu de tout mauvais qualificatif], tant qu'il est à l'abri de l'anthropomorphisme, il n'a nullement besoin de faire du *Ta'wîl*, grâce à son dogme sain de tout anthropomorphisme et de toute contre-vérité.

« Mais si la pureté de son dogme a été altérée par l'impureté du *Takyif* et de l'anthropomorphisme, alors il faut purifier son cœur par la passoire du *Ta'wîl*, assainir sa raison par les filtres des arguments valides pour que son dogme soit exempt de tout anthropomorphisme ou de *Ta'tîl* (négation d'attributs) ».

**Quelques exemples de *Ta'wîl*** réalisé par **Ibn Kathîr** (m. 785H=1373) dans son *Tafsîr* :

\*إِنَّ الدِّينَ يُبَايِعُوكَ إِنَّمَا يُبَايِعُونَ اللَّهَ يَدُ اللَّهِ فَوْقَ أَيْدِيهِمْ\*

Sourate 48- *al-Fath*- verset 10 :

« **Ceux qui te font allégeance ne le font qu'à Allah : c'est la main (Yad) d'Allah qui se pose sur les leurs** »

**Ibn Kathîr** interprète ce verset de la façon suivante: " Allah est présent avec eux, Il entend ce qu'ils disent, connaît se qui se trouve dans leurs poitrines et ce qu'ils publient. "

وَهُوَ الظَّاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِ

Sourate 6 – *al-An'âm* - Verset 18 :

" **Il est Le Maître absolu se tenant au-dessus de Ses adorateurs.** "

**Ibn Kathîr** interprète ce verset de la façon suivante : " C'est à Lui que se plient toutes les têtes, même celles des tyrans ; c'est vers Lui que s'orientent tout les regards ; c'est Lui qui triomphe de tout. "

\*الرَّحْمَنُ عَلَى الْعَرْشِ اسْتَوَى\*

Sourate 20- *Taha* - verset 5 :

« **Le Tout-Miséricordieux s'est élevé (istawâ) sur le Trône** »

Il faut comprendre par *istawâ* qu'Allah, par Sa grandeur infinie, domine Son Trône qui est la plus grande de toutes Ses créatures ; en effet, Allah ne ressemble à aucune chose, donc Il n'est pas dans un endroit car il est le créateur de l'endroit ; et donc il n'est pas assis sur Son Trône, c'est le Trône même qui a besoin d'Allah et pas le contraire. **Ibn Kathîr**, quant à lui, commente ce verset de la façon suivante: " A l'instar des *Salaf*, nous ne commentons pas le verset, on



évite de faire des comparaisons ou d'établir des ressemblances. Nous nous contentons du Livre et de la Sunna. "

وَسِعَ كُرْسِيُّهُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ<sup>ط</sup>

Sourate 2 - *al-Baqara* - Verset 255 :

*"...Son Sièg e s'étend aux cieux et à la terre. "*

**Ibn Kathîr** commente ce verset de la façon suivante: " Ibn εAbbâs dit que c'est Sa Connaissance. "

\* هو الله في السماوات و في الأرض \*

Sourate 6 - *al-An'âm*- Verset 3 :

*"Il est Allah dans les cieux et sur la terre... "*

**Ibn Kathîr** interprète ce verset de la façon suivante: " C'est à dire qu'Il est adoré, proclamé Dieu L'Unique par ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ; ils L'appellent Allah, et ils L'invoquent par désir et par crainte, à l'exception des dénégateurs d'entre les djinns et les humains. Donc, Allah est Le Seul Dieu pour ceux qui sont dans les cieux et pour ceux qui sont sur la terre. "

\* وَيَبْقَى وَجْهَ رَبِّكَ ذُو الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ \*

Sourate 55- *ar-Rahmân*- verset 27 :

*« Seule perdurera la Face (Wajh) de ton Maître, pleine de majesté et de munificence »*

**Ibn Kathîr** interprète ce verset de la façon suivante : "...Elle affirme aussi qu'Il es Le Seul Qui doit être vénéré, obéi. "

\* وَأَصْنَعُ الْفُلْكَ بِأَعْيُنِنَا وَوَحَيْنَا \*

Sourate 11- *Hûd*- Verset 37 :

*« Et construit l'arche sous Nos yeux et Notre inspiration »*

**Ibn Kathîr** interprète ce verset de la façon suivante: " Construis l'arche sous Notre regard et selon Nos indications que Nous te transmettons. "



وَأَصْبِرْ لِحُكْمِ رَبِّكَ فَإِنَّكَ بِأَعْيُنِنَا<sup>ط</sup>

Sourate 52 – *at-Tûr*- Verset 48 :

**" Sois patient à l'arrêt de Ton Maître. Tu es sous Nos yeux. [...] "**

**Ibn Kathîr** interprète ce verset de la façon suivante: " Patiente devant leurs méchancetés et ne leur donne pas de l'importance, tu es sous Notre surveillance, Notre protection. "

تَجْرَى بِأَعْيُنِنَا جَزَاءَ لِمَنْ كَانَ كُفِرًا ﴿١٤﴾

Sourate 54 – *al-Qamar*- Verset 14 :

**" Qui vogua sous nos yeux en récompense pour celui que l'on avait renié " (Nuh)**

**Ibn Kathîr** interprète ce verset de la façon suivante: " qui vogua selon Notre Ordre et sous Notre Protection, en récompense pour *Nuh* (عليه السلام). "

وَنَحْنُ أَقْرَبُ إِلَيْهِ مِنْكُمْ وَلَكِنْ لَا تُبْصِرُونَ ﴿٨٥﴾

Sourate 56 - Verset 85 :

**" Nous nous tenons plus près que vous du mourant sans que vous Nous distinguiez. "**

**Ibn Kathîr** interprète ce verset de la façon suivante: " Autrement dit, Nous nous tenons plus près par l'intermédiaire de Nos Anges. "

وَلَقَدْ خَلَقْنَا الْإِنْسَانَ وَنَعْلَمُ مَا تُوَسْوِسُ بِهِ نَفْسُهُ<sup>ط</sup> وَنَحْنُ أَقْرَبُ  
إِلَيْهِ مِنْ حَبْلِ الْوَرِيدِ ﴿١٦﴾

Sourate 50 - Verset 16 :

**" Nous avons effectivement créé l'homme et Nous savons ce que son âme lui suggère et Nous sommes plus près de lui que sa veine jugulaire. "**

**Ibn Kathîr** interprète ce verset de la façon suivante: " Les Anges d'Allah sont plus près de l'homme que sa veine jugulaire. "

مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ

Sourate 2 - Verset 255 :

**" ...Qui oserait intercéder auprès de Lui... "**

**Ibn Kathîr** interprète ce verset de la façon suivante : " synonyme de : combien d'anges au ciel de qui l'intercession ne servira à rien... "

### **Autres exemples de Ta'wîl:**

- Exemple 1 :

\*يَوْمَ يُكْشَفُ عَنْ سَاقٍ وَيُدْعَوْنَ إِلَى السُّجُودِ فَلَا يَسْتَطِيعُونَ\*

Sourate 68- *al-Qalam*- verset 42 :

**« Le jour où l'on découvrira la terreur (du Jugement) et qu'ils seront appelés à se prosterner, alors ils ne le pourront pas ».**

Le Coran utilise ici l'image de la jambe découverte (*Sâq* = ساق) - littéralement « le jour où l'on découvrira un tibia » - pour évoquer l'arrivée d'un événement effroyable (le Jour du Jugement dernier) ; en effet, la poésie arabe préislamique utilisait l'image du tibia dans les descriptions de bataille pour évoquer leur caractère terrible et effrayant, la plupart des *Musaffirûn* (المُسَفِّرُونَ) tels que l'imam **at-Tabarî** nous rapporte le *Ta'wîl* de *Sayyiduna Ibn ʿAbbâs* qui a dit que " *يُكْشَفُ عَنْ سَاقٍ* " veut dire une journée terrible. **at-Tabarî** dans son *Tafsîr* cite le vers suivant :

" *وَقَامَتِ الْحَرْبُ بَيْنَا عَلَى سَاقٍ* " = « La guerre se déchaîna devant nous terrifiante » (litt. La guerre se dressa face à nous sur une jambe). En aucun cas, les *Salaf* ne prenaient cette image dans son sens littéral. Ils ont tout de suite compris la métaphore parce qu'elle renvoyait à une image appartenant à leur univers mental et à leurs représentations poétiques.

- Exemple 2 : Dans le hadith « **Allah descend au premier ciel dans le dernier tiers de la nuit** », ce n'est pas Allah qui descend réellement, ce serait un non-sens, mais Son Ordre (*al-Amr* = الأَمْرُ) comme nous l'explique l'imam Mâlik dans un passage rapporté par **Ibn ʿAbd al-Barr** dans son livre *at-Tamhîd* (الْتَمْهِيدُ). Cette interprétation de l'imam Mâlik est, d'ailleurs, renforcée par un autre hadith rapporté par **an-Nasâ'î** où Allah ordonne à un de Ses anges d'appeler et dire : « **Y a-t-il quelqu'un qui fait des Du'a pour qu'il soit exaucé ? Y a-t-il quelqu'un qui demande pardon pour qu'on lui pardonne ? Y a-t-il quelqu'un dans le besoin pour qu'on lui donne ?** »

إن الله يُمهِّلُ حتى يَمْضِيَ شَطْرُ اللَّيْلِ الْأَوَّلِ ثم يَأْمُرُ مُنَادِيًّا يُنَادِي ويقول هل مِنْ دَاعٍ يُسْتَجَابُ لَهُ هل مِنْ مُسْتَعْفِرٍ يُعْفَرُ لَهُ هل مِنْ سَائِلٍ يُعْطَى ؟

رواه النسائي

- Exemple 3 : ce hadith rapporté par l'imam **al-Boukhârî**, l'imam **Muslim** (n° 2452), **an-Nasâ'î** (n°2541) et **Ibn Hibbân** (n° 6665), **al-Hâkim** (n° 6776), où **le Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - annonce à ses épouses: « *Celle qui mourra la première sera celle qui a la main la plus longue* ». Du coup, ses épouses se mirent à mesurer leur main pour savoir laquelle d'entre elles avait la plus longue. Or c'est **Zaynab** qui moura la première. Les femmes comprirent alors le sens véritable du propos du **Prophète** - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - à savoir « la plus généreuse d'entre vous ».

- Les deux méthodes visent toujours la Transcendance d'Allah en écartant les interprétations anthropomorphiques et en reconnaissant que seul Allah connaît parfaitement le sens et la portée d'un mot, d'une phrase ou d'un passage ambigu.

-A noter que le *Ta'wîl* existait déjà à l'époque des *Salaf*, certains compagnons tels *Sayyiduna Ibn ʿAbbâs* puis certains *Muthabbita* tels **Ibn Kullâb** (m. 240H) et **al-Qalânsî** y avaient recours, mais cette méthode s'était encore peu répandue, jusqu'à ce que les *Khalaf* ne la développent<sup>25</sup>.

En guise de **conclusion** et de **résumé** à ce long commentaire, nous citons une page superbe sur le dépouillement (*tanzîh*) d'Allâh de tout anthropomorphisme, écrite par l'**Imâm Abû Hâmid Al-Ghazâlî** (*Revivification des sciences religieuses*, tome1, *livre des fondements des convictions religieuses*)<sup>26</sup> :

« Allah n'est pas un corps formel ni une essence limitée. Il n'est pas comparable aux corps dans sa définition. Il n'est pas une essence et ne peut contenir d'essences par contingence comme Il ne peut contenir de contingences. Il n'est comparable à rien d'existant et rien d'existant ne Lui est comparable. Rien n'est pareil que Lui et Il n'est pareil à rien. Il est debout sur le trône dans le sens qu'Il entend et de la manière qu'Il dit. Aucune mesure ne peut Le limiter, aucun pays ne L'héberge. Il n'est pas circonscrit par des bords, ni de terres ni de cieux. Il est sur le Trône au-delà de toute considération sensible, de stabilité, de mouvement. Il n'est pas porté par le Trône mais le Trône et ceux qui le portent sont portés par Sa Puissance et sont tenus dans Sa poigne.

<sup>25</sup> Voir les extraits cités ci-dessus du **Cheikh al-Bûfî** et de **Muhammed al-Ghazâlî**.

<sup>26</sup> إحياء علوم الدين, الجزء الأول, كتاب قواعد العقائد

Il est au-dessus du Trône et du ciel, au-dessus de toute chose jusqu'aux confins des terres. Une altitude qui ne Lui enlève rien dans la position par rapport au Trône et aux cieux. Il est des degrés au-dessus du Trône et du ciel comme Il est des degrés au-dessus de la terre et du sol. Malgré cela, Il est proche de tout existant. Il est plus proche de l'homme que la veine jugulaire et Il est témoin de toute chose. Sa proximité n'est pas comparable à la proximité des corps et Son Être n'est pas comparable à l'être des corps. Il n'est contenu en rien et rien n'est contenu en Lui. Il n'est pas contenu en un endroit comme Il n'est pas limité par le temps. Il est avant le temps et le lieu. Il est maintenant comme Il a été. Il est apparent à Sa création par Ses attributs. Il n'a pas de pareil à Son Être et Son Être contient le tout. Il est au-dessus de la transformation et du mouvement. Il est étranger aux évènements et les contingences ne l'affligent pas. Il est dans Sa majesté au-delà de l'absence et Il n'a pas besoin de plus de perfection dans Sa perfection. Son Être est perçu par l'esprit et est présent à la vue. C'est une bénédiction et une amabilité accordée aux élus dans la demeure pérenne, bénédiction qui s'accomplit par la vue de Son noble visage ».

Remarques :

- L'école sunnite englobe les *Salaf*, les Acharites, les Matûridites et les Hanbalites épargnés par l'anthropomorphisme.

- **Ibn Hajar al-'Asqalânî** (m. 853H= 1449) a écrit, dans son grand commentaire sur le *Sahîh* d'**al-Boukhârî**, « *Fath al Bâri, Charh Sahîh al-Boukhârî* » (tome 1, p. 323):

" *Tout ce que al-Boukhârî cite comme commentaire rare (de nature linguistique), il le rapporte d'après les spécialistes de cette discipline comme Abû 'Ubayd, an-Nadr Ibn Chamîl, al-Farrâ' et d'autres; s'agissant des questions de Fiqh, il s'inspire la plupart du temps d'ash-Shâfi'î, Abû 'Ubayd et leurs homologues ; enfin pour les questions sur le Kalâm (at-Tawhîd), la plupart (de ses réponses) proviennent d'al-Karâbîsî, Ibn Kullâb et leurs confrères* ».

: (قال الحافظ ابن حجر في فتح الباري (1/323)  
مع أن البخاري في جميع ما يُورده من تفسير الغريب إنما ينقله عن أهل الفن كأبي عبيد والنضر بن  
شميل والفرّاء وغيرهم، وأما المباحثُ الفقهيّةُ فغالبها مستمدّةٌ له من الشافعي وأبي عبيد و أمثالهما،  
وأما المسائلُ الكلاميّةُ فأكثرها من الكرابيسي وابن كلاب ونحوهما

بسم الله الرحمن الرحيم

### Cours n°13 de Croyance du 25 Muharram 1429 (03/02/2008)

- **Vers 41** : « prends garde à Sa vengeance ! » (Sous-entendu : si tu affirmes le contraire !)

**Définition du Coran** : le Coran est la Parole d'Allah révélée au **Prophète Muhammad** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), récitée pendant la prière, transmise par un grand nombre de garants selon des chaînes d'appui (*Isnâd*) authentiques et comprise entre les deux couvertures du livre appelé *Mushaf* (cahier de feuilles reliées), c'est-à-dire de la sourate *al-Fâtiha* à la sourate *an-Nâs*.

Le Coran était écrit sur « **la Table bien gardée** » (*al-Lawh al-Mahfuz* = اللَوْحُ الْمَحْفُوظُ) comme le prouve la Parole d'Allah :

بَلْ هُوَ قُرْآنٌ مَّجِيدٌ ﴿٢١﴾ فِي لَوْحٍ مَّحْفُوظٍ ﴿٢٢﴾

Sourate 85 - *al-Burûj*- versets 21 & 22 :

« **Mais c'est plutôt un Coran sublime préservé sur une Table bien gardée** »

Puis les Anges l'ont descendu au ciel le plus bas sur des feuilles lors de « **la Nuit du Destin** » (*laylat al-Qadr*= ليلة القدر), pour prouver la Parole d'Allah suivante :

إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ ﴿١﴾

Sourate 97- *al-Qadr*- verset 1 :

« **Nous avons fait descendre le Coran dans la Nuit du Destin** »

Puis l'Archange *Jibrâ'il* (Gabriel)- sur lui la paix !- l'a révélé au **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) progressivement selon les événements et les circonstances ayant occasionné la Révélation sur une durée de 23 ans.

Le Coran est incréé car il fait partie de la Parole d'Allah qui est un attribut de Son Essence. Or les attributs de Son Essence (décrits précédemment) qui « Ne sont ni autres que Son Être ni son Être Lui-même » (vers 32) sont tous incréés car de toute éternité.

Le vers 41 répond aux Mouetazilites pour qui le Coran était créé ; ils se fondaient sur la preuve que le Coran parle et évoque des événements créés, de même que sa descente (*an-Nuzûl*=النُّزُولُ) dépend d'évènements et de circonstances créés. Mais Allah parle de choses et d'évènements qu'Il connaît de toute éternité, avant même qu'ils ne soient créés, donc l'argument mu'tazilite n'est pas une preuve.

Histoire de l'imam Ahmed Ibn Hanbal (164-241H=780-855) pendant la *Mihna* : Quand le calife abbasside *al-Ma'mûn* (m. 216H=833) fit de la doctrine mu'tazilite du Coran créé un dogme d'Etat, se mit en place une sorte d'inquisition (*al-Mihna*= la persécution=المِحْنَةُ) contre les Savants sunnites qui durent tous abjurer le dogme du Coran incréé. Ils comparaissaient publiquement devant un tribunal et devaient proclamer solennellement que le Coran était créé. Certains esquivèrent comme il purent ; un tel désigna son doigt (qu'il pointait en direction du Coran) en disant « celui-là est créé ! » ; un autre réussit à s'échapper par la ruse, mais d'autres ont du reculer devant la menace de châtiments corporels... Le seul qui maintint avec fermeté devant tout le monde le dogme sunnite du Coran incréé fut **Ibn Hanbal**. Son influence était déjà immense car il avait 5000 élèves dont 800 étaient des Savants. Mais sa fermeté face aux persécutions (fouet, emprisonnement) lui donna une retentissante célébrité. Il rentra en faveur sous le calife *al-Mutawwakil* (m. 247H=861) qui mit fin à la *Mihna* et restaura le sunnisme.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

### Cours n°14 de Croyance du 03 Safar 1429

(10/02/2008)

وَيَسْتَحِيلُ ضِدُّ ذِي الصِّقَاتِ فِي حَقِّهِ كَالْكَوْنِ فِي الْجِهَاتِ -43

43) Le contraire de Ses attributs est impossible,  
Comme le fait de Lui attribuer une direction.

وَجَائِزٌ فِي حَقِّهِ مَا أَمْكَنَّا إِجَادًا إِعْدَامًا كَرَزَقِهِ الْغِنَى -44

44) Allah peut tout sur Sa créature,  
La faire exister et disparaître, lui donner sa subsistance et même la richesse.

فَخَالِقٌ لِعِبْدِهِ وَمَا عَمِلَ مُوَفِّقٌ لِمَنْ أَرَادَ أَنْ يَصِلَ -45

45) C'est Lui qui crée l'homme tout autant que ses actions,  
Et l'aide à arriver à ses fins.

## Commentaire

- **Vers 43** : On ne doit pas Lui attribuer le contraire des 13 attributs décrits précédemment, comme le fait de dire qu'Il est dans une des 6 directions.

Les *Karamiyya* et les *Muchabbiha* disaient qu'Il était dans la direction du haut, pas dans le sens qu'Il est le Tout-puissant mais qu'Il est dans un endroit au dessus de nous.

Dans ce sens, Allah rappelle l'histoire de *Sayyiduna Mûsâ* – sur lui la Paix !- et de Pharaon qui avait une représentation anthropomorphique d'Allah en pensant qu'Il se trouvait dans le ciel :

وَقَالَ فِرْعَوْنُ يَتَأْتِيهَا الْمَلَأُ مَا عَلِمْتُ لَكُمْ مِنْ إِلَهٍ غَيْرِي فَأَوْقِدْ  
لِي يَهْدِمْنِي عَلَى الطَّيْنِ فَاجْعَل لِي صَرْحًا لَعَلِّي أَطَّلِعُ إِلَى إِلَهِ مُوسَى  
وَإِنِّي لَأَظُنُّهُ مِنَ الْكَاذِبِينَ ﴿٧٨﴾

Sourate 28 - *al-Qasas*- verset 38 :

**« Pharaon dit : " Hauts dignitaires ! Je ne vous connais pas de dieu autre que moi. Hâmân, allume-moi du feu sur l'argile (pour cuire des briques), bâtis-moi une tour qui me permettra de monter jusqu'au dieu de Moïse. Moi, je crois plutôt qu'il s'agit d'un menteur" »**

S'appuyant sur cet épisode coranique, le juriste (*faqîh*) andalou **Ibn 'Arabî** (Abû Bakr, m. 543H=1148) – à ne pas confondre avec son homonyme le *Cheikh al-akbar Ibn 'Arabî* (m.638H= 1240) auteur des « *Illuminations mecquoises* » (*al-Futûhât al-makkiyya*= الفتوحات المكيّة) - a écrit, dans son commentaire du *Sunan* d'**at-Tirmidhî**, que le musulman qui croit qu'Allah est au ciel ou en haut a pris Pharaon comme imam !

L'imam **at-Tahâwî** (m.321H=933) a vécu dans le sillage des *Salaf* dont il a rapporté la croyance dans son *Kitâb al-'Aqîda* (كِتَابُ الْعَقِيدَةِ) qu'on appelle aussi la *Tahâwiyya*, où il apporte la précision suivante : « Allah n'est pas dans une des 6 directions comme le sont les créatures » ; mais malheureusement il a été mal interprété par des auteurs postérieurs comme **Ibn Abî al-'Izz al-Hanafî** (m. 792H =1400). A ce propos, l'imam **Ibn Hajar al-'Asqalânî** affirme, dans son Histoire annalistique des événements notables survenus de 773 à 850 H (1372-1446)<sup>27</sup>, que les Hanafites de son temps ont réfuté **Ibn Abî al-'Izz al-Hanafî**.

<sup>27</sup> *Inbâ' al-Ghumr bi Abnâ' al-'Umr fî at-Târîkh* = " إنباء الغمُر بأبناء العُمُر في التَّاريخ " (Tome 2, p.96),

**Question : Est-il admissible pour un musulman de penser qu' Allah est dans le Ciel dans un sens littéral?**

Nous reproduisons la réponse de **Nuh Ha Mim Keller** :

« Non. Le sens littéral d'être « dans le ciel » impliquerait qu'Allah est en fait dans une de Ses créatures, car le ciel est une chose créée. Il n'est pas permis de croire qu'Allah réside ou occupe (en Arabe *hulûl*) une quelconque de Ses créatures, comme les Chrétiens le pensent pour Jésus ou les Hindouistes pour leurs avatars.

« Ce qu'il est indispensable de savoir pour un être humain, c'est qu'Allah est *Ghanî* ou « absolument libre de tout besoin, indépendant de toute chose qu'Il a créé ». Il déclare explicitement dans la sourate *al-'Ankabut* du Saint Coran : << **Certes Allah peut Se passer de tout l'univers** >> (29 : 6). Allah mentionne Son attribut de *Ghinâ* ou « indépendance vis-à-vis de tout ce qui est créé » dans quelques dix-sept versets du Coran. C'est un point central de la '*Aqîda*, et c'est la raison pour laquelle il est impossible qu'Allah soit en '*Isâ* (paix sur lui) ou dans qui que ce soit d'autre qui ait une forme ou un corps : car les corps dépendent de l'espace et du temps, alors qu'Allah ne dépend d'aucune chose, n'a besoin de rien. Ceci est la '*Aqîda* du Coran, et les savants musulmans ont gardé cela à l'esprit pour interpréter d'autres versets ou hadiths.

« Si les musulmans lèvent leurs mains vers le ciel quand ils font des supplications [demandes, invocations] (*Du'a*) à Allah, c'est parce que le ciel est la *Qibla* pour les *Du'a*, et non parce qu'Allah occupe cette direction particulière ; et ce de la même façon que la *Ka'ba* est la *Qibla* de la prière (*as-Salât*), sans pour autant que les musulmans ne croient que c'est dans cette direction qu'est Allah. En fait, Allah dans Sa Sagesse a fait de la qibla un signe (*aya*) de l'unité des Musulmans, de la même façon qu'il a fait du ciel un signe de Sa Transcendance et de Son infinie Immensité, et cette signification se manifeste dans le cœur de tout croyant simplement en regardant le ciel quand il supplie Allah.

« Cela fait partie de la Sagesse Divine d'inclure ces significations dans la sunna prophétique pour élever spirituellement les cœurs des gens qui les entendirent en premier, et les orienter vers la Transcendance et l'Immensité d'Allah par le plus grand et le plus concret des signes physiques de ces attributs: le ciel visible qu'Allah a élevé au-dessus d'eux.



Beaucoup d'entre eux, surtout quand ils venaient tout juste de sortir de la *Jâhiliyya* ou « période d'arrogance préislamique », étaient très attachés aux réalités physiques et perceptibles, et avaient du mal à concevoir quoi que ce soit au-delà, comme cela est attesté par leurs idoles qui étaient des images posées ou élevées sur le sol. **'Umar ibn al Khattab** (Qu'Allah l'agrée !) a raconté, par exemple, que durant la *Jâhiliyya*, il avait fabriqué une idole avec des dattes ; plus tard lorsqu'il eut faim, il la mangea. Le langage que **le Messager d'Allah** (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) utilisa pour faire accepter à de tels gens la Transcendance d'Allah le Très Haut était bien entendu composé de termes qu'ils pouvaient comprendre sans difficulté, et il utilisa l'image du ciel au-dessus d'eux.

« **L'imam al-Qurtubî**, le célèbre exégète du Coran du septième de l'Hégire (treizième siècle) a dit : « Les hadiths à ce sujet sont nombreux, rigoureusement authentiques, et bien connus ; et ils indiquent La Transcendance d'Allah, qui ne peut être reniée par quiconque à part un athée ou un ignorant obstiné. Leur but est d'attribuer la dignité à Allah et de L'élever au-dessus de tout ce qui est inférieur et bas, de Le caractériser par l'Exaltation et la Grandeur, sans lui attribuer un endroit ou une direction particulière car ce sont des caractéristiques des corps physiques. » (*Al-Jâmi' li Ahkâm al-Qur'ân*. 20 vols. Cairo 1387/1967. Reprint (20 vols in 10). *Beirut: Dar Ihya al-Turath al-Arabi*, n.d., 18.216).

« A cet article, un hadith, rapporté par **Mâlik** dans son *Muwatta'* et par **Muslim** dans son *Sahîh*, dit que **Mu'awiya ibn al Hakam** (Qu'Allah l'agrée !) est venu dire au **Prophète** (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) : « Je sors à peine de la *Jâhiliyya*, et maintenant Allah m'a amené à l'Islam, » puis il lui posa diverses questions sur des pratiques de la *Jâhiliyya*, jusqu'à ce qu'il dise qu'il avait giflé sa jeune esclave, et a demanda s'il devait la libérer (ce qui était obligatoire si elle était croyante). Le **Prophète** (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui) demanda qu'on la lui amène, et lui demanda : « **Où est Allah ?** » et elle répondit « Dans le ciel (*Fi as-Samâ'*) » ; après quoi il demanda : « **Qui suis-je ?** » et elle dit : « Tu es le **Messager d'Allah** » ; et il dit : « **Libérez-la, car c'est une croyante** » (*Sahîh Muslim*, 5 vols. Cairo 1376/1956. Reprint. Beirut: Dar al-Fikr, 1403/1983, 1.382: 538).

« **L'Imam al-Nawawî** dit de ce hadith: « Ceci est l'un des « hadith des attributs » a propos duquel les savants ont deux positions. La première est d'avoir foi en ce hadith sans en discuter le sens, tout en sachant à propos d'Allah que « **Nulle chose ne Lui ressemble** » (42 :11), et qu'Il transcende les attributs de n'importe laquelle de Ses créatures. La seconde est de l'expliquer au sens figuré d'une façon appropriée, les savants qui soutiennent cette position insistent sur le fait que le but du hadith était de tester la jeune esclave : était-elle monothéiste en affirmant que le Créateur, Celui qui Dispose, Celui qui Fait, est Allah seul et qu'Il est Celui qu'on invoque quand une personne adressant sa demande (*Du'a*) se tourne vers le ciel - de la même façon que celui qui prie (*Sallâ*) se dirige vers la *Ka'ba*, car le ciel est la qibla des suppliants comme la *Ka'ba* est la *Qibla* des prieurs - ou était-elle une adoratrice des idoles que l'on place devant soi? Ainsi, lorsqu'elle a dit « dans le ciel », il était clair qu'elle n'était pas une idolâtre. » (*Sahih Muslim bi Sharh al-Nawawi*. 18 vols. Cairo 1349/1930. Reprint (18 vols. in 9). Beirut: Dar al-Fikr, 1401/1981, 5.24).

« Il est bon de noter que **l'imam Nawawî** ne mentionne absolument pas la compréhension littérale du hadith comme une position doctrinale acceptable. Ceci provoque la surprise aujourd'hui parmi certains musulmans, qui s'imaginent que ce qui est en jeu est le principe d'accepter un hadith singulier rigoureusement authentique (*Sahîh*) comme preuve en matière de *'Aqida*, car ce hadith est un des hadiths dit « singulier », qu'on appelle en arabe *Âhâd* (rapporté par une seule chaîne de transmission), par opposition au (hadith) *Mutawâtir* (rapporté par tant de chaînes de transmissions qu'il est impossible qu'il ait été inventé).

Pourtant ce n'est pas ce qui est en jeu, car les hadiths de ce type ne sont considérés comme acceptables par les savants traditionnels de la *'Aqida* que s'ils remplissent une condition : que l'article de foi mentionné dans le hadith soit *salimun min al-Mu'arâda*, qu'il y ait « absence de preuves conflictuelles ». Cette condition n'est pas remplie par ce hadith particulier pour plusieurs raisons. Premièrement, l'histoire décrite dans le hadith nous est parvenu sous plusieurs autres versions bien authentifiées qui diffèrent largement de la version « ou est Allah ? -- Dans le ciel ».

Une de celles-ci est rapportée par **Ibn Hibban** dans son *Sahîh* avec une chaîne de transmission bien authentifiée (*Hasan*), dans laquelle le **Prophète** (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui) a demandé à la jeune esclave : « **Qui est ton Seigneur ?** » à quoi elle répondit : « Allah », puis il reprit : « **Et qui suis-je ?** » à quoi elle répondit : « Tu es le **Messenger d'Allah** », après quoi il déclara : « **Libérez-la car c'est une croyante** ». (*Al-Ihsân fi Taqrîb Sahih Ibn Hibban*, 18 vols. Beirut: *Mu'assasa ar-Risala*, 1408/1988, 1.419: 189).

« Dans une autre version, rapportée par **'Abd al-Razzaq** avec une chaîne de transmission rigoureusement authentique (*Sahîh*), le **Prophète** (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui) lui a demandé : « **Témoignes-tu qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah ?** » et elle répondit oui. Il lui demanda : « **Témoignes-tu que je suis le Messenger d'Allah** » et elle acquiesça une nouvelle fois. Il dit alors « **Libérez-la !** » (*Al-Musannaf*, 11 vols. Beirut: *al-Majlis al-'Ilmi*, 1390/1970, 9.175: 16814).

« Dans d'autres versions, la jeune esclave ne peut pas parler, mais juste pointer le ciel en guise de réponse. **Ibn Hajar al-Asqalânî** a dit sur les différentes versions de ce hadith, qu'« il y a une grande contradiction dans les termes employés » (*Talkhîs al-Habir*, 4 vols. in 2. Cairo: *Maktaba al-Kulliyat al-Azhâriyya*, 1399/1979, 3.250). Quand un hadith a beaucoup de versions conflictuelles, il y a une forte probabilité pour qu'il n'ait été rapporté que par rapport à ce que un ou plusieurs des narrateurs en ont compris (*riwâya bi al-Ma'na*), et donc l'une des versions n'est pas adéquate pour établir un point de *'Aqida*.  
« [...] L'interprétation littérale disant qu'Allah serait « dans le ciel » entre en contradiction avec deux fondements de la *'Aqida* telle qu'elle a été établie par le Coran. Le premier est l'attribut de *mukhâlafa li al-hawâdith* d'Allah, ou « non-ressemblance aux créatures en aucune façon », comme Allah le déclare dans la sourate *ash-Shûrâ*, « **Nulle chose ne Lui ressemble** » (42 : 11), alors que s'il était « dans le ciel » il y aurait d'innombrables choses qui Lui ressembleraient en termes d'altitude, de position, de direction, etc. Le second fondement que cela contredirait, comme mentionné plus haut, est l'attribut de *Ghinâ* d'Allah, ou « l'indépendance vis-à-vis de tout ce qui est créé », ce qu'il affirme dans de nombreux versets du Coran.

Il est impossible qu'Allah soit une entité corporelle car les corps ont besoin d'espace et de temps, alors qu'Allah n'a besoin d'absolument de rien.

« [...] Pour ces raisons et d'autres, les savants Musulmans se sont vus obligés d'interpréter le précédent hadith et d'autres textes contenant des figures de style similaires au sens figuré, en conformité avec l'utilisation de la langue Arabe. Considérons le verset coranique : « **Êtes-vous à l'abri que Celui qui est au ciel vous enfouisse dans la terre ? Or la voici qui tremble !** » (67: 16) pour lequel nous pouvons donner les exemples de *Tafsîr* ou exégèse coranique suivants :

« - **Al-Qurtubî**: Les savants les plus exigeants soutiennent que [«qui est au ciel »] signifie en fait : « Etes-vous à l'abri de Celui qui est au-dessus du ciel » - de la même façon qu'Allah dit « **voyagez dans la terre** » (9 :2), dans le sens de « voyagez sur la terre » - pas au-dessus du ciel en terme de contact physique ou de spatialisation, mais en terme de pouvoir omnipotent et de contrôle sur lui. Une autre position est de dire que cela signifie : « Etes-vous à l'abri de celui [qui est] sur ('alâ) le ciel » de la même façon que l'on dit, « un tel [règne] sur l'Irak et sur le Hijaz », ce qui signifie qu'il en est le gouverneur et le commandant. (*Al-Jâmi' li Ahkâm al-Qur'an*, T.18, p.216).

« - **Al-Shirbini al-Khâtib** : Il y a différents aspects quant à l'interprétation de « Celui qui est dans le ciel », l'une d'elle est que cela signifierait : « Lui dont le royaume est dans le ciel », car c'est le lieu de résidence des Anges, et c'est là que se trouvent Son Trône, Son *Kursî* et la Table Bien-Gardée ; et de là descendent Ses Décrets, Ses Livres, Ses commandements et Ses interdictions. Une seconde interprétation possible est que « Celui qui est dans le ciel » omette la première partie d'une construction ascriptive (*idâfa*), en d'autres termes : « Etes vous à l'abri du Créateur de celui qui est dans le ciel » ce qui signifierait les Anges qui résident au ciel, car ils sont ceux à qui il est commandé de dispenser la Miséricorde ou la Vengeance Divine. (*al-Sirâj al-Munir*. 4 vols. Bulaq 1285/1886. Reprint. Beirut: *Dar al-Ma'rifa*, n.d., 4.344).

« - **Fakhr al-Dîn al Râzâ** : « Celui qui est dans le ciel » pourrait faire référence à l'Ange qui est chargé d'infliger les châtements divins ; lequel est **Gabriel** (paix sur lui) ; les mots « vous enfouisse dans la terre » signifiant : « par le commandement d'Allah , puis reparte» (*Tafsîr Fakhr al-Râzî*. 32 vols. Beirut 1401/1981. Reprint (32 vols. in 16). Beirut: *Dar al-Fikr*, 1405/1985, 30.70).

« - **Hayyan al-Nahwî**: Ou le contexte de ces mots pourrait suivre les convictions de ceux à qui il est adressé [les mécréants], car ils sont anthropomorphistes. Donc la signification serait : « Etes-vous à l'abri de Celui que vous prétendez être dans le ciel ?- Alors qu'Il est exalté au-dessus de tout lieu ?- » (*Tafsîr al-nahr al-madd min al-Bahr al-muhît*. 2 vols. in 3. Beirut: *Dar al-Janan and Mu'assasa al-Kutub al-Thaqafiyya*, 1407/1987, 2.1132).

« - **Le Qâdî 'Iyâd** : Il n'y a pas de désaccord parmi les musulmans, tout un chacun -leurs savants juristes, leurs savants du hadith, leurs savants en théologie, à la fois ceux capables d'une expertise scientifique et ceux qui suivent la doctrine d'un autre - que les preuves scripturaires qui mentionnent qu'Allah le Très Haut serait « dans le ciel », comme dans le dit verset et dans d'autres paroles, ne sont pas tels que leur sens littéral (*Zhâhir*) semble signifier ; au contraire, tous les savants les interprètent autrement que dans leur sens apparent (*Sahih Muslim bi Sharh al-Nawawi*, 5.24).

« [...] Mais peut-être est-il préférable aujourd'hui de dire que les Musulmans qui croient que Allah est, d'une certaine façon, « là-haut » ne sont pas des Mécréants. En effet ils ont une circonstance atténuante, à savoir que de nos jours certains partis fortunés soutiennent agressivement la *Bid'a* de l'anthropomorphisme. Cette *Bid'a* était, dans les siècles précédents, confinée à une poignée de Hanbalites qui ont été repoussés avec force par les Oulémas des *Ahl as-Sunna* comme **'Abd al Rahman ibn al Jawzî** (m. 597/1201) qui s'est adressé à ses pairs Hanbalites dans son *Daf' Shubah al-Tashbîh bi akaff al-Tanzîh* [réfutation des insinuations d'anthropomorphisme à la vue de la transcendance Divine] en ces termes : « Si vous aviez dit: « Nous ne faisons que lire ces hadith et nous restons silencieux », personne ne vous aurait condamnés. Ce qui est honteux, c'est que vous les interprétiez littéralement.

N'introduisez pas subrepticement dans le *Madhhab* de cet homme de droit parmi les premiers musulmans [Ahmad ibn Hanbal] ce qui n'en est pas. Vous avez revêtu ce *Madhhab* d'une disgrâce honteuse, à tel point qu'on ne peut presque plus dire Hanbalite sans dire anthropomorphiste. (*Daf' shubah al-Tashbîh bi akaff al-Tanzîh*. Cairo n.d. Reprint. Cairo: *al-Maktaba al-Tawfiqiyya*, 1396/1976, 2829).

« Ces croyances ont apparemment survécu pendant des siècles dans le Khorasan, l'Afghanistan et ailleurs en Orient, car **l'Imam al-Kawtharî** note que le Hanbalite **Ibn Taymiya** (m. 728/1328) a rassemblé les détails les concernant à partir de manuscrits sur les sectes (*Nihal*) quand les bibliothèques des savants entrèrent à Damas en même temps que les caravanes fuyant les Mongoles venant de l'Est. Il les a lu sans avoir un professeur perspicace pour le guider, et a cru dans ce qu'il en avait compris, et s'en est fait l'avocat dans ses propres travaux. (*al-Kawtharî, al-Sayf al-Saqil fi al-Radd 'alâ Ibn Zafil*. Cairo 1356/1937. Reprint. Cairo: *Maktaba al-Zahran*, n.d. 56). Il fut emprisonné de nombreuses fois pour ces idées avant sa mort, car les Oulémas de Damas l'accusaient d'anthropomorphisme. (*al-Asqalânî, al-Durar al-Kâmina fi A'yân al-Mi'a al-Thâmina*. 4 vols. Hyderabad 134950/193031. Reprint. Beirut: *Dar Ihyâ' al-Turath al-Arabî*, n.d., 1.155).

« Des écrits ont été signés par **Abû Hayyân al-Nahwî** (m.745/1344), **Taqi al-Dn Subkî** (m.756/1355), **Badr al-Dîn ibn Jama'a** (m.733/1333), **al-Amîr al-Sananî**, l'auteur de *Subul al-Salâm* (m.1182/1768), **Taqi al-Dîn al-Hisnî**, l'auteur de *Kifayat al-akhyar*, (d.829/1426), et **Ibn Hajar al-Haytamî** (d.974/1567) en réfutation de sa *'Aqîda*, et elle est resté non acceptée par les musulmans pendant encore quatre cents ans jusqu'au mouvement Wahhabite du dix huitième siècle, lequel suivait **Ibn Taymiya** sur certains points de *'Aqîda*, et l'a déclaré son « Cheikh de l'Islam ». Mais ce ne sera pas avant l'avancée de l'imprimerie dans le monde Arabe que les livres d'**Ibn Taymiya** (et les dogmes de cette secte) ont vraiment vu la lumière du jour, quand un riche marchand de Jedda commissionna l'impression de son *Minhâj al-Sunna* et d'autres de ses travaux sur la *'Aqîda* en Egypte à la fin du siècle dernier, ressuscité cette fois sous le nom de Salafisme ou « retour à l'Islam des débuts ». Ils ont de là été exportés aux quatre coins du monde islamique, propulsés par le financement généreux d'un ou deux pays musulmans modernes,

et dont les efforts ont rempli les mosquées de livres, de pamphlets, et de jeunes gens qui répandent ces idées et même les attribuent (grâce aux chaînes de transmissions douteuses d'**Ibn Taymiya**) aux Imams des premiers temps de l'islam. Mon avis vis-à-vis du fait de considérer les musulmans croyants ou mécréants, est que tout cet argent peut acheter de l'influence et de la propagande qui transforme le jour en nuit et la nuit en jour ; aussi peut être que les musulmans contemporains peuvent être excusés de ce genre d'idées jusqu'à ce qu'ils aient pu apprendre que le Dieu de l'islam est par Sa transcendance bien au-dessus d'être un immense homme, et de la même façon, que Sa transcendance est au-dessus d'être sujet au temps ou à l'espace, qui ne sont que deux de Ses créatures.

« Pour résumer ce que j'ai répondu à la question ci-dessus, les savants prennent les textes fondamentaux du Coran et de la sunna littéralement sauf s'il y a une raison pertinente de ne pas le faire. Dans le cas de la « descente » d'Allah ou du fait qu'il serait « dans le ciel », il y a de nombreuses raisons de ce type. « - Premièrement, une interprétation littérale de ces textes les rendrait incompatibles entre eux, ainsi qu'avec les nombreux textes rigoureusement authentiques sur le fait qu'Allah est « avec » Son serviteur quand il fait du *dhikr*, « plus proche de vous que votre veine jugulaire » (50 :16), « devant lui » quand il prie, « le plus proche » de lui quand il est prosterné, « dans le ciel » quand on a demandé à la jeune esclave, « avec vous où que vous soyez » (58 :4), etc. Ils sont incompatibles quand on les prend littéralement ensembles, et ne deviennent concordants que si on les prend au sens figuré, comme **Mâlik, al-Awzâ'i, et al-Nawawî** l'ont fait plus haut.

« - Deuxièmement, le **Prophète** (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui) a détaillé les croyances que doivent avoir tous les musulmans dans le hadith de **Gabriel** dans le *Sahîh Muslim* et dans d'autres, et n'a mentionné le fait qu'Allah soit « dans le ciel » (ou nulle part ailleurs) dans aucun d'eux.

« - Troisièmement, le fait qu'Allah, comme les oiseaux, les nuages etc. soit « dans le ciel » dans un sens littéral entre en contradiction avec la 'Aqîda du Coran que « **Nulle chose ne Lui ressemble** » (42 :11).



« - Quatrièmement, la notion qu'Allah soit dans un des endroits précis entre en contradiction avec la 'Aqîda exprimée dans dix-sept versets du Coran : qu'Allah est indépendant de tout besoin, alors que les choses qui occupent des endroits précis ont besoin à la fois d'espace et de temps.

« Ces raisons ne sont pas exhaustives, mais entendent répondre à la question en mettant en lumière la 'Aqîda et les principes des Oulémas traditionnels qui interprètent le genre de textes dont nous parlons. Elles montrent tout simplement à quel point la croyance qu'Allah est dans le ciel dans un sens littéral est éloignée de l'islam traditionnel, et pourquoi il n'est pas admissible qu'un musulman le pense.

« Et c'est Allah seul qui accorde le succès »<sup>28</sup>.

- **Vers 44** : C'est du droit absolu d'Allah de faire exister ou d'anéantir une créature sans qu'Il soit obligé ou contraint de faire quoique ce soit, contrairement aux Moustazilites qui disent que Allah doit donner le meilleur à l'homme.

- **Vers 45** : L'imam **al-Lâqânî** commence ici une nouvelle séquence de 9 vers consacrée au destin et au libre-arbitre.

« L'homme » : litt. Son serviteur.

Ce vers fait allusion à la théorie du *Kasb* d'**al-Ach'arî** : l'homme décide par lui-même de faire telle ou telle chose - à lui ses intentions !- mais c'est Allah, le Créateur de toute chose, c'est Lui qui crée l'acte de l'homme. L'homme ne crée pas son acte, il l'acquiert. C'est une théorie très compliquée au point que les Arabes ont l'habitude de comparer une chose compliquée au *Kasb* d'**al-Ach'arî**.

L'imam **al-Lâqânî** insiste ici sur la croyance sunnite que c'est Allah - *Subhânahu wa Ta'âlâ* – en vérité qui fait toute chose. Par exemple, c'est Allah qui guérit en vérité et non les médicaments en soi, même s'Il a ordonné de respecter les causes et les lois de la nature, et que nous devons donc nous soigner en prenant des médicaments. De manière plus explicite, c'est Allah qui brûle et non le feu en soi ; Allah a fait qu'en touchant le feu, on se brûle. Pour un sunnite, le feu brûle non pas par lui-même ou par une force à l'intérieur du feu, mais parce que Allah l'a voulu. Le cas de **Sayyiduna Ibrâhîm** (عليه السلام) explique bien cela. Allah a dit en effet :

فَلَمَّا يَدْنَأْزُكُوبِي بَرَدًا وَسَلَّمًا عَلَيَّ إِبْرَاهِيمَ

Sourate 21 (*al-Anbiyâ'*) verset 69 :

« **Nous dîmes : Ô feu, sois une fraîcheur et une protection pour Ibrâhîm** ».

<sup>28</sup> Q-News © Nuh Ha Mim Keller. L'article complet est consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://www.aslama.com/forums/showthread.php?t=2044>



Si Allah avait ordonné au feu d'être seulement une fraîcheur, alors *Sayyiduna Ibrâhîm* aurait gelé, mais comme il a ajouté à la fraîcheur une protection, le feu est devenu une douce fraîcheur protectrice. A partir de là, les Sunnites concluent que ce n'est pas le feu en lui-même qui brûle mais que c'est Allah qui veut que le feu brûle. Et s'Il le voulait, la glace brûlerait.

Deuxième hémistiche : Allah crée l'acte de celui qui veut le bon chemin comme le mauvais. Il facilite le chemin selon la volonté de chaque personne.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

### Cours n°15 de Croyance du 10 Safar 1429

(17/02/2008)

وَحَاذِلُ لِمَنْ أَرَادَ بُعْدَهُ وَمُنْجِزٌ لِمَنْ أَرَادَ وَعْدَهُ -46

46) Il déshonore celui qui veut s'éloigner d'Allah

Et récompense celui qui veut Sa promesse.

فَوَزُّ السَّعِيدِ عِنْدَهُ فِي الْأَزْلِ كَذَا الشَّقِيِّ ثُمَّ لَمْ يَنْتَقِلْ -47

47) Il sait de toute éternité qui seront les bienheureux

Et les malheureux ; et Il ne les changera pas.

وَعِنْدَنَا لِلْعَبْدِ كَسْبٌ كُلِّفًا وَلَمْ يَكُنْ مُؤْتَرًّا فَلْتَعْرِفَا -48

48) Chez nous (les Sunnites), l'homme est responsable [des actes] qu'il acquiert, Mais n'a pas d'influence [sur le cours des choses], comprends-tu ?

فَلَيْسَ مَجْبُورًا وَلَا اخْتِيَارًا وَلَيْسَ كَلًّا يَفْعَلُ اخْتِيَارًا -49

49) Il n'est ni vraiment contraint [d'agir] ni totalement libre de choisir,

Et parfois il n'a pas le choix.

فَإِنْ يُثِينَا فَبِمَحْضِ الْفَضْلِ وَإِنْ يُعَذِّبُ فَبِمَحْضِ الْعَدْلِ -50

50) Aussi s'Il nous récompense, c'est par Sa seule Grâce,

Et s'il nous châtie, c'est par Sa seule Justice.

وَقَوْلُهُمْ إِنَّ الصَّلَاحَ وَاجِبٌ عَلَيْهِ زُورٌ مَا عَلَيْهِ وَاجِبٌ -51

51) Et leur allégation « Allah est obligé de donner le meilleur »

Est un mensonge éhonté. Allah n'est obligé de rien !

أَلَمْ يَرَوْا إِيْلَامَةَ الْأَطْفَالِ وَشَبِيهَهَا فَحَاذِرِ الْمُحَالَا -52

52) N'ont-ils pas vu des enfants souffrir

Ou des choses semblables ? Prends garde donc à cet avis impossible !

وَجَائِزٌ عَلَيْهِ خَلْقُ الشَّرِّ وَالْخَيْرِ كَالْإِسْلَامِ وَجَهْلِ الْكُفْرِ -53

53) Allah peut créer [selon Sa volonté] le mal ou le bien

A l'instar de l'islam, de l'ignorance et de la mécréance.

### Commentaire

- **Vers 46** : Celui qui ne répond pas à l'appel d'Allah, Allah le déshonorera ici-bas comme dans l'Au-delà et il sera châtié. Quant à celui qui répond à Son appel, Allah l'honorera ici-bas et dans l'Au-delà et il sera récompensé. Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit : « [...] *Je jure par Allah, en dehors de qui, il n'y a point d'autre dieu, que si l'un de vous suit une conduite qui le mène directement au Paradis, et qu'il lui reste un empan pour l'atteindre, s'il change de conduite alors il se verra mené droit en Enfer. A l'inverse, s'il y en a un qui mène une conduite de damné et qu'il lui reste un empan pour atteindre l'Enfer, s'il change de conduite alors il sera reçu au Paradis !* » Rapporté par **l'imam al-Boukhârî**.

- **Vers 47** : Le bienheureux chez les sunnites, c'est celui qui meurt en musulman. Allah sait d'avance de par Son Omniscience ce qui adviendra de toute éternité, qui ira au Paradis et qui ira en Enfer.

- **Vers 48** : Ce vers renvoie à la notion de *kasaba* (= acquérir) évoquée dans le Coran et qu'**Abû l-Hasan al-Ach'arî** a formulé dans sa « théorie du *Kasb* » (ou acquisition de l'acte).

Le *kasb*, c'est la part de liberté accordée à l'homme sans quoi il ne pourrait être tenu responsable de ses actes dont il devra répondre le Jour du Jugement dernier. Comme nous l'avons déjà dit, c'est Allah qui crée l'acte, mais c'est la créature qui l'acquiert et qui en est responsable. Le *kasb* consiste à penser l'acte, à le choisir et à décider de l'accomplir. C'est ce processus d'acquisition qui rend l'homme responsable de ses actes, qu'ils soient bons ou mauvais, et qu'Allah crée par Sa Volonté et Son Omniscience dont l'homme ne peut se départir ni se défaire. Lui Seul a voulu que tu acquies tel ou tel acte car Lui Seul sait que tu mérites de l'acquérir pour le meilleur (les bonheurs du Paradis) ou pour le pire (les malheurs de l'Enfer) en vertu d'une science sur toi que Lui Seul a de toi.

De fait, notre indépendance vis-à-vis d'Allah est toute relative et nous ne pouvons être libres en ce qui concerne nos actes vis-à-vis du monde, qui dépendent de toute une chaîne de causes et d'effets relevant de Sa Volonté et de Son Omniscience.

En résumé, Allah crée les actes que les hommes ont voulu acquérir. L'homme ne crée pas ses actes, car le seul créateur c'est Allah. Mais une fois que l'homme décide de faire quelque chose et qu'il ne lui reste que la création de l'acte, alors Allah le lui crée et l'homme l'acquiert.

A partir de là, l'homme est responsable de ses actes. En islam, chacun est responsable de ses actes. Nul n'est responsable des actes d'autrui.

- **Vers 49** : Encore faut-il qu'Allah nous autorise à acquérir tel ou tel acte. Ma part de liberté n'est jamais décisive, bien que j'en porte toute la responsabilité sauf dans le cas où mes actes échappent à mon contrôle, comme par exemple le tremblement de la main si je suis atteint de la maladie de Parkinson.

- **Vers 50** : *Hadith* rapporté par **al-Boukhârî** et **Muslim** d'après **Abû Hurayra** ( **رَضِيَ اللهُ عَنْهُ**):

« **Personne n'entrera au Paradis par ses actes ! a dit le Prophète** ( **صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ**)

- **Pas même toi, O messager d'Allah ?** demandèrent ses compagnons ( **رَضِيَ اللهُ عَنْهُمْ**)

- **Pas même moi, leur répondit-il, si ce n'est par la miséricorde d'Allah**».

C'est par Sa Miséricorde qu'Allah fera entrer Son serviteur au Paradis - *in cha' Allah* ! – et non par Sa Justice, car jamais ses actes ne vaudront le poids des faveurs et des bienfaits qu'Il lui a accordés tout au long de sa vie : la vue, l'ouïe, la parole, le fait de marcher sur ses deux jambes, toute sa subsistance (*ar-Rizq= الرِّزْق*) comme la nourriture, les biens, les femmes, les enfants ...

En revanche, c'est par Sa Justice qu'Il le punira si ses péchés sont plus lourds que ses bonnes actions dans la balance.

- **Vers 51** : Allusion à la doctrine mu'tazilite de « *as-Salâh wa l-Aslah* », cf. p.4 et 5.

- **Vers 52**: Personne n'a le droit de juger Allah *Subhânahu wa Ta'âlâ* car Il fait dans Son Royaume ce qu'Il veut. Bien sûr Allah est juste mais Sa justice ne signifie pas qu'Il doit obligatoirement faire quelque chose. Les tremblements de terre, les famines, les catastrophes naturelles qui font des victimes telles que des femmes et des enfants font partie de la volonté d'Allah. Un musulman doit supporter ces épreuves avec patience et compassion, et ne jamais dire qu'Allah est injuste quand Il fait cela.

- **Vers 53**: On a vu parmi les attributs d'Allah le fait qu'il Lui est possible de créer le bien, le mal, l'islam, l'ignorance, la mécréance... Rien ne Lui est imposé. Il crée ce qu'Il veut.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

## Cours n°16 de Croyance du 24 Safar 1429

(02/03/2008)

وَوَاجِبٌ إِيمَانُنَا بِالْقَدَرِ . وَبِالْقَضَاءِ كَمَا أَتَى فِي الْخَبَرِ -54

54) Nous devons croire au Décret

Et au Destin comme cela est établi dans le *Hadîth*.

وَمِنْهُ أَنْ يُنْظَرَ بِالْأَبْصَارِ . لَكِنْ بِلَا كَيْفٍ وَلَا انْحِصَارٍ -55

55) Parmi les choses possibles, (le fait) qu'on Le contemple par la vue,  
Mais sans (qu'on sache) comment ni sans (qu'on puisse) Le délimiter.

لِلْمُؤْمِنِينَ إِذْ بَجَائِزُ عَلَّقَتْ هَذَا وَلِلْمُخْتَارِ دُنْيَا تَبَتَّتْ -56

56) Les Croyants en auront la possibilité,

Quant à l'Elu, il L'a déjà vu ici-bas, c'est confirmé !

### Commentaire

- **Vers 54** : *al-Îmân bil-qadar wa l-qadâ'* (الإيمانُ بالقَدَرِ وَ الْقَضَاءِ): c'est le 6<sup>ème</sup> pilier de la foi, croire au destin qu'il soit bon ou mauvais. Ce qui arrive aux créatures, a lieu en raison d'un secret qu'Allah détient sur chacune de Ses créatures.

*Khabar* (خَبْرٌ) dans le texte = information, nouvelle. C'est un synonyme de *hadith*.

Les Savants ont donné plusieurs définitions du Destin et du Décret. Pour certains, les deux mots sont synonymes et signifient qu'Allah, de par son Omniscience, sait tout ce qui va se produire avant que cela n'arrive, car Il ordonna au Calame (*al-Qalam* = الْقَلَمُ) d'écrire sur « **la Table bien gardée** » (*al-Lawh al-Mahfûz* = اللُّوحُ الْمَحْفُوظُ) la destinée de toute chose jusqu'au jour de la Résurrection.

D'autres savants opèrent néanmoins la distinction suivante entre le Destin et le Décret:

On appelle le **Destin** (*al-Qadâ'* = الْقَضَاءُ) tout ce qui est écrit sur la Table et qui ne s'est pas encore réalisé, et le **Décret** (*al-Qadar* = الْقَدَرُ) tout ce qui est écrit sur la Table et s'est réalisé. Et Allah sait mieux !

En conséquence de quoi, l'homme dispose d'une liberté première. Il a la liberté de choisir et la capacité de décider (*al-'Azîm* = الْعَزْمُ) ses actes, mais c'est Allah qui les lui crée. Selon le **Prophète** (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), nul ne peut percer le secret de la liberté humaine qu'Allah a caché dans chacun de nous.

Hadith rapporté par at-Tabarânî: "إِذَا ذَكَرَ الْقَدَرَ فَأَمْسِكُوا" = "**Si les gens parlent du Destin, évitez d'en discuter**".

C'est-à-dire que le sujet du Décret et du Destin renferme un secret que Seul Allah connaît. Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) nous apprend par ce hadith qu'il est impossible de connaître le vrai sens du *Qadar*. Donc il faut se contenter d'avoir confiance en Allah qui est juste dans Son Châtiment et miséricordieux dans Son pardon. L'homme responsable de ses actes porte seul l'entière responsabilité de ce qu'il fait. Si Allah sait d'avance ce que nous allons faire, ce n'est pas pour autant qu'Il nous contraint de les faire.

Un musulman doit accepter ce qu'Allah lui a donné dans sa vie ici-bas que ce soit bon ou mauvais; la patience est l'une des grandes qualités que le musulman doit observer car la vie ici-bas est une vie d'épreuves et celle de l'Au-delà, une vie de récompense.

- **Vers 55**: Parmi les choses possibles, le fait de voir Allah dans la vie ici-bas et dans l'Au-delà.

« sans (qu'on puisse) Le délimiter » : sans pour autant Le voir comme un objet fini.

La vision d'Allah est promise aux Elus du Paradis. Elle aura lieu tous les vendredis et lors des deux fêtes, sauf pour les Prophètes et les Saints qui Le verront tous les jours. Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit : « **Vous verrez votre Seigneur comme vous voyez la lune en son plein** » (rapporté par les **Deux Cheikhs et Ibn Majah**), mais sans qu'Il soit délimité dans un endroit ou un espace. **L'imam Abû l-Hasan al-Ach'arî** nous donne un argument par la raison, à savoir que cela est déjà possible avec les choses créées ici-bas. Il a expliqué cela avec le miroir : vous voyez ce qu'il y a dedans sans pourtant toucher ce que vous voyez ou sans que ce que vous voyez soit délimité dans un espace.

Il y a trois avis sur ce avec quoi les Elus verront Allah dans l'Au-delà:

1. C'est avec leurs yeux que les Elus verront Allah, puisque ce sont les organes de la vue.

2. C'est avec leur visage qu'ils Le verront, car Allah dit dans le Saint Coran :

\* **وَجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَاضِرَةٌ \* إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ \***

Sourate 75 - *al-Qiyâma*- Verset 22&23 :

« **Ce jour-là, il y aura des visages (*wujûh*) resplendissants qui regarderont leur Seigneur** »

3. C'est avec tout leur corps qu'ils Le verront ; c'est l'avis du grand Saint **Abû al-Yazîd al-Bistâmî** : en effet, le mot *wujûh* (sing. *Wajh*) dans le verset précédent peut être interprété par visage mais aussi par corps (Face). En effet, dans le verset où Allah invite Son **Messager** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) à changer de *qibla*, le mot *Wajh* a bien le sens de face toute entière, c'est-à-dire de corps :

\* **فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ \***

Sourate 2- (*al-Baqara*)- Verset 144 :

« **Tourne donc ta face vers la mosquée sacrée** »

**Question : Est-ce que les Non-musulmans verront Allah ?** La réponse est dans le verset 15 de la sourate 83 (*al-Mutafiffîn*) sur lequel s'appuie l'imam Mâlik pour prouver que les Musulmans verront Allah le Jour du Jugement dernier dans la mesure où Allah dit dans ce verset que les *Kuffâr* ne Le verront pas ce jour-là:

كَأَلَّا إِنَّهُمْ عَنْ رَبِّهِمْ يَوْمَئِذٍ لَّمْ حُجُّوْا

**« Non! En vérité ce jour-là, ils seront privés de voir leur Seigneur »**

Quant aux délices du Paradis que nul n'a vues excepté les Prophètes (عليهم السلام), ils sont complètement différents par rapport aux délices qui portent le même nom ici-bas, notamment les fruits.

- **Vers 56** : L'Elu (*al-Mukhtar* = الْمُخْتَارُ) est l'un des noms du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ). Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a vu Allah pendant son ascension nocturne (*al-Mi'raj* = الْمِعْرَاجُ) mais pour ce qui est de savoir -avec quoi ?- Il y a deux avis :

- Selon *Ibn εAbbâs* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ), le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a vu Allah avec ses yeux.

- Selon 'Ā'icha (رَضِيَ اللهُ عَنْهَا), le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a vu Allah avec son cœur.

C'est l'avis d'Ibn εAbbâs que les savants retiennent car ils l'estiment plus savant que 'Ā'icha.

La vision d'Allah par les Prophètes entre dans le champ du possible, mais seul le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) L'a vu. Le Coran rappelle cette histoire où *Sayyiduna Mûsâ* (عليه السلام) demanda à Allah l'autorisation de Le voir :

وَلَمَّا جَاءَ مُوسَى لِمِيقَاتِنَا وَكَلَّمَهُ رَبُّهُ قَالَ رَبِّ أَرِنِي  
 أَنْظُرْ إِلَيْكَ قَالَ لَنْ نَرِنِي وَلَكِنِ أَنْظُرْ إِلَى الْجَبَلِ فَإِنِ اسْتَقَرَّ  
 مَكَانَهُ فَسَوْفَ نَرِنِي فَلَمَّا تَجَلَّى رَبُّهُ لِلْجَبَلِ جَعَلَهُ دَكًّا وَخَرَّ  
 مُوسَى صَعِقًا فَلَمَّا أَفَاقَ قَالَ سُبْحَانَكَ تُبْتُ إِلَيْكَ وَأَنَا أَوَّلُ

الْمُؤْمِنِينَ ﴿١٤٣﴾

Sourate 7 (*al-A'raf*) Verset 143 :

**« Lorsque Moïse arriva au temps fixé par Nous et que son Seigneur lui parla, il dit : " Seigneur, fais moi voir que je puisse Te voir !" Il dit : " Tu ne Me verras pas ! Mais regarde la montagne : si elle reste à sa place, tu Me verras". Lorsque son Seigneur Se révéla (Tajallâ) à la montagne, Il la mit complètement à ras, et Moïse tomba foudroyé. Lorsqu'il se réveilla, il dit : " Gloire à Toi ! Je reviens vers toi (je me repens). Je suis le premier des Croyants". »**

Ce verset indique que c'est de l'ordre du possible de voir Allah pour un prophète sinon **Sayyiduna Mûsâ** (عليه السلام) n'en aurait pas fait la demande, puisque tous les prophètes savent ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Mais en réduisant la montagne à l'état de poussière, Allah a fait comprendre à **Sayyiduna Mûsâ** (عليه السلام) qu'il n'obtiendrait pas satisfaction et qu'Il ne lui accordera pas cette faveur même si elle entre dans le domaine du possible. Au terme de son ascension nocturne (*al-Mi'raj* = المعراج), le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) vit Allah. Sur le chemin du retour, au 6<sup>ème</sup> ciel, il retrouva **Sayyiduna Mûsâ** (عليه السلام) qui le pria à plusieurs reprises de retourner vers Allah pour Lui demander de réduire le nombre des prières prescrites aux musulmans. En fait, **Sayyiduna Mûsâ** (عليه السلام) a vu une lumière qui émanait du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) en raison de la vision d'Allah qu'il a eue. En le conseillant ainsi, **Sayyiduna Mûsâ** (عليه السلام) veut dire au **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) de retourner voir Allah, car la vision d'Allah est une Grâce extraordinaire qui ne fut pas accordée à **Sayyiduna Mûsâ** (عليه السلام). Il le pousse donc à profiter de cette faveur immense mais veut aussi, du coup, revoir cette lumière exceptionnelle du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) que la vision d'Allah lui procure. Cette lumière est un des secrets d'Allah qui ouvre Son serviteur à Sa connaissance.

Il est très important de signaler que le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a vu Allah 'azza wa jall d'une manière complètement différente de la façon que nous voyons les choses habituellement, c'est-à-dire dans un endroit ou de manière limitée car Allah ne se limite ni dans le temps ni dans l'espace. Si Allah a voulu que le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) Le voit au **Lotus de l'Extrémité**, c'est pour l'honorer. Selon un hadith déjà cité précédemment, le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) nous a expliqué que lorsqu'il a vu Allah au **Lotus de l'Extrémité**, il n'était pas plus proche de Lui, au sens littéral, que **Sayyiduna Yûnus** (عليه السلام) alors qu'il se trouvait dans le ventre du gros poisson au fond de l'Océan.

57- وَمِنْهُ إِرْسَالُ جَمِيعِ الرُّسُلِ . فَلَا وَجُوبَ بَلِّ بِمَحْضِ الْفَضْلِ .

57) Parmi les choses possibles, le fait qu'Il ait envoyé l'ensemble des Messagers,

Pas par obligation mais du fait de Sa seule Grâce.

58- لَكِنْ بِيَدِ إِيمَانِنَا قَدْ وَجَبَا فَدَعَّ هَوَى قَوْمٍ بِهِمْ قَدْ لَعَبَا -

58) A cela, oui, nous devons croire,

Aussi laisse les gens dont les passions se sont jouées d'eux.

59- وَوَجِبَ فِي حَقِّهِمُ الْأَمَانَةُ وَصِدْقُهُمْ وَضَيْفٌ لَهُ الْفَطَانَةُ -

59) Les droits que Nous devons (leur attribuer) sont la Protection divine

Et la Vérité ; ajoute (aussi) la Perspicacité



وَمِثْلُ ذَا تَبْلِيغُهُمْ لِمَا أَنْتَوَا وَيَسْتَحِيلُ ضِدُّهَا كَمَا رَوَوْا -60

60) Ainsi que la Transmission de ce qui leur est parvenu ;

Leur attribuer l'opposé est impossible comme il est rapporté.

وَجَائِزٌ فِي حَقِّهِمْ كَالْأَكْلِ وَكَالْجِمَاعِ لِلنِّسَاءِ فِي الْحَلِّ -61

61) Parmi leurs droits que l'on peut leur attribuer, le fait de manger

Et de s'unir à des femmes en toute licéité.

### Commentaire

#### - Vers 57 :

C'est ici que l'imam **al-Laqa'nî** fait débiter la séquence qu'il consacre aux Prophètes (عليهم السلام) ; il énumère ce qu'il est obligatoire, possible (permis) et impossible (interdit) de leur attribuer.

Chaque messenger est un prophète mais l'inverse n'est pas vrai. Un messenger reçoit et transmet un message d'Allah à sa communauté, qui contient l'enseignement du *Tawhîd* et une législation. Une législation peut différer d'un messenger à un autre. Un prophète est un envoyé d'Allah qui a reçu une révélation qui n'est pas un message, mais une mission qu'Allah lui confie. Il peut recevoir une législation mais elle est limitée à lui et à sa famille. Comme il n'apporte pas de nouveau message, il rappelle et confirme la validité du message précédent ou de celui d'un messenger son temps comme le Prophète *Yahyâ*, Jean, (عليه السلام) qui était contemporain du Messenger *'Isâ bnu Maryam* (عليه السلام).

Tous les Prophètes (عليهم السلام) sont préservés, dès leur naissance, des grands comme des petits péchés et notamment du *Kufr*. Le cheikh **Ibn Taymiyya** (m. 729H=1328) est le seul à affirmer que *Chu'ayb* (عليه السلام) = *Jéthro* était mécréant avant de devenir prophète ! Or cela est une grave erreur commise par le cheikh **Ibn Taymiyya**, car il n'y a aucun exégète (*Mufassir*) ni théologien (*'Âlim fî l-'Aqîda*) qui affirme cela. Et c'est là l'une des 60 questions sur lesquelles il est sorti du consensus (*al-Ijmâ' = الإجماع*) comme le rapporte le grand **Hâfizh Walî d-Dîn al-'Irâqî** dans son livre intitulé « Les réponses satisfaisantes aux questions mecquoises » (*al-Ajwibat al-Murdiya 'an al-As'ila al-Makkiyya = الأجوبة المرضية عن الأسئلة المكيّة*).

L'histoire de la Prophétie dénombre 314 Messagers et 124 000 Prophètes. Tous les Prophètes cités dans le Coran furent des Messagers.

Le **vers 57** est une réponse aux Mouëtazilites qui soutenaient que l'envoi des Messagers était une obligation pour Allah !



**- Vers 59-60 :**

Nous devons leur allouer **4 attributs** :

**1) La Protection divine** (*al-Amâna* = الأمانة) : C'est une protection extérieure qui les sauvegarde de toute maladie répugnante et repoussante et une protection intérieure de tout péché et de tout vice tel que l'orgueil et la jalousie. Ils sont aussi préservés du *Makrûh*. Cette protection divine les rend impeccables, purs, irréprochables et infaillibles (*al-'Isma* = العصمة). Contrairement à ce qui est rapporté faussement dans la Bible, *Sayyidûna Ayyûb* (عليه السلام), qui était certes très malade, n'avait pas pour autant la lèpre ni aucune autre maladie répugnante semblable qui faisait fuir les gens ou l'empêchait de transmettre. Et contrairement à ce que l'on trouve dans de mauvais écrits musulmans ignorant la science du *Tawhîd* et la vraie vie des Prophètes sa famille ne l'a pas quitté.

**2) La Vérité** (*as-Sidq* = الصدق) : Tout ce que rapporte un prophète est vérité ; un prophète ne ment jamais.

**3) La Pespicacité** (*al-Fatâna* = الفطنة) : Les Prophètes (عليهم السلام) ont l'esprit vif et brillant. Ils sont doués d'une intelligence pénétrante et subtile. Ils saisissent ce qui échappe à la plupart des gens et peuvent deviner des intentions chez autrui, ce qui leur permet de déjouer les pièges qu'on leur tend. Les Messagers ont une perspécacité supérieure à celle des Prophètes (عليهم السلام).

**4) La Transmission** (*at-Tablîgh* = التبليغ) : Un prophète transmet tout ce qu'il reçoit d'Allah. Il n'oublie rien ni ne dissimule ce qu'Allah lui demande de transmettre.

**L'opposé des qualités prophétiques** que nous n'avons pas le droit de leur attribuer, sont :

- Le fait de commettre des péchés
- le mensonge
- La stupidité
- L'oubli ou la dissimulation de ce qu'ils doivent transmettre.

**- Vers 61 :**

Les Prophètes (عليهم السلام) sont des êtres humains, donc ils mangent, dorment ... comme tout le monde. Ils ont cependant des capacités particulières qui les distinguent des autres hommes. Par exemple, le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) pouvait jeûner sans interruption trois jours de suite. En effet, lorsque l'élévation spirituelle est très importante, l'alimentation spirituelle peut remplacer la nourriture terrestre. La prière de la nuit était une obligation pour le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) alors qu'elle est facultative pour nous. Il est à noter aussi que les Prophètes (عليهم السلام) ne font pas de rêves érotiques comme l'a authentifié **l'imam an-Nawawî**; il est dit en effet dans le hadith que rapporte **l'imam at-Tabarânî**, dans son *Kabîr* et **Ibn 'Adî** dans son *Kâmil*, que Ibn εAbbâs a dit : « Aucun prophète n'a fait de rêve érotique. »

Un prophète ne sombre jamais dans la folie, n'est jamais touché par la lèpre (*al-Judhâm* = الجُدَامُ), ni atteint de cécité; *Sayyiduna Ya'qûb* (عليه السلام) n'était pas aveugle, mais ses yeux ont fini par ne plus voir tellement la perte de *Sayyiduna Yoûsouf* (عليه السلام) lui causa un immense chagrin. Et quand on a jeté la tunique de *Yoûsouf* sur le visage de *Ya'qûb*, il a séché ses larmes et recouvert la vue rapidement comme le mentionne le Coran :

فَلَمَّا أَن جَاءَ الْبَشِيرُ أَلْقَاهُ عَلَىٰ وَجْهِهِ فَارْتَدَّتْ بَصِيرًا<sup>ط</sup>

[Sourate 12 (*Yoûsouf*) verset 96]

« *Puis quand arriva le porteur de bonne annonce, il l'appliqua sur le visage de Jacob. Celui-ci recouvra aussitôt la vue, et dit: "Ne vous ai-je pas dit que je sais, par Allah, ce que vous ne savez pas?"* »

Remarque: ce verset est l'un des arguments irréfutables qui autorise le recours au *Tabarrouk* (la recherche de *Baraka*) avec les choses laissées par les prophètes, les saints et les gens pieux. L'imam **Ibn Hajar** dans son commentaire du *Sahîh al-Boukhârî* et l'imam **an-Nawawî** dans son commentaire du *Sahîh Mouslim* insistent sur le fait que le *Tabarrouk* n'est pas spécifiques aux prophètes (عليهم السلام) seulement, mais aussi à toute personne reconnue pour sa crainte d'Allah et sa droiture. L'imam **Ibn Kathîr**, élève d'**Ibn Taymiyya**, nous rapporte dans son célèbre livre d'histoire intitulé « Le commencement et la fin » (*al-Bidâya wa n-Nihâya* = البِدَايَةُ وَالنَّهَائِيَّة) que les élèves d'**Ibn Taymiyya**, lorsqu'il est mort, se sont lavés avec l'eau restant de la toilette mortuaire et en ont bu afin d'avoir la *Baraka* de leur Cheikh<sup>29</sup>.

Si les Prophètes (عليهم السلام) oublient, c'est afin de légiférer et de nous apprendre comment nous devons réparer un commandement, comme ce fut le cas lors d'une prière du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) où il a fait le *Salâm* dans la 2<sup>ème</sup> *Rak'a* d'une prière de 4. Les *Sahâba* se sont demandé si la prière avait été diminuée. Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) leur a répondu que non mais qu'Allah lui avait fait commettre un oubli afin de leur apprendre comment réparer leur prière en cas d'omission ou d'ajout dans celle-ci.

<sup>29</sup> Pour le récit complet, voir p. 80.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Cours n°17 de Croyance du 8 Rabî‘ al-Awwal 1429**  
(16/03/2008)

- وَجَامِعٌ مَعْنَى الَّذِي تَقَرَّرًا شَهَادَاتَا الْإِسْلَامِ فَاطْرَحَ الْمِرَا -62  
62) Tous les sens que [nous venons] d’attester se trouvent  
Dans les deux *Chahâda* de l’islam ; laisse donc les controverses !
- وَلَمْ تَكُنْ نُبُوءَةً مُكْتَسَبَةً وَلَوْ رَقَى فِي الْخَيْرِ أَعْلَى عَقَبَهُ -63  
63) La Prophétie ne s’acquiert pas,  
Même si tu parviens au bien par delà la pente la plus ardue.
- بَلْ ذَلِكَ فَضْلُ اللَّهِ يُؤْتِيهِ لِمَنْ يَشَاءُ جَلَّ اللَّهُ وَاهِبُ الْمِنَّةِ -64  
64) Ceci est plutôt un Don immense qu’Allah accorde,  
A qui Il veut- Qu’Allah soit magnifié, le Donateur des Grâces !
- وَأَفْضَلُ الْخَلْقِ عَلَى الْإِطْلَاقِ نَبِيِّنَا فَمِلْ عَنِ الشَّقَاقِ -65  
65) La meilleure des créatures par excellence  
Est Notre Prophète. Laisse donc les divisions !
- وَالْأَنْبِيَا يَلُونَهُ فِي الْفَضْلِ وَبَعْدَهُمْ مَلَائِكَتُهُ ذِي الْفَضْلِ -66  
66) Puis les Prophètes le suivent dans l’ordre du mérite,  
Et après eux, les Archanges.
- هَذَا وَقَوْمٌ فَصَلُّوا إِذْ فَضَّلُوا وَبَعْضُ كُلِّ بَعْضُهُ قَدْ يَفْضُلُ -67  
67) Des Savants ont détaillé cette hiérarchie :  
Certains d’eux seraient meilleurs que d’autres.

**Commentaire**

**- Vers 62:**

C'est-à-dire que tout ce qui vient d'être dit sur la Croyance des attributs d'Allah et des qualités des Prophètes (à savoir ce que nous devons attribuer, ce qu'il est interdit d'attribuer et ce qui est autorisé) est au cœur même des deux *Chahâda* :

(أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ)

Et c'est le sens même des deux *Chahâda*. L'imam **al-Laqqâni** nous conseille même de laisser de côté ceux qui polémiquent et prétendent que cette Croyance n'est pas le sens de la *Chahâda*.

Quand on dit " لا إله إلا الله ", on atteste qu'Allah n'a besoin d'aucune chose et que toute chose à besoin de Lui. Donc, aucune adoration n'est vraie hormis celle d'Allah. A partir de là, on comprend pourquoi le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit que le meilleur des *Dhikr* était " لا إله إلا الله ", car le fait de dire cela implique de nous plonger dans les détails de la Croyance qu'on a traités et de nous rapprocher de plus en plus du *Tawhîd* absolu.

La 2<sup>ème</sup> partie de la *Shahâda*, à savoir أَشْهَدُ أَنْ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ, implique la Croyance traitée précédemment sur la question de la Prophétie et de ses obligations; c'est pour cela qu'Allah a voulu que la *Shahâda* soit la porte de la Croyance, c'est-à-dire de l'entrée en islam.

### - Vers 63:

Il est important de savoir que la Prophétie ne s'acquiert pas même si on atteint le degré le plus élevé dans la voie du bien. Ce n'est pas parce qu'on n'a fait beaucoup de bien qu'on devient Prophète. C'est Allah qui décide et Lui seul et c'est pourquoi la Prophétie est destinée à telle personne et pas à une autre.

### - Vers 64:

Cette Prophétie est un don d'Allah qu'Il donne à qui Il veut.

### - Vers 65 :

« par excellence » (m.à.m : dans l'absolu) : toutes catégories confondues dans la création : Trône, Anges, Djinns...

Dans un **hadith** (n°3610) rapporté par **at-Tirmidhî**, selon **Anas Ibn Mâlik** (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit : « *Je suis, sans vanité, le plus honoré du premier au dernier* ».

Le meilleur endroit sur la Terre est la terre qui recouvre le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ).

Les Wahhabites disent que le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est certes le meilleur des êtres humains, mais qu'en l'absence de texte formel le certifiant, il n'est pas forcément la meilleure des créatures. Ils contredisent ainsi l'avis de tous les Savants de la *Umma*.

Les meilleurs êtres humains sont les Prophètes (عليهم السلام).

Dans un **hadith** rapporté par **al-Qastallânî** (qui était *Hâfiz*) et aussi par **Abd ar-Razzâq** dans la partie aujourd'hui manquante de son *Musannaf* et dans les *Mawâqif* de l'Emir Abdelkader, selon **Jâbir** (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ), la 1<sup>ère</sup> chose créée fut la lumière du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ).

La 1<sup>ère</sup> créature d'Allah fait débat entre les Savants : il s'agit soit de la lumière du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), soit de l'eau, soit du calame.

« Laisse donc les divisions ! » : suscitées par ceux qui s'opposent à cette croyance, comme **Ibn Hazm** (m. 455H=1063), **az-Zamakhcharî** (m. 539H =1144) et son groupe parmi les Mouetazilites. **Ibn Abî al-'Izz**, qui a suivi le courant d'**Ibn Taymiyya**, affirme dans son commentaire de la *Tahâwiyya*<sup>30</sup> que cet honneur revenait aux Anges.

Les Savants avancent les arguments suivants pour défendre la thèse selon laquelle le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est bel et bien la meilleure des créatures, et c'est là l'avis le plus retenue :

1. Personne n'ose dire qui est meilleur que le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) .
2. Allah n'a jamais mis un autre nom à côté du Sien excepté celui du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) , ce qui prouve la valeur qu'a le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) pour Allah; d'ailleurs, c'est ce qui a poussé **Sayyiduna Adâm** (عَلَيْهِ السَّلَامُ) à demander à Allah de lui pardonner en faisant *Tawassut* = التَّوَسُّطُ (demande d'intercession) au nom du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) . Or on lui a demandé "Comment connais-tu le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) alors qu'il n'est pas encore né ?" Il a répondu : "J'ai vu écrit sur le Trône لا إِلَهَ إِلَّا اللهُ, j'en ai déduit que jamais Allah ne mettrait un nom à côté du Sien sauf si ce nom avait une valeur incomparable". On trouve le sens de ce hadith chez **Ibn al-Jawzî** (m. 597H= 1200) dans son livre intitulé " La Fidélité aux mérites de l'Elu" (*al-Wafâ bi Ahwâli al-Mustafâ* (=الوفا بأحوال المصطفى). On le trouve aussi cité par l'imam **al-Bayhaqî** dans "Les Preuves de la Prophétie" (دلائل النبوة), par **Ibn Taymiyya** dans "Les plus Grandes Fatwas" (الفتاوى الكبرى), par l'imam **at-Tabarânî** dans *al-Mu'jam as-Saghîr* (المعجم الصغير), par **Abû Na'im** dans *Hilyat al-Awliya'* (حلية الأولياء) et authentifié par l'imam **al-Hâkim** dans *al-Mustradrak* (المستدرک).

- **Vers 66** :

La hiérarchie prophétique a été établie par consensus (*Ijmâ'* = إجماع) selon l'ordre de mérite suivant: **Sayyiduna Muhammad** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) > **Sayyiduna Ibrâhîm** (عليه السلام) > **Sayyiduna Mûsâ** (عليه السلام) > **Sayyiduna 'Isâ bnu Maryam** (عليه السلام) > **Sayyiduna Nuh** (عليه السلام). On appelle ces 5 prophètes « les hommes de grande volonté » (*Ûlû al-'Azm* = أولو العزم) en raison des épreuves qu'ils ont endurées et de la grande patience (*as-Sabr* = الصبر) avec laquelle ils les ont surmontées. Après eux, viennent ensuite les autres Prophètes (عَلَيْهِمُ السَّلَامُ).

<sup>30</sup> Oeuvre de l'imam **at-Tahâwî** (m.321H = 933) sur le *Tawhîd*.

En islam, il n'y a pas de distinction entre les Prophètes (عَلَيْهِمُ السَّلَامُ). Allah dit dans le Coran:

قُولُوا عَامَّةً بِاللَّهِ وَمَا أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَا أُنزِلَ إِلَىٰ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ  
وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالْأَشْبَاطِ وَمَا أُوتِيَ مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ  
وَمَا أُوتِيَ النَّبِيُّونَ مِن رَّبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُ  
مُسْلِمُونَ ﴿١٣٦﴾

Sourate 2 (al-Baqara)- Verset 136 :

**« Dites : nous croyons en Allah et à ce qui nous a été révélé et ce qui a été révélé à Ibrâhîm, Isma‘îl, Ishâq, Ya‘qûb et aux Tribus ainsi que ce qui est parvenu à Mûsâ, ‘Isâ et aux Prophètes de la part de leur Maître. Nous ne faisons de distinction entre aucun d’eux. Et nous Lui sommes soumis »**

En effet, il n'y a pas de meilleurs messages que d'autres dans la mesure où ils ont tous prêché le même message. En revanche, il y a bien des degrés d'excellence entre eux. Allah dit :

﴿ تِلْكَ الرُّسُلُ فَضَّلْنَا بَعْضَهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ مِّنْهُمْ مَّن كَلَّمَ اللَّهُ وَرَفَعَ  
بَعْضَهُمْ دَرَجَاتٍ ﴾

Sourate 2- (al-Baqara)- Verset 253 :

**« A ces Messagers, Nous avons donné aux uns la préférence sur les autres. Il en est à qui Allah a parlé et Il en a élevé d'autres en degrés ».**

« Les Archanges » (m.à.m : Les Anges les plus éminents ou d'un rang plus élevé) sont dans l'ordre décroissant : **Jibrâ'il** > **Mikâ'il** > **Isrâfîl** > **Azrâ'îl** (عَلَيْهِمُ السَّلَامُ). Les Anges sont créés à partir de lumière. Ils ont été créés de formes et dotés de pouvoirs différents. Ils peuvent prendre l'apparence humaine, ils ont une certaine beauté et leur nombre est illimité.

Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) crée 75 000 nouveaux Anges chaque jour. Ils ne meurent pas. Ils sont répartis par catégorie. A chaque catégorie correspond une fonction d'adoration : certains sont prosternés (*Sujûd*) en permanence, d'autres sont toujours inclinés (*Rukû'*), d'autres encore sont en quête de séances de *Dhikr* chez les Hommes... Ils habitent dans le ciel. Ils sont ni féminins ni masculins. Allah affirme dans le Saint Coran :

وَجَعَلُوا الْمَلَائِكَةَ الَّذِينَ هُمْ عِبَادُ الرَّحْمَنِ إِنثًا أَشْهَدُوا  
خَلْقَهُمْ سَتُكْتَبُ شَهَادَتُهُمْ وَيُسْأَلُونَ ﴿١٩﴾

Sourate 43 (az-Zukhruf)- verset 19 :

« **Et ils firent des Anges qui sont des adorateurs du Très-Miséricordieux des êtres féminins ! Ont-ils été témoins de leur création ? Leur témoignage sera consigné et ils seront interrogés** ».

De fait, celui qui affirme qu'ils sont masculins est considéré comme pervers (*Fâsiq* = فاسق) tandis que celui qui dit qu'ils sont féminins est un mécréant (*Kâfir* = كافر) car il contredit le verset.

- **Vers 67** :

« Des Savants » : (*qawm* = قوم dans le texte) : il s'agit des Mâturîdites qui ont détaillé et établi la hiérarchie suivante :

- 1- Les Prophètes (عليهم السلام)
- 2- les Archanges *Jibrâ'il* et *Mikâ'il* (عليهما السلام)
- 3- Les Anges
- 4- les Saints

Dans la hiérarchie des Saints, les Mâturîdites ont placé *Abû Bakr as-Siddiq* et *'Umar b. al-Khattâb* (رضي الله عنهما) respectivement en premier et en second. Tous les *Sahâba* sont des Saints. Selon un hadith rapporté par **ad-Dâraqutnî** et aussi par **al-Bayhaqî** dans *al-Madkhal* (المدخل), le **Prophète** (صلى الله عليه وسلم) a dit : « **Mes Compagnons sont comme des étoiles, celui qui suit l'un d'entre eux, sera bien guidé** ». Tous les Saints (*al-Awliyâ'* = الأولياء) sont des Savants ('*Ulamâ'* = علماء) mais tous les Savants ne sont pas forcément des Saints. Il n'y a pas de Saints ignorants. Le sens de la Sainteté en islam est la Proximité avec Allah. Le *Walî Allah* (pluriel *al-Awliyâ'*), traduit en français par « Saint », signifie en arabe « le proche et le bien-aimé d'Allah ».

Les Acharites n'ont pas développé une telle hiérarchie. S'ils considèrent comme les Mâturîdites que les Saints sont supérieurs aux Croyants, ils pensent en revanche que les Croyants sont supérieurs aux Anges, car ces derniers n'ont pas l'alternative de désobéir alors que les Croyants le peuvent mais ont le mérite de ne pas le faire. Selon un avis, les Saints sont supérieurs à l'Ange qui garde l'Enfer et à tous les Anges spécifiés par un texte. A propos des Anges, Allah dit dans le Coran :



وَأَنْشَقَّتِ السَّمَاءُ فَهِيَ يَوْمَئِذٍ وَاهِيَةٌ ﴿١٦﴾ وَالْمَلَكُ عَلَى  
 أَرْجَائِهَا وَيَحْمِلُ عَرْشَ رَبِّكَ فَوْقَهُمْ يَوْمَئِذٍ ثَمَنِيَةٌ ﴿١٧﴾

Sourate 69 (*al-Hâqqa*) Verset 16-17 :

« *Le ciel se fendra et sera ce jour-là tout flasque (inconsistant)/ Les Anges se tiendront sur ses confins, tandis que huit, porteront, ce jour-là au-dessus d'eux le Trône de ton Seigneur* ».

En conclusion, la hiérarchie se décompose comme suit :

- la meilleure des créatures est le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ),
- puis *Sayyiduna Ibrâhîm* (عليه السلام), *Sayyiduna Mûsâ* (عليه السلام),  
*Sayyiduna 'Isâ bnu Maryam* (عليه السلام) > *Sayyiduna Nuh* (عليه السلام),
- puis les autres Messagers cités ou non dans le Coran,
- puis les autres Prophètes
- puis les Archanges *Jibrâ'il* et *Mikâ'il*
- puis les Saints (en premier *Abû Bakr as-Siddiq* et *'Umar b. al-Khattâb*,  
 ensuite *'Uthmân* et *'Alî*)
- puis les Anges spécifiés par différents versets et hadiths.
- puis les Croyants
- enfin les Anges.

En ce qui concerne les Anges et les Saints, les Acharites ne détaillent pas, seuls les Mâturîdites établissent une hiérarchie plus précise que, par ailleurs, les Acharites ne récusent pas.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Cours n°18 de Croyance du 29 *Rabî' al-Awwal* 1429  
 (06/04/2008)

بِالْمُعْجِزَاتِ أَيَّدُوا تَكَرُّمًا وَعِصْمَةَ الْبَارِي لِكُلِّ حَتْمًا -68

68) Par les miracles, ils furent soutenus en signe d'honneur et de grâce,  
 [Croire en] l'infaillibilité divine de chacun est obligatoire.

وَحُصَّ خَيْرُ الْخَلْقِ أَنْ قَدْ تَمَّ بِهِ الْجَمِيعَ رَبُّنَا وَعَمَّا -69

69) La meilleure des créatures a été choisie pour que [Allah] parachevât,  
 Par lui, toute [la Prophétie] et la rendît universelle.



## Commentaire

### • Vers 68 :

**Les miracles** (*al-Mu'jizât* = **المُعْجَزَاتُ**) sont des preuves éclatantes de la Prophétie et de la véracité des Prophètes (عليهم السلام). Tous les Prophètes (عليهم السلام) ont accompli des miracles. Ils les produisent, par la permission d'Allah, pour légitimer leur autorité prophétique et appuyer leur mission. Les miracles sont des défis lancés par les Prophètes (عليهم السلام) que personne n'est capable de relever.

La racine du mot « *mu'jiza* » est 'ajaza = **عجز** et signifie « être incapable de faire quelque chose ». Un miracle est, par définition, quelque chose d'impossible à réaliser. C'est une impossibilité, une incapacité, une chose extraordinaire qui se produit. Un miracle est l'œuvre d'Allah qui relève de Sa Toute-puissance. C'est une preuve authentique et incontestable que la Prophétie est vraie et qu'Allah a envoyé Son Prophète en toute Vérité (*al-Haqq* = **الحَقَّ**)

Dans le Coran, Allah (عَزَّ وَجَلَّ) rappelle à maintes reprises l'histoire de **Sayyiduna Mûsâ** (عليه السلام) et de Pharaon, notamment les miracles de **Sayyiduna Mûsâ** (عليه السلام) pour prouver son autorité prophétique. Lors de la fête du Pavoisement (*Yawm az-Zîna* = **يَوْمُ الزَّيْنَةِ**), **Sayyiduna Mûsâ** (عليه السلام) affronta publiquement les magiciens qui ensorcelèrent les yeux des gens ; mais il triompha par un miracle que reconnurent les magiciens :

قَالَ لَهُمْ مُوسَىٰ أَلْقُوا مَا أَنْتُمْ مُلْقُونَ ﴿٤٣﴾ فَأَلْقَوْا حِبَالَهُمْ وَعِصِيَّهُمْ  
وَقَالُوا بِعِزَّةِ فِرْعَوْنَ إِنَّا لَنَحْنُ الْغَالِبُونَ ﴿٤٤﴾ فَأَلْقَىٰ مُوسَىٰ عَصَاهُ فَإِذَا هِيَ  
تَلْقَفُ مَا يَأْفِكُونَ ﴿٤٥﴾ فَأَلْقَىٰ السَّحَرَةُ سُدُجِيْنَ ﴿٤٦﴾ قَالُوا ءَامَنَّا بِرَبِّ  
الْعَالَمِينَ ﴿٤٧﴾ رَبِّ مُوسَىٰ وَهَارُونَ ﴿٤٨﴾

Sourate 26 (*ach-Chu 'arâ*) versets 43/48 :

**« Moïse leur dit : " jetez ce que vous avez à jeter". Ils jetèrent donc leurs cordes et leurs bâtons et dirent : "Par la puissance de Pharaon !...C'est nous qui serons les vainqueurs". Puis Moïse jeta son bâton et voilà qu'il happait ce qu'ils avaient fabriqué. Alors les magiciens tombèrent prosternés, disant : « Nous croyons au Maître des Mondes, le Maître de Moïse et de Aaron". »**

Parmi les miracles de **Sayyiduna 'Isâ bnu Maryam** (عليه السلام), on trouve la guérison du lépreux et de l'aveugle, la résurrection d'un mort...dans une société fortement marquée par les avancées de la médecine.

Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), quant à lui, a accompli plus de 1000 miracles, dont le plus grand reste indubitablement le Noble et Saint Coran, véritable défi d'éloquence lancé aux Arabes et à leurs élites qui se vantaient de leur art oratoire et de la supériorité de leur talent poétique. Ils restèrent, cependant, muets et interdits devant la beauté et la force du souffle coranique dont ils n'avaient jamais rien entendu de pareil ni de semblable.

Un miracle doit répondre aux 7 conditions de validité suivantes:

1. Il s'agit soit **d'une parole** (Ex. : le Coran), soit **d'un acte** (Ex. : le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a fendu la lune en deux; il a fait boire 1500 Compagnons et leurs montures assoiffées avec l'eau qui jaillissait des 5 doigts de sa main après l'avoir plongée dans un récipient), soit d'une **abstention** (Ex. : le feu dans lequel fut jeté *Sayyiduna Ibrâhîm* (عليه السلام) et qui s'abstint de le brûler sur ordre d'Allah).
2. C'est une **chose extraordinaire** relevant d'une impossibilité. Les miracles sont des défis qui durent dans l'humanité et traversent le temps dans la mesure où personne d'autres n'a été capable de les accomplir depuis les Prophètes.
3. Celui qui l'accomplit doit **dire qu'il est un Prophète envoyé par Allah**. Sont exclus des miracles, les prodiges (*al-Karâma* = الكرامة) accomplis par les Saints (*al-Awliyâ'* = الأولياء) ainsi que l'aide divine (*al-Ma'ûna* = المعونة) accordée par Allah à Son serviteur en difficulté ou en situation désespérée.
4. **Le miracle accompagne le Message ou la Prophétie**: il se réalise pendant la prédication (*ad-Da'wa* = الدعوة) du Messager ou du Prophète d'Allah.
5. **La prédiction se réalise**. Ce qu'un Prophète d'Allah annonce se réalise. Il accomplit ce qu'il dit. Lorsque des Arabes demandèrent au **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) de fendre la lune en deux pour prouver qu'il était bel et bien un Envoyé d'Allah, il leur demanda : "**Si je la fends en deux, me croirez-vous ?**" Après lui avoir répondu par l'affirmative, il s'exécuta et la lune se fendit en deux. Lors de la bataille du Fossé (*al-Khandaq* = الخندق) durant laquelle les Musulmans étaient assiégés à Médine, la faim gagna les Compagnons (رَضِيَ اللهُ عَنْهُمْ) qui manquaient cruellement de nourritures et de vivres. Un couple à qui il restait un peu de quoi manger voulut soulager la faim du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) en l'invitant chez eux. Celui-ci fit appeler les 1500 compagnons qui mangèrent tous à leur faim dans un seul plat les uns après les autres en file indienne. Certains témoignèrent que lorsqu'il prenait une bouchée dans leur main, celle-ci "repoussait" dans le plat.

6. **La chose à qui un Prophète d'Allah parle ne remet pas en cause sa parole ni ne la dément.** Au contraire, elle approuve et confirme la mission du Prophète. Ex. : l'arbre qui accourt vers le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) après lui en avoir intimé l'ordre.
7. **Rien ni personne ne peut s'opposer ni défier un miracle** accompli par un Prophète d'Allah, ni magie (*as-Sihr* = السِّحْرُ), ni sorcellerie (*ach-Cha'ûdha* = الشَّعْوَذَة).

Des Savants rajoutent une 8<sup>ème</sup> condition: **pas de miracle à la fin des Temps.** Tout évènement insolite ou phénomène extraordinaire qui se produira à la fin des Temps ne seront pas des miracles, mais seulement des Signes avant-coureurs de l'imminence de l'Heure. Le Faux-Messie (*al-Massîh ad-Dajjâl* = الْمَسِيحُ الدَّجَّالُ) – Qu'Allah nous préserve du mal de sa tentation!- accomplira des choses inouïes et exceptionnelles qui seront des faux-miracles, des tentations, des séductions (*fitna* = فِتْنَة) à l'aide d'un pouvoir qu'Allah lui donnera pour éprouver les hommes.

#### Remarques :

- Les Saints sont des "**Bien-aimés**" d'Allah (*al-Awliyâ'* = الْأَوْلِيَاءُ) en raison de leur proximité avec Lui. Ils accomplissent parfois des prodiges (*al-Karâma* = الْكَرَامَة) qui sont des Grâces qu'Allah leur accorde à eux et à personne d'autres. Un Saint n'accomplit donc pas de miracle. **L'imam al-Jounayd** (m. 297H=910) disait qu'un *Walî Allah* (un Saint) se reconnaissait à son attachement et à son observance du Coran et de la Sunna. En effet, le plus grand prodige d'un Saint n'est pas tant de marcher sur l'eau ou de voler dans les airs, mais bien plutôt d'être dans la rectitude, dans la voie droite *al-Istiqâma* = الْإِسْتِقَامَة.
- Les miracles d'un Prophète peuvent être un prodige chez un Saint. Un Saint est une personne modeste qui ne se vante pas des prodiges qu'il réalise. Un Saint ne cherche pas le prodige, mais la satisfaction d'Allah. Quand Allah est satisfait de lui, Il lui accorde un prodige pour le reconforter ou pour montrer aux gens que c'est un homme qu'Allah aime. A la différence d'un Prophète, il ne réalise pas son prodige quand il veut. Un Prophète, en effet, peut réaliser un miracle à tout moment pour défier les gens de son époque.
- Un Saint suit les Prophètes (عليهم السلام) et pas le contraire.
- Ni les Anges, ni les Prophètes ne commettent de péchés. Les Prophètes bénéficient de la Protection divine (*al-'Içma* = الْعِصْمَة) dès leur naissance et donc ne commettent pas non plus de péchés durant la période précédant leur mission prophétique. En revanche, les Saints, eux, peuvent en faire.
- **Sayyiduna 'Isâ bnû Maryam** (عليه السلام) reviendra à la fin des temps<sup>31</sup> en tant que Saint (*Walî Allah*) et non en tant que Prophète. Ceci étant dit, il conservera son statut de Prophète et restera donc impeccable de tout péché.

<sup>31</sup> Ce que les Chrétiens appellent la Parousie.

Seule sa fonction, lors de son retour, n'est plus prophétique. Il appliquera le Coran et la Sunna.

- Voir le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) en vrai est une *Karâma*, mais pas en rêve durant son sommeil. Le hadith suivant "**Quiconque m'a vu en rêve, me verra en vrai**" connaît deux interprétations : soit avant de mourir, soit dans l'Au-delà.
- Il existe une catégorie de Saints qu'on appelle *al-Malâmatî* (المَلَامَتِيّ) ou « l'homme du blâme ». Le *Malâmatî* est un Saint qui cache son aptitude spirituelle aux yeux des gens, en aspirant à être l'objet de leur blâme pour se dégager de l'emprise du *Nafs* (l'égo). Le Soufi **al-Hujwîrî** (m. 466/469H=1073/1076), auteur du *Kachf al-Majdhûb* (litt.: Le dévoilement de celui-qui-est-ravi), a écrit ce qui suit:  
« Et Dieu a dit, en décrivant les vrais croyants :  
وَلَا يَخَافُونَ لَوْمَةَ لَائِمٍ ذَلِكَ فَضْلُ اللَّهِ يُؤْتِيهِ مَنْ يَشَاءُ \* \*  
[Sourate 5 (*al-Mâ'ida*) Verset 54: « **Ils ne craignent le blâme de personne et c'est là la Grâce d'Allah qu'Il octroie à qui Il veut** ».]  
« Telle est la coutume de Dieu- que Sa Majesté est grande! Il agit de telle sorte que le blâme du monde entier couvre ceux qui parlent de Lui, mais Il préserve ses Amis dont les cœurs demeurent indifférents à tel blâme universel. Ainsi agit-Il dans Sa jalousie: Il empêche les amoureux de jeter leurs regards sur un « autre » (*ghayr*) de peur que l'œil d'un étranger puisse apercevoir la beauté de leur « état »; et Il les empêche de se voir eux-mêmes, de crainte qu'ils considèrent leur propre beauté et tombent dans la vanité et l'arrogance. Aussi a-t-Il placé le commun des gens contre Ses élus, et Il a introduit « l'âme qui blâme » (*an-Nafs al-Lawwâma*, sourate 75- *al-Qiyâma*- verset 2) dans leur nature, afin qu'ils puissent être blâmés par les autres pour tous leurs actes, et par eux-mêmes quand ils agissent mal ou qu'ils accomplissent le bien d'une manière imparfaite »<sup>32</sup>.
- **Al-Boukhârî** rapporte un hadith évoquant l'histoire de 3 Croyants coincés dans une grotte. Ils furent assistés par l'aide divine (*al-Ma'ûna*) en se rappelant chacun un acte qu'ils avaient entièrement voué à Allah - *Subhânahu wa Ta'âlâ*. Ils firent un *Du'a* au nom de cet acte de pure adoration et le rocher qui obstruait l'entrée de la grotte se déplaça par trois fois libérant ainsi entièrement le passage.

<sup>32</sup> Hujwîrî, *Somme spirituelle*, Traduction de Djamshid Mortazavi, Sindbad, Paris, 1988, p. 85-86.

- Il existe deux autres catégories de manifestations anormales mais qui sont négatives:

1. *al-Ihâna* = الإهانة = « l'humiliation » qu'Allah inflige à celui qui prétend faussement être envoyé par Allah en produisant l'effet contraire de ce qu'il a annoncé. Ex.: le faux prophète **Musaylima** fut humilié par Allah après sa vaine tentative d'imiter le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) qui avait remis en place l'œil d'un *Sahâbî* qui était sorti de son orbite au cours d'une bataille. Lorsqu'il voulut faire la même chose, ce ne fut pas l'œil malade qui guérit, mais l'œil sain qui perdit la vue!
2. *Al-Istidrâj* = الاستِدْرَاجُ = « la tentation » : c'est l'idée d'amener graduellement, d'attirer par étapes. On trouve ce mot sous forme verbale dans le Coran au verset suivant:

فَذَرْنِي وَمَنْ يُكَذِّبُ بِهِ هَذَا الْحَدِيثِ سَتَسْتَدْرِجُهُمْ مِّنْ حَيْثُ لَا يَعْلَمُونَ

Sourate 68 (*al-Qalam*) verset 44:

**« Laisse-Moi donc avec celui qui traite de mensonge ce discours; Nous allons les mener graduellement par où ils ne savent pas ».**

L'*Istidrâj* relève d'un acte anormal et aberrant par lequel Allah laisse s'égarer la personne qui en est le siège et même l'encourage dans sa perdition jusqu'à ce qu'Il le frappe avec Sa punition. C'est ce type de phénomènes insolites et inhabituels qu'accomplira le faux-messie (*ad-Dajjâl*) à la fin des temps. Qu'Allah nous préserve du mal de sa séduction!

- Les signes annonciateurs de la Prophétie s'appellent *al-Irhâç* = الإِرْهَاصُ: ils se sont manifestés de la naissance du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) jusqu'à ses 40 ans au moment où il reçut la Révélation. Ex.: le nuage qui l'accompagnait durant ses voyages commerciaux pour le protéger des ardeurs du soleil; les deux Anges qui lui ouvrirent la poitrine alors qu'il était encore un enfant...

• **Vers 69 :**

Selon un hadith déjà cité, le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) fut la première créature créée par Allah (sa lumière pour être tout à fait exact). Or, Allah a fait du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) le **Sceau des Prophètes** (*Khâtim al-Anbiyâ'* = خَاتِمُ الْأَنْبِيَاءِ):

مَا كَانَ مُحَمَّدٌ أَبَا أَحَدٍ مِّن رِّجَالِكُمْ وَلَٰكِن رُّسُولَ اللَّهِ وَخَاتَمَ النَّبِيِّينَ

Sourate 33 (*al-Ahzâb*) verset 40: **« Muhammad ne fut le père d'aucun de vos hommes mais le Messager d'Allah et le Sceau des Prophètes ».**

**Sayyiduna Muhammad** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est celui qui clôture le cycle des Prophètes. Il est donc le premier et le dernier d'entre eux.

Sa mission est universelle :

- Sa législation s'adresse à toute l'humanité.
- A la différence des Prophètes qui l'ont précédé, le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a été envoyé aux Djinns. Par 6 fois, le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est allé leur enseigner et leur expliquer l'islam.
- Il a aussi été envoyé aux Anges à titre d'honneur pour eux, ainsi qu'à lui-même.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

### Cours n°19 de Croyance du 14 Rabî' ath-Thânî 1429

(20/04/2008)

بَعَثْتَهُ فَشَرَعَهُ لَا يُنْسَخُ بِيَعْيَرِهِ حَتَّى الزَّمَانُ يُنْسَخُ -70

70) La Loi qu'il a apportée ne sera jamais abrogées

Par une autre jusqu'à la fin des Temps.

وَنَسَخَهُ لِشَرَعٍ غَيْرِهِ وَقَعَ حَتَّمَا أَذَلَّ اللَّهُ مَنْ لَهُ مَنَعٌ -71

71) L'abrogation des autres Lois est sûre et prouvée,

Allah humiliera celui qui s'y oppose.

وَنَسَخَ بَعْضُ شَرَعِهِ بِالْبَعْضِ أَجْزُ وَمَا فِي ذَالَهُ مِنْ غَضٍّ -72

72) Une partie de la Loi peut en abroger une autre,

Il n'y a en cela aucune contradiction.

وَمُعْجَزَاتُهُ كَثِيرَةٌ غُرُرٌ مِنْهَا كَلَامُ اللَّهِ مُعْجِزُ الْبَشَرِ -73

73) Ses miracles furent nombreux et célèbres,

Parmi lesquels la Parole d'Allah, miracle défiant l'humanité.

وَاجْزَمُ بِمِعْرَاجِ النَّبِيِّ كَمَا رَوَوْا وَبَرَّتْ لِعَائِشَةَ مِمَّا رَمَوْا -74

74) Crois fermement à l'Ascension nocturne du **Prophète** telle qu'on l'a rapportée

Et innocente Aïcha de ce dont on l'a accusée !

وَصَحْبُهُ خَيْرُ الْقُرُونِ فَاسْتَمِعْ فَتَابِعِي فَتَابِعُ لِمَنْ تَبِعَ -75

75) Ses Compagnons sont la meilleure génération, tends bien l'oreille!

Puis ce sont leurs élèves et les élèves de leurs élèves.



وَحَيْرُهُمْ مَنْ وَلِيَ الْخِلَافَةَ وَأَمْرُهُمْ فِي الْفَضْلِ كَالْخِلَافَةِ -76

76) Les meilleurs d'entre eux sont les 4 premiers Califes,  
Rangés par mérite dans l'ordre du Califat.

يَلِيهِمْ قَوْمٌ كَرَامٌ بَرَرَةٌ عَدَّتُهُمْ سِتُّ تَمَامِ الْعَشْرَةِ -77

77) Les suivent les plus nobles, les plus pieux,  
À savoir les six qui, avec eux, font dix!

فَأَهْلُ بَدْرٍ الْعَظِيمِ الشَّانِ فَأَهْلُ أُحُدٍ فَبَيْعَةِ الرِّضْوَانِ -78

78) Puis viennent les gens de *Badr*,  
Ceux d'*Uhud* et du Pacte de *Ridwân*.

### Commentaire

Débuté ici une courte séquence (70-72) consacrée à **l'Abrogation** (ou l'Abrogeant et l'Abrogé).

#### Vers 70-71 :

Tous les Prophètes, de *Sayyiduna Adam* (عليه السلام) à *Sayyiduna Muhammad* (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) ont transmis et enseigné la même Croyance, l'unicité d'Allah; en revanche, leur législation a différé en fonction de leur époque et de leur peuple. *Sayyiduna Muhammad* (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), quant à lui, a apporté la dernière Législation divine valable pour tous les peuples de la Terre jusqu'à la fin des temps. Sa Législation n'est pas limitée dans le temps ni dans l'espace.

Lorsque *Sayyiduna 'Isâ bnû Maryam* (عليه السلام) reviendra à la fin des temps, il suivra la Législation du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et tous les savants le suivront sans ramener un avis différent sur un point de *Fiqh*.

#### Vers 72:

Des versets coraniques peuvent en abroger d'autres, de même qu'ils peuvent abroger des hadiths. Inversement, des hadiths peuvent abroger des versets coraniques ou d'autres hadiths.

Quelques types de versets abrogés:

- Le verset dont le *Hukm* n'est plus appliqué mais qui est récité et donc figure toujours dans le Coran. Ce sont ceux qu'on appelle communément les versets abrogés.
- Le verset dont le *Hukm* est appliqué mais qui n'est plus récité, c'est-à-dire qu'il n'est plus dans le Coran. Il n'y en a qu'un seul:

**" Le Vieux et la Vieille qui commettent une fornication, lapidez-les par ordre d'Allah ! Allah est Puissant et Sage".**

L'imâm **al-Laqa'nî** insiste sur ce point car des groupes dissidents en islam ont affirmé que l'abrogation n'existait pas dans le Coran. Or l'exemple de l'interdiction progressive de l'alcool dans le Coran prouve le contraire. D'abord interdit seulement pendant la prière:

يَتَأْتِيهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا لَا تَقْرَبُوا الصَّلَاةَ وَأَنتُمْ سُكَرَىٰ

[Sourate 4 (*an-Nisâ'*), verset 43]

**" O vous qui croyez ! n'approchez pas la prière alors que vous êtes ivres "**

Son interdiction fut ensuite généralisée comme le stipule le verset suivant qui abroge du coup le précédent:

يَتَأْتِيهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا إِيمًا الْخَمْرُ وَالْمَيْسِرُ وَالْأَنْصَابُ وَالْأَزْلَامُ رِجْسٌ مِّنْ عَمَلِ الشَّيْطَانِ فَأَجْتَنِبُوهُ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ

[Sourate 5 (*al-Mâ'ida*), verset 90]

**" Ô vous qui croyez ! Les boissons fermentées, le jeu de hasard, les stèles, les flèches divinatoires ne sont que des abominations faites par Satan. Evitez-les afin que vous réussissiez "**

### Vers 73:

Comme nous l'avons dit précédemment (p.47), **Sayyiduna Mûsâ** (عليه السلام) confondit les Magiciens de Pharaon qui recoururent à la sorcellerie pour ensorceler les yeux des gens. C'est-à-dire que si les gens avaient touché ce qu'ils lancèrent, ils auraient su que ce n'était qu'une illusion. La sorcellerie (*as-Sihr* = السِّحْرُ) est une science du mal. On rapporte que *Hârût* et *Mârût* furent les premiers à l'enseigner aux hommes<sup>33</sup>. Certains Savants disent que c'étaient deux Anges qui critiquaient les être humains et qu'Allah envoya sur terre pour éprouver les hommes. D'autres disent que c'étaient des Djinns. **Qatâda ibn Di'âma** (m. 117H = 735)<sup>34</sup> et **Ibn Shihâb az-Zuhrî** (m. 124H=742)<sup>35</sup> rapportent ceci: « *Hârût* et *Mârût* étaient deux Anges descendus sur terre pour y arbitrer les affaires humaines (...). Or une femme vint demander leur arbitrage et ils jugèrent en sa faveur pour lui être agréable. Ils ne purent alors retourner au ciel et eurent à choisir entre le châtement de ce monde et le châtement de l'Autre.

<sup>33</sup> Cf. (Sourate 2, Verset 102).

<sup>34</sup> **Qatâda ibn Di'âma** (m. 117H = 735): grand exégète (*Mufasssir*) de la seconde génération des Suivants (*Tib'a at-Tâbi'in*), élève d'**al-Hasan al-Baqrî** (m. 110H=728) et d'**Ibn Sirîn** (m. 110H=728).

<sup>35</sup> **Ibn Shihâb az-Zuhrî** (m. 124H=742): grand savant de la seconde génération des Suivants également, le disciple le plus éminent de **'Urwa ibn az-Zubayr** (m. 94H=712), le fils d'un des dix Compagnons promis au Paradis.



Ils choisirent le châtiment de ce monde et [ajoute **Qatâda**] ils enseignèrent la magie aux gens après s'être engagé à ne rien apprendre à quelqu'un sans lui avoir dit au préalable "Nous ne sommes qu'une séduction, ne sois donc pas impie" »<sup>36</sup>.

Le plus grand miracle du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est le Coran, la Parole d'Allah, qui fut un défi lancé aux Arabes de son époque. Ceux-ci allèrent trouver les plus grands connaisseurs parmi eux de la poésie arabe, fleuron de la langue arabe d'alors, pour avoir leur avis sur le Coran révélé au **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ). Ils répondirent que cette parole ne pouvait être d'origine humaine, tant le souffle, l'expression et la concision du verbe coranique était hors du commun et dépassait leur propre poésie.

Le Coran ne cesse de défier les Hommes à travers le temps tant par la forme que par le fond. En effet, avec son style unique datant de 15 siècles, le Coran étonne encore par les recoupements que l'on peut faire avec des vérités scientifiques de notre époque, en géologie, astronomie, embryologie... On pourra consulter sur ce sujet l'ouvrage de **M.Y. Kassab** intitulé *Gloire à Dieu ou les milles vérités scientifiques du Coran* (2 tomes), Editions Palais du livre.

Selon un hadith, les versets du Coran ont 4 sens en *Tafsîr*: un sens exotérique ou apparent (*Zâhirî* = ظاهري), un sens spirituel ou caché (*Bâtinî* = باطني), un sens dérivé (*Hadd*= حدّ) et un sens premier (*Matla'* = مَطْلَع). Le Coran est un défi permanent par les significations inépuisables de ses versets. Plus on est savant, mieux on comprend le Coran. Plus notre spiritualité est forte, plus on approfondit les sens du Coran. Le Coran est le miracle des miracles.

Les miracles du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) sont innombrables. Outre ceux déjà évoqués (dans le cours précédent), on rapporte encore que le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) ne laissait jamais de traces derrière lui quand il marchait sur le sable et en laissait toujours quand il marchait sur une surface dure (pierres, rochers...). **Le Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) n'avait pas d'ombre; jamais une mouche ne s'est posée sur lui; il n'a jamais baillé, sa sueur dégageait une odeur de musc... On rapporte plus de mille miracles du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ).

Pour plus de détails sur les Miracle du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), on pourra consulter les ouvrages suivants:

- **al-Qâdî 'Ayyâd**, *Le livre de la Guérison* (كتاب الشفا للقاضي عياد),
- Le grand *Hâfiz*, l'imam **al-Qastallanî**<sup>37</sup>, *Muhammad ou la douceur du plus noble des caractères* » (المواهب اللدنيّة بالمنح المحمديّة للإمام القسطلاني).
- La *Sîrat* d'**Ibn Hichâm** (سيرة ابن هشام)
- **Al-Bayhaqî**, *les Preuves de la Prophétie* (دلائل النبوة للبيهقي)
- L'imam **Ibn al-Jawzî**, *le Livre de la Fidélité aux mérites de l'Elu* (كتاب الوفا بأحوال المصطفى للإمام ابن الجوزي)<sup>38</sup>

<sup>36</sup> *Tafsîr at-Tabarî*, traduction de Pierre Godé, Editions d'art Les Heures Claires, 1985, tome 1, p. 243-244.

<sup>37</sup> déjà cité, cf. p. 15.

<sup>38</sup> déjà cité, cf. p.45-46.

- et beaucoup d'autres...

### • Vers 74 :

Le *Mi'râj* (المِعْرَاجُ) ou Ascension céleste du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) compte parmi ses plus grands miracles. L'imam **al-Laqa'nî** mentionne expressément ce miracle car les Moustazilites ont affirmé que le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) avait accompli son Ascension à travers les Cieux sous forme de vision nocturne (*Ru'ya* = رُؤْيَا) pendant son sommeil. Or ceci est faux. Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) l'a accompli physiquement et spirituellement, c'est-à-dire avec son corps et son esprit, comme l'a affirmé *Sayyiduna 'Abd Allah Ibn 'Abbâs* qui a plus de science que *'Â'icha* (رَضِيَ اللهُ عَنْهَا) qui a dit le contraire. Il s'est déplacé corps et âme à travers les Cieux.

Cette nuit-là, son Ascension céleste (*al-Mi'râj* = المِعْرَاجُ) fut précédée du Voyage nocturne (*al-Isrâ* = الإِسْرَاءُ) de La Mecque à Jérusalem, comme le rappelle Allah dans le Coran :

سُبْحَانَ الَّذِي أَسْرَى بِعَبْدِهِ لَيْلًا مِّنَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ  
إِلَى الْمَسْجِدِ الْأَقْصَا الَّذِي بَنَّا حَوْلَهُ لِنُرِيَهُ  
مِنَ عَائِدَتِنَا إِنَّهُ هُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ

[Sourate 17 (*al-Isrâ*), verset 1]

*" Gloire et Pureté à Celui qui, de nuit, fit voyager Son serviteur (Muhammad), de la Mosquée Al-Harâm à la Mosquée Al-'Aqsâ dont Nous avons béni l'alentour afin de lui faire voir certaines de Nos merveilles. C'est Lui, vraiment, qui est l'Audient, le Clairvoyant.*

Lorsque le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) en informa les Mécréants, ils se moquèrent de lui et n'accordèrent aucune foi à son propos. Certains d'entre eux allèrent trouver *Sayyiduna Abû Bakr* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) et lui demandèrent: "*Que dis-tu de ton compagnon? Il prétend s'être rendu à la Mosquée sacrée de Jérusalem et être revenu à La Mecque au cours de la même nuit?*" *Sayyiduna Abû Bakr* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) répondit: "*Il a dit cela ?*" Ils dirent : "*Oui*". Il reprit: "*Je témoigne que, s'il l'a dit, alors c'est que c'est vrai, je le crois pour plus que cela, je le crois lorsqu'il parle des nouvelles du ciel (c'est-à-dire la Révélation)<sup>39</sup>*". Et c'est pourquoi *Sayyiduna Abû Bakr* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) fut surnommé *as-Siddîq* (الصِّدِّيقُ), le Véridique, par le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ). Les Mécréants demandèrent au **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) de décrire la Mosquée *al-Aqsâ*, parce qu'ils savaient qu'il n'avait jamais voyagé en cet endroit.

<sup>39</sup> **Abû Bakr** veut dire ici que la Révélation coranique est un plus grand miracle encore que le *Mi'râj*; il n'a donc aucun mal à y croire et à le considérer comme véridique.

**Abû Jahl** a réuni son clan et le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) les a informés de ce qu'il a vu et ceux qui parmi eux avaient déjà voyagé en ce lieu et qui ont vu la mosquée de Jérusalem ont dit: "*Quant à la description qu'il a donnée, par Allah, c'est celle-là!*"

Sur le Voyage nocturne du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), **Al-Bayhaqî** (m.458H= 1066) cite le hadith suivant rapporté par **An-Nasâ'î** d'après **Shaddad ibn Aws** : nous avons dit : « ô **Messager de Allah!** comment s'est effectué ton Voyage nocturne? Il a répondu ce qui suit :

"J'avais déjà fait avec mes compagnons la prière de *al-'Ichâ'* à La Mecque. Il faisait nuit. Et là, **Jibrâ'il** (Gabriel) est venu à moi avec un animal blanc, plus grand qu'un âne et plus petit qu'un mulet, et il a dit "Monte" mais l'animal s'est montré difficile, alors il l'a fait tourner en le tirant par l'oreille et, il m'a aidé à monter sur son dos. L'animal a alors filé en nous transportant par bond dans les airs, en posant son sabot au lieu extrême où se pose son regard jusqu'à ce que nous arrivions sur une terre avec des palmiers. **Jibrâ'il** m'a fait descendre et il m'a dit : "prie." Et j'ai prié. Ensuite nous avons enfourché [la monture] et il m'a dit : "Sais-tu où tu as prié ?" J'ai répondu : "Certes Allah sait toute chose." Il m'a dit : "Tu as prié à *Yathrib*".

"Ensuite, il a filé en nous transportant dans les airs par bond en posant son sabot au lieu extrême où se pose son regard jusqu'à ce que nous arrivions sur une terre. **Jibrâ'il** m'a dit "Descends" puis il m'a dit "prie" et j'ai prié." Ensuite nous avons enfourché la monture et il m'a dit : "Sais-tu où tu as prié, tu as prié sur le mont "*Tûr*" dans le Sinaï où **Mûsâ** a eu le privilège d'entendre la Parole d'Allah, *'azza wa jalla*. Ensuite, il a filé en nous transportant dans les airs en posant son sabot au lieu extrême où se pose son regard. Nous avons atteint une terre et **Jibrâ'il** m'a dit : "Descends" puis m'a dit : "prie" et j'ai prié. Ensuite, nous avons enfourché l'animal et il m'a dit : "Sais-tu où tu as prié ?" J'ai répondu : "Certes, Allah sait toute chose." Il m'a dit : "Tu as prié à Bethléem, la ville où est né **'Isâ** le Messie, le fils de **Maryam**."

"Ensuite, il a filé jusqu'à ce que nous entrions dans la ville par sa porte dirigée vers le Yémen, nous sommes arrivés en direction de la *Qibla* de la mosquée et il y attacha la monture. Nous sommes entrés dans la mosquée par une porte où l'on voit le coucher du soleil et de la lune. J'y ai prié là où Allah a voulu que je prie." [le compagnon ajoute] **le Messager** a dit : "Je suis entré dans la ville de Jérusalem [dans la Mosquée *Al-'Aqsâ*] où étaient réunis pour moi les Prophètes,

et **Jibrâ'il** m'a avancé [pour faire l'imam]. Après avoir accompli la prière, nous sommes montés au ciel."

L'imam **Al-Boukhârî** (رَحْمَةُ اللَّهِ) rapporte ce hadith d'après **Abû Hurayra** (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) : « La nuit de l'**Isrâ'**, deux coupes furent apportées au **Prophète** (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), alors qu'il était à Jérusalem ; l'une contenait du vin, l'autre du lait. Il les regarda puis choisit le lait. **Jibrâ'il** (que la Paix d'Allah soit sur lui) dit alors : "Louanges à Allah, Qui t'a guidé vers la *Fitra* (voie primordiale). Si tu avais choisi le vin, ta *Umma* serait morte"».

Commence alors le *Mi'râj*: accompagné par **Jibrâ'il**, le **Prophète** (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) s'éleva dans les cieux. Voici le hadith cité par le Qâdî **'Iyyâd** dans son *Kitab ach Chifâ'* concernant *a- Isrâ' wa l-Mi'râj*. Il affirme que c'est la version la plus sûre. Le Qâdî **ash-Shâhid Abû 'Alî** ainsi que le *faqîh* **Abû Bahr**, le Qâdî **Abû 'Abdullâh at-Tamîmî** ont rapporté, d'après une chaîne de transmetteurs qui remonte jusqu'à **Anas Ibn Mâlik** (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) que **l'Envoyé de d'Allah** (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit:

" On m'apporta *al-Burâq*. C'est une bête blanche et longue, plus grande que l'âne et moins grande que le mulet, qui place son sabot au bout de la portée de sa vue. Je suis monté dessus jusqu'à mon arrivée à Jérusalem. Je l'ai alors attachée à l'anneau où les Prophètes attachent leurs montures. Puis, je suis entré dans la mosquée où j'ai accompli une prière de deux *Rak'a*. Ensuite, je suis sorti. L'Archange Gabriel m'apporta deux Coupes dont l'une était remplie de vin et l'autre de lait. J'ai choisi le lait. Gabriel m'a dit: Tu as choisi la *Fitra* (la nature/voie primordiale). Ensuite on nous fit monter au ciel. Gabriel frappa à la porte du premier ciel. On lui demanda: Qui est avec toi? Il répondit: **Mohammed**. On lui demanda: L'a-t-on invité? Il répondit: On l'a invité. On ouvrit donc. Je me suis retrouvé devant **Adam** (paix sur lui) qui m'accueillit chaleureusement et invoqua le bien en ma faveur. Puis on nous fit monter au deuxième ciel. Gabriel frappa à sa porte. On lui demanda: Qui es-tu? Il répondit: Je suis Gabriel. On lui demanda: Qui est avec toi? Il répondit: **Mohammed**. On lui demanda: L'a-t-on invité? Il répondit: On l'a invité. On ouvrit alors pour nous. Je me suis retrouvé devant **Jésus** ('Isâ)  **fils de Marie**, accompagné de **Jean** (Yahyâ)  **fils de Zacharie** (paix sur eux). Ils m'ont accueilli chaleureusement et ont invoqué le bien en ma faveur. Puis, on nous fit monter au troisième ciel... et il rapporta la même chose, avant d'ajouter: On ouvrit pour nous. Je me suis retrouvé devant **Joseph** (Yoûsouf, paix sur lui) qui a reçu la moitié de la beauté de l'Humanité.

Lui aussi m'a accueilli chaleureusement et a invoqué le bien en ma faveur. Puis, il rapporta les mêmes paroles pour le quatrième ciel et dit: Je me suis retrouvé devant **Idriss** (Enoch) qui m'a accueilli chaleureusement et a invoqué le bien en ma faveur. Allah - qu'Il soit exalté— a dit à son sujet: "**Nous l'avons élevé à une place sublime**" (Coran XIX-57) Puis au cinquième ciel..., et il rapporta la même chose avant d'ajouter: Je me suis retrouvé devant **Hârûn** (Aaron) qui m'a accueilli chaleureusement et a invoqué le bien en ma faveur. Puis au sixième ciel..., je me suis retrouvé devant **Mûsâ** (Moïse) qui m'a accueilli chaleureusement et a invoqué le bien en ma faveur. Puis au septième ciel..., je me suis retrouvé devant **Ibrâhîm** (Abraham) qui était accoudé à l'intérieur de la Maison peuplée (*al-Bayt al-Ma'mûr* = البَيْتُ الْمَعْمُورُ) où pénètrent chaque jour soixante-dix mille Anges qui n'y retournent jamais. Puis on me conduisit au **Lotus de la Limite** (*Sidrat al-Muntahâ* = سِدْرَةُ الْمُنْتَهَى) dont les feuilles sont comme les oreilles des éléphants et les fruits comme des jarres. Lorsque cet arbre fut enveloppé par l'Ordre d'Allah, il fut bouleversé. Aucun être parmi les créatures d'Allah ne peut décrire sa beauté. Allah m'a révélé ce qu'Il m'a révélé et Il m'a imposé cinquante prières chaque jour et chaque nuit. Je suis redescendu et **Moïse** (paix sur lui) m'a demandé: Qu'est-ce que ton Seigneur a prescrit pour ta Communauté? J'ai répondu: cinquante prières. Il m'a dit: Retourne à ton Seigneur et demande Lui un allègement, car les membres de ta Communauté ne peuvent le supporter. J'ai éprouvé les fils d'Israël et j'ai mesuré le degré de leur aptitude. Je suis donc revenu vers mon Seigneur et j'ai dit: Seigneur ! Accorde un allègement à ma Communauté. Il a alors accordé un allègement de cinq prières. Lorsque je suis revenu, **Moïse** m'a interrogé et m'a dit: Les gens de ta Communauté ne peuvent le supporter. Retourne donc à ton Seigneur et demande-lui un allègement. Je n'ai cessé d'aller et venir entre mon Seigneur ---qu'Il soit exalté — et **Moïse** jusqu'à ce qu'il m'ait dit: Ô **Mohammed** ! Ce sont cinq prières chaque jour et nuit. Chaque prière en vaut dix. Elles sont donc cinquante prières. Et pour celui qui compte accomplir une bonne action sans la faire réellement, elle sera inscrite en sa faveur en tant que bonne action et s'il l'accomplit effectivement, elle sera inscrite en sa faveur comme dix bonnes actions. Quant à celui qui envisage de commettre une mauvaise action sans la faire, elle ne sera pas inscrite à ses dépens, et s'il la commet effectivement, elle sera inscrite à ses dépens en tant



qu'une seule mauvaise action. Je suis donc descendu et j'ai informé **Moïse** de ce que j'avais obtenu. Il m'a dit: Retourne à ton Seigneur et demande-Lui un allègement. **L'Envoyé de Dieu** répondit: Je suis retourné auprès de mon Seigneur au point d'en avoir honte."

Cet épisode entre *Sayyiduna Mûsâ* et le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a été interprété ci-dessus<sup>40</sup>.

Le deuxième hémistiche du vers 74 aborde un tout autre sujet qui concerne la Mère des Croyants, *Aïcha* (رَضِيَ اللهُ عَنْهَا). Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) l'a épousée alors qu'elle avait 6 ans et a consommé le mariage quand elle a atteint l'âge de 9 ans. Cet âge, qui a de quoi nous surprendre aujourd'hui, est pourtant normal à l'époque du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et nullement choquant, ce qui explique pourquoi les Mécréants de son temps, qui ne rataient jamais l'occasion de le critiquer, ne le lui ont jamais reproché.

En l'année 5 de l'Hégire (fin 626), suite à l'exécution d'*Abû Râfi'* par les *Khazraj*, les *Banû al-Mustalaq*, faction de la confédération tribale des *Khuzâ'a*, qui nomadisaient habituellement entre Médine et la mer Rouge, se préparèrent à attaquer les Musulmans, mais ces derniers les prirent de vitesse et les vainquirent à la bataille qui s'est déroulée autour des points d'eau d'*al-Muraysî'*. L'épisode en question s'est déroulé sur le chemin du retour : *Aïcha* (رَضِيَ اللهُ عَنْهَا) faisait parti du convoi<sup>41</sup>. Elle avait à peine quinze ans. Une nuit, peu avant l'aube, elle s'écarta du campement pour satisfaire ses besoins naturels. A son retour au camp, elle s'aperçut qu'elle avait perdu son collier d'onyx qu'elle portait autour du cou. Elle s'éloigna donc à nouveau pour le rechercher et ce, au moment où l'ordre fut donné de reprendre la marche vers Médine. Comme elle était mince et légère, les deux hommes chargés de sa monture la crurent dans son palanquin (*Hawdaj* = هَوْدَجٌ) qu'ils replacèrent sur le chameau sans remarquer son absence. Et le camp fut levé. A son retour, elle le trouva désert. Elle attendit sur place, sachant qu'on reviendrait la reprendre dès qu'on découvrirait son absence. Au matin, *Safwân ibn al-Mu'attal*, un jeune notable mecquois chargé de fermer la marche de l'armée musulmane, la retrouva endormie, la fit monter sur son chameau et la conduisit jusqu'à la halte suivante. Des rumeurs sur son compte commencèrent à courir. Et les hypocrites conduits par '*Abd Allah Ibn Ubayy* profitèrent de l'occasion pour la diffamer et l'accuser d'adultère. Après une calomnie qui dura deux mois, Allah révéla son innocence dans le Coran, les 26 premiers versets de la sourate 24 (*an-Nûr*) et imposa désormais la production de quatre témoins à l'appui de toute accusation d'adultère.

<sup>40</sup> Cf. cours n°16, p.41.

<sup>41</sup> *Aïcha* a raconté qu'elle et *Umm Salama* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا) furent choisies par le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) pour l'accompagner.

### • Vers 75 :

L'imam **al-Laqânî** présente dans cette nouvelle séquence (des vers 75 à 79) **la hiérarchie des Compagnons par ordre du mérite**.

Dans le **vers 75**, il est question des meilleures générations de l'islam; il s'agit des Compagnons (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ),

Selon un hadith rapporté par l'imam **al-Bazzâr**, le **Prophète** (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَ) a dit : "Allah considèrent Mes Compagnons comme les meilleurs hommes après les Messagers et les Prophètes".

Selon un hadith rapporté par **at-Tirmidhî**, le **Prophète** (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَ) a dit :

« N'insultez pas mes Compagnons! Je jure au nom d'Allah que si l'un de vous dépense l'équivalent en or de la Montagne d'*Uhud* sur le sentier d'Allah (*fî Sabîli llahi* = فِي سَبِيلِ اللَّهِ), jamais son aumône ne vaudra celle d'un de mes Compagnons, fut-elle de la quantité d'un *Mudd*<sup>42</sup> ».

Après eux, la meilleure génération est la suivante, celle qui regroupe leurs élèves (*at-Tâbi'ûn* = التَّابِعُونَ); et après elle, la seconde génération suivante, celle des élèves des *Tâbi'ûn* (*Atba' al-Tâbi'in* = أَتْبَعُ التَّابِعِينَ).

### • Vers 76 :

Les Savants sont unanimes pour dire que les meilleurs Compagnons sont respectivement **Abû Bakr** et **'Umar ibn al-Khattâb** (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا), les deux seuls Compagnons enterrés à Médine auprès du **Prophète** (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَ). Mais ils divergent sur la hiérarchie entre **'Uthmân Ibn 'Affân** et **'Alî ibn Abî Tâlib** (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا). Certains disent que **'Uthmân** est le 3<sup>ème</sup> dans l'ordre du mérite, et **'Alî** le quatrième, classement qui recoupe l'ordre chronologique du Califat. D'autres inversent cependant le classement entre **'Uthmân** et **'Alî**. Mais l'avis le plus retenu par la majorité des Savants est l'ordre de mérite selon la chronologie du Califat.

#### Durée de leur califat:

- Califat de **Sayyiduna Abû Bakr** : 2 ans, 3 mois et 10 jours. Durant son califat, il a mené les guerres contre l'apostasie
- Califat de **Sayyidina 'Umar** : 10 ans, 6 mois et 8 jours. Il est mort après avoir été poignardé par un esclave non-musulman lors de la prière *as-Subh*
- Califat de **Sayyiduna 'Uthmân**: 11 ans, 11 mois et 9 jours. Mort assassiné alors qu'il lisait le Coran. Le manuscrit comporte encore des traces de sang.

<sup>42</sup> Unité de mesure utilisée par le **Prophète** (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَ) pour verser la *Zakât* sur les récoltes en céréales et en dattes, soit 429 g.

- Califat de *Sayyidinuna 'Alî*: 4 ans, 9 mois et 7 jours.  
Soit une période totale 29 ans, 6 mois et 4 jours. Or selon un hadîth *hasan* rapporté par **at-Tirmidhî**, le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit: « Le Califat (de Mes Compagnons) après moi, sera de 30 ans; puis la monarchie sera instaurée ». C'est le Compagnon *Mu'awiya*, le fils d'*Abû Sufyân* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا), qui a introduit le principe dynastique dans le califat en nommant son fils **Yazîd** comme successeur.

• Vers 77 :-

Il s'agit des dix compagnons promis au Paradis par le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) qu'on appelle *al-'Asharatu alMubashsharîn bi l-Janna* (العَشْرَةُ الْمُبَشَّرِينَ بِالْجَنَّةِ).

Il s'agit des 4 Califes précédemment cités auxquels s'ajoutent les 6 Compagnons suivants:

- ***Talha Ibn 'Ubayd Allah*** (m. 36H=656)  
L'imâm **adh-Dhahabî** a dit: "Il fut parmi les premiers à embrasser l'islam et le plus éprouvé par les *Quraych*. Il était absent à la Bataille de *Badr*, car il était en Syrie pour le commerce. Il regretta très fort de ne pas avoir participé à cette bataille; mais malgré son absence ce jour-là, le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a considéré qu'il était présent et lui a gardé une part du butin". « La Vie des plus éminents Savants » (سيرُ أعلام النبلاء)<sup>43</sup>.
- ***Az-Zubayr ibn al-'Awwâm*** (m. 36H= 656)  
Il est le premier à avoir brandi son épée pour défendre l'islam. Il s'est converti très jeune, dès l'âge de 16 ans. C'était l'un des 6 membres de *Ahl ach-Chûrâ* (ou « Gens de la Consultation ») désignés par '**Umar ibn al-Khattâb** pour nommer son successeur au Califat.  
Voir à ce sujet: **Ibn Hajar al-'Asqalânî**, « *Atteindre la connaissance des Sahâba* » (الإصابة في معرفة الصحابة للإمام ابن حجر العسقلاني)<sup>44</sup>
- ***'Abd ar-Rahmân ibn 'Awf*** (m.33H=653)  
C'était aussi l'un des 6 membres de *Ahl ach-Chûrâ* désignés par '**Umar ibn al-Khattâb** pour nommer son successeur au Califat. Il fut l'un des premiers Compagnons présents à *Badr* et parmi les 8 premiers à avoir embrassé l'islam. Il a rapporté plusieurs hadiths.  
Voir : le **Hâfiz al-Muzzî**, « *Le Raffinement de la Perfection* » (تهذيب الكمال) (الحافظ المزي) <sup>45</sup>.

<sup>43</sup> Tome 3, p.15.

<sup>44</sup> Tome 1, p.545.

<sup>45</sup> N°3905, édition *Dâr al-Fikr*.



- ***Sa'd ibn Abî Waqqâs*** (m. 56H=674)  
L'un des premiers convertis. Il participa à *Badr* et à *al-Hudaybiyya*. C'était aussi l'un des 6 membres de *Ahl ach-Chûrâ* désignés par '***Umar ibn al-Khattâb*** (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) pour nommer son successeur au Califat. Voir à ce sujet le dictionnaire biographique des Compagnons du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) d'**Ibn al-Athîr**, « *Les lions de la forêt* »: (أسد الغابة في معرفة الصحابة) (للإمام ابن الأثير)<sup>46</sup>
- ***Sa'îd ibn Zayd*** (m. 51H= 671)  
C'est le cousin de '***Umar ibn al-Khattâb*** (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ). Il s'est converti avec sa femme avant lui. Il fut l'un des premiers *Muhâjirûn*. Il a participé à toutes les batailles aux côtés du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) sauf à celle de *Badr*. Quand il est mort, il avait plus de 70 ans et il fut enterré à Médine. Même référence que le précédent<sup>47</sup>.
- ***Abû 'Ubayda ibn al-Jarrâh*** (m. 18H= 639)  
Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) l'a surnommé « l'homme de confiance de la *Umma* » (أمين الأمة). Il tua son propre père à la Bataille de *Badr*. Il fut le chef des armées musulmanes, désigné par '***Umar***, qui entrèrent à Damas. Ce dernier a dit de lui: « Si j'avais un souhait à faire, je souhaiterais avoir une maison pleine d'hommes comme ***Abû 'Ubayda*** ». Voir à ce sujet: **Ibn Kathîr**, « *Le Commencement et la Fin* » (البيدائية والنهائية لابن كثير)<sup>48</sup>.

Il n'y a aucune hiérarchie entre ces 6 Compagnons (رَضِيَ اللهُ عَنْهُمْ), ils occupent tous le **5<sup>ème</sup> rang**. C'est le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) qui a mentionné que ces 10 compagnons étaient promis au Paradis, mais il y en aura sûrement d'autres tels que *al-Hasan* et *al-Huseyn* et leur mère *Fâtima* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُمْ). Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) dit dans un hadith célèbre:  
« ***Abû Bakr*** ira au Paradis, '***Umar*** ira au paradis et '***Uthmân*** ira au Paradis, '***Alî*** ira au Paradis, '***Talha*** ira au Paradis, '***az-Zubayr*** ira au Paradis, '***Abd ar-Rahmân ibn 'Awf*** ira au Paradis, '***Sa'd ibn Abî Waqqâs*** ira au Paradis, '***Abû 'Ubayda ibn al-Jarrâh*** ira au Paradis et '***Sa'îd ibn Zayd*** ira au Paradis » rapporté par l'imam at-Tirmidhî et Ibn Hibbân.

<sup>46</sup> Tome 2, p.290.

<sup>47</sup> Tome 3, p.387.

<sup>48</sup> Tome 3, p. 321.

## Vers 78 :

Dans la hiérarchie du mérite entre les Compagnons, les 317 combattants à la Bataille victorieuse de *Badr* (*Ramadân* 2H= Mars 624) occupent le **6<sup>ème</sup> rang**. Parmi eux, on compte des Musulmanes qui participèrent aussi à la bataille; certaines ont combattu l'épée à la main et défendu le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), d'autres ont apporté de l'eau et soigné les blessés.

Le **7<sup>ème</sup> rang** revient aux combattants de la Bataille d'*Uhud* (7 *Chawwâl* 3H= 23 mars 625). Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) avait établi un Pacte de mutuelle assistance en cas d'agression, avec les Médinois dont les tribus juives et des tribus avoisinantes de Médine. Grâce à ce Pacte, le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) leva une armée de 1000 combattants pour la bataille. 300 d'entre eux l'abandonnèrent avant la bataille, ce sont les hypocrites (*al-Munâfiqûn* = المنافقون) conduits par leur chef '*Abd Allah ibn Ubayy*. Les 700 autres lui restèrent fidèles et combattirent les 3000 guerriers que comptaient les troupes de *Quraych*. Bien que le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) eût élaboré une stratégie qui s'avéra payante, cette bataille fut une défaite pour les Musulmans à cause de la désobéissance de l'arrière garde musulmane qui abandonna sa position, laissant ainsi à *Khâlid ibn Walîd* la possibilité de prendre l'armée musulmane en étau : le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) avait pensé à cela et avait positionné une centaine d'archers sur le mont *Uhud*, afin d'empêcher quiconque d'attaquer l'armée musulmane par derrière. Il leur avait interdit de quitter leur position même si l'armée musulmane gagnait la bataille. Mais ces archers, voyant les Musulmans gagner la bataille, ont quitté leur position pour se précipiter sur le butin. Les Quraychites, par la stratégie de *Khâlid ibn Walîd* qui avait regroupé une centaine de cavaliers et qui étaient caché derrière la montagne, attaquèrent les Musulmans par derrière et leur firent perdre la bataille.

Le **8<sup>ème</sup> rang** est occupé par les Compagnons qui firent « le pacte de *Ridwân* » (نَيْعَةُ الرِّضْوَانِ), l'année de la Trêve d'*al-Hudaybiyya* (الْحُدَيْبِيَّة). Une Révélation coranique explique que le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) avait eu une vision annonçant qu'il accomplirait le pèlerinage à la Mecque :

لَقَدْ صَدَقَ اللَّهُ رَسُولَهُ الرُّسُلَ بِالْحَقِّ لَتَدْخُلُنَّ الْمَسْجِدَ الْحَرَامَ إِنِ شَاءَ  
اللَّهُ عَامِينَ مِثْلَ حَلْقِيبِ رُءُوسِكُمْ وَمُقَصِّرِينَ لَا تَخَافُونَ فَعَلِمَ مَا لَمْ تَعْلَمُوا  
فَجَعَلَ مِنْ دُونِ ذَلِكَ فَتْحًا قَرِيبًا

Sourate 48 (al-Fath), verset 27 :

« Allah a été véridique en la vision par laquelle Il annonça à Son messager en toute vérité: vous entrez dans la Mosquée Sacrée si Allah veut, en toute sécurité, ayant rasé vos têtes ou coupé vos cheveux, sans aucune crainte. Il savait donc ce que vous ne saviez pas. Il a placé en deçà de cela (la trêve de *Hudaybiya*) une victoire proche ».

Aussi, lors du mois de *Dhû l-Hijja* (ذو الحجة) de l'an 6H (mars 628), le **Prophète** (صلى الله عليه وسلم) accompagné de 1400 pèlerins revêtus des habits de sacralisation (*al-Ihrâm* = الإحرام) prit la route de la Mecque. Mais ils furent stoppés par les Mekkois dans une vallée proche de la Mecque appelée *al-Hudaybiyya*. Le **Prophète** (صلى الله عليه وسلم) envoya *Sayyiduna 'Uthmân* (رضي الله عنه) négociier avec les *Quraych*. Mais il tarda à revenir et une rumeur selon laquelle il aurait été tué se propagea parmi les Musulmans. Le **Prophète** (صلى الله عليه وسلم), sous un arbre, fit alors prêter serment, à tous les Compagnons présents, de lui obéir quoiqu'il arrive. C'est le « Pacte de la Félicité » (*ar-Ridwân*). Ceux qui étaient devant, serrèrent la main du **Prophète** (صلى الله عليه وسلم); les femmes plongèrent leur main dans un récipient d'eau sur lequel le **Prophète** (صلى الله عليه وسلم) avait préalablement récité des versets du Coran; enfin ceux qui étaient derrière se contentèrent de lever la main en direction du **Prophète** (صلى الله عليه وسلم), comme le fait tout pèlerin quand il passe devant l'angle de la *Ka'ba* où est enchâssée la Pierre noire. Finalement, l'épisode se termina par la conclusion d'une Trêve entre le **Prophète** (صلى الله عليه وسلم) et le chef des *Quraych*, *Abû Sufyân*, autorisant le **Prophète** (صلى الله عليه وسلم) à accomplir le petit pèlerinage (*al-'Umra* = العُمْرة) l'année suivante.

بسم الله الرحمن الرحيم

**Cours n°20 de Croyance du 14 Rabî' ath-Thânî 1429**  
(11/05/2008)

وَالسَّابِقُونَ فَضْلُهُمْ نَصًّا عُرِفَ هَذَا وَفِي تَعْيِينِهِمْ قَدْ اخْتَلَفَ -79

79) Les Premiers (convertis) ont plus de mérite d'après des textes connus,  
Mais il y a divergence pour savoir qui ils sont précisément.

وَأُولَ التَّشَاجُرِ الَّذِي وَرَدَ إِنَّ خُضَّتَ فِيهِ وَاجْتَنَبَ دَاءَ الْحَسَدِ -80

80) Interprète bien la querelle qui a eu lieu  
Si tu fouilles [cette question], et évite de les opposer les uns aux autres!

وَمَالِكٌ وَسَائِرُ الْأَيْمَةِ كَذَا أَبُو الْقَاسِمِ هُدَاةُ الْأُمَّةِ -81

81) *Mâlik* et les autres Imams,  
Ainsi qu'*Abû al-Qâsim* [*al-Jounayd*] sont les guides de la *Umma*.

فَوَاجِبٌ تَقْلِيدُ حَبْرٍ مِنْهُمْ كَذَا حَكَى الْقَوْمُ بِلِقَظٍ يُفْهَمُ -82

82) Il est obligatoire de suivre l'école d'une de ces sommités,  
Comme les Savants l'ont exposé dans des textes compréhensibles.

## Commentaire

### Vers 79:

• *As-Sâbiqûn* (السابقون) = "ceux-qui-précèdent": dans la hiérarchie des Compagnons, la chronologie des conversions joue un rôle déterminant. Ceux qui se sont convertis les premiers, donc qui ont cru avant les autres, ont plus de mérite que les derniers.

Ainsi les *Muhâjirûn* sont plus méritants que les *Ansâr*; cependant, un *Ansârî* qui a participé à la Bataille de *Badr* reste plus méritant qu'un *Muhâjir* qui n'y a pas combattu.

Dans ce contexte, Allah a dit dans le Coran:

وَالسَّابِقُونَ الْأَوْلَىٰ أُولَئِكَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُمْ بِإِحْسَانٍ  
رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ  
خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ذَلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ ﴿١٠٠﴾

Sourate 9 (at-Tawba), verset 100:

« *Les tout premiers (croyants) parmi les Emigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agrément. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès!* »

Il est important de signaler que les Savants ont tiré à partir de ce verset la Satisfaction d'Allah envers les *Sahâba* du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), et cela remet complètement en cause les critiques voire les insultes de quelques Chiites sur les *Sahâba*. Ce verset est un argument décisif et une réponse claire et nette à cette question.

Selon *Abû Musâ al-Ach'arî* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ), **Compagnon**<sup>49</sup> qui avait une très belle voix, mort en 44H (664), les premiers sont ceux qui ont assisté à la "Prière des deux Qibla" (*Salât al-Qiblatayn* (= صلاةُ القِبْلَتَيْنِ)). Après son arrivée à Médine, le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) pria dans un endroit qu'on considère comme la première Mosquée de l'islam, avant la construction proprement dite de la Mosquée du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ). En pleine prière alors orientée en direction de Jérusalem, le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) reçut la Révélation suivante:

<sup>49</sup> Il est aussi le 9<sup>ème</sup> ancêtre d'Abû l-Hasan al-Ach'arî, le fondateur de la science du *Tawhîd*.

قَدْ نَرَى تَقَلُّبَ وَجْهِكَ فِي السَّمَاءِ فَلَنُوَلِّيَنَّكَ قِبْلَةً تَرْضَاهَا فَوَلِّ وَجْهَكَ  
 شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَحَيْثُ مَا كُنْتُمْ فَوَلُّوا وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُ وَإِنَّ  
 الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ لَيَعْلَمُونَ أَنَّهُ الْحَقُّ مِنْ رَبِّهِمْ وَمَا اللَّهُ بِغَفِيلٍ عَمَّا  
 يَعْمَلُونَ

Sourate 2 (*al-Baqara*), verset 2 :

« Certes nous te voyons tourner le visage vers le ciel. Nous t'orientons donc vers une direction qui te donnera satisfaction. Tourne donc ton visage vers la Mosquée sacrée. Où que vous soyez, tournez vos visages dans sa direction. Certes, ceux à qui le Livre a été donné savent bien que c'est la vérité [venue] de leur Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce qu'ils font ».

**Remarque:** **Ibn Hajar** rapporte un hadith selon lequel le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a demandé aux *Sahâba*, un jour de disette, que chacun ramène de la nourriture s'il en avait. Seuls les membres de la tribu **al-Ach'ariyyûn** apportèrent tout ce qu'ils avaient, sans rien laisser chez eux. Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) leur fit alors le *Du'a* suivant: " Qu'Allah fasse de votre tribu (**al-Ach'ariyyûn**) une bénédiction pour la science jusqu'au Jugement dernier!" Cette *Baraka* a été identifiée par **Ibn Hajar** et d'autres Savants en la personne d'**Abû l-Hasan al-Ach'arî**, le fondateur de la science du *Tawhîd* et le défenseur de la Croyance sunnite.

• **Vers 80 :**

La querelle à laquelle ce vers fait allusion est la Grande *Fitna* (الْفِتْنَةُ الْكُبْرَى) suite à l'assassinat de **Sayyiduna 'Uthmân** (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ).

Rappelons que sous son califat, **Sayyiduna Abû Bakr** (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) mena les guerres d'apostasie (*ar-Ridda* = الرِّدَّة): après la mort du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), des tribus du désert refusèrent de continuer à verser la *Zakât* et se soulevèrent contre les Musulmans. Des faux prophètes apparurent même parmi elles. **Sayyiduna Abû Bakr** (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) adopta une position de défense et combattit ces insurrections par l'intermédiaire de **Sayyiduna Khâlib Ibn Walîd** (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ), afin de préserver l'héritage du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ). Si les révoltes furent matées et que ces tribus finirent par rentrer dans le rang de la *Umma*, certaines restèrent hostiles à l'islam attendant secrètement la première occasion d'exprimer publiquement leur inimitié. Ce sont ces ennemis de l'islam qui ont assassiné **Sayyiduna 'Uthmân** (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) pour diviser les Musulmans et nuire gravement à l'islam.

Il existe trois opinions des *Sahâba* sur la situation provoquée par le meurtre du 3<sup>ème</sup> Calife :

1. La 1<sup>ère</sup> est celle du groupe qui s'est formé autour de *Sayyiduna Mu'awiya* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) qui estimait qu'il fallait d'abord juger les assassins de *Sayyiduna 'Uthmân* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) avant de procéder à la nomination du nouveau Calife. Mais il n'était pas contre la désignation de *Sayyiduna 'Alî* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) à la tête de la *Umma*.
2. La seconde opinion est celle de la majorité des *Sahâba*: un Calife est mort; il faut donc nommer un nouveau Calife tout de suite pour ne pas laisser le pouvoir vacant. La stabilité politique est prioritaire. Cet avis majoritaire au sein de la *Umma* a choisi *Sayyiduna 'Alî* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) comme Calife.
3. La 3<sup>ème</sup> opinion rassemble une minorité de *Sahâba* qui s'est abstenue.

Ces opinions reflètent un cas d'effort d'interprétation juridique (*al-Ijtihâd* = الاجتهاد): *Sayyiduna Mu'awiya* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) a fait un *Ijtihâd* mais s'est trompé, il n'aura donc qu'une seule récompense, tandis que *Sayyiduna 'Alî* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) et ses partisans en auront deux parce que leur *Ijtihâd* était correct.

A la Bataille de *Siffin* (8 *Safar* 37H= 26 juillet 657), où s'opposèrent les armées de *Sayyiduna 'Alî* et de *Sayyiduna Mu'awiya* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا), un arbitrage fut accepté par les deux camps. Mais un groupe dissident dans l'armée de *Sayyiduna 'Alî* refusa cette idée et fit sécession. Ce sont les Kharijites (*al-Khawârij* = الخوارج) qui scandèrent le slogan لا حُكْمَ إِلَّا لِلَّهِ (*lâ Hukm illa lillah*) en brandissant le Coran à la main, et qui signifie "Pas de Gouvernance sinon celle d'Allah", exprimant ainsi publiquement qu'ils rejetaient l'autorité d'un gouverneur qu'il s'agisse de *Sayyiduna 'Alî* ou de *Sayyiduna Mu'awiya* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا). Ce slogan reprenait le verset 67 de la Sourate 12 (*Yûsuf*). Mais en lui donnant ce sens, à savoir qu'il n'y a de Gouvernance que celle d'Allah, ils firent une erreur d'interprétation, car le verset signifie que le gouverneur, le détenteur du pouvoir, doit s'appuyer sur la Parole d'Allah et la Sunna pour gouverner. Or les Kharijites, en donnant un sens littéral au verset, ont voulu laisser la *Umma* sans gouverneur sous prétexte que le seul Gouverneur était Allah. Lorsque *Sayyiduna 'Alî* entendit leur slogan, il prononça cette parole demeurée célèbre: "كَلِمَةٌ حَقٌّ أُرِيدَ مِنْ وَرَائِهَا بَاطِلٌ" ("Une parole de vérité a été détournée à des fins fausses et trompeuses").



Or le Coran ordonne pourtant l'obéissance aux détenteurs du pouvoir, ce qu'ils n'ont pas respecté:

يَتَأْتِيهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي  
الْأَمْرِ مِنْكُمْ ط

**Sourate 4- an-Nisâ' -verset 59:**

« *O les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement* ».

Les *Khawârij* décidèrent ensuite de tuer *Sayyiduna 'Alî* et *Sayyiduna Mu'awiya* (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا) sur le chemin des mosquées où chacun avait l'habitude de se rendre pour *Salât as-Subh*. Ils réussirent à assassiner *Sayyiduna 'Alî* (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) mais tuèrent une autre personne qu'ils confondirent avec *Sayyiduna Mu'awiya* (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ).

A la mort du 4<sup>ème</sup> Calife, tous les Musulmans se tournèrent vers *Sayyiduna al-Hasan*, le fils de *Sayyiduna 'Alî* (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا), pour lui proposer le Califat. Après une réflexion de 6 mois, *Sayyiduna al-Hasan* (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ), décida finalement qu'il fallait cesser de faire couler le sang des Musulmans, bien qu'il était à la tête d'une armée beaucoup plus forte que celle de *Sayyiduna Mu'awiya* (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) et que la majorité des Musulmans s'était rangée sous sa bannière. Il fit, pour cela, allégeance (*al-Bay'a* = البَيْعَة) à *Sayyiduna Mu'awiya* (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) qui devint le nouveau Calife. Cette *Bay'a* de *Sayyiduna al-Hasan* à *Sayyiduna Mu'awiya* (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا) qui, rappelons-le, fut l'un des scribes de la Révélation et l'oncle des Musulmans par sa sœur qui s'était mariée avec le **Prophète** (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), est un argument irréfutable à l'encontre de l'opinion chiite qui remet en cause le Califat de *Sayyiduna Mu'awiya*, sans parler des extrémistes chiites qui considèrent *Sayyiduna Mu'awiya* comme un mécréant alors même que le petit-fils du **Prophète** (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) lui a fait allégeance ! En introduisant le principe dynastique (succession héréditaire du Califat), par *Ijtihâd*, *Sayyiduna Mu'awiya* (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) donna naissance au Califat omeyyade qui dura presque un siècle (40/132H=661/750).

Remarques :

- Au départ, le chiisme (*ash-Shi'a* = الشِّيْعَة) n'était que des positions politiques qui ont pris ensuite une dimension théologique et juridique. La recherche d'arguments pour légitimer leurs positions politiques a débouché sur l'élaboration d'une doctrine religieuse propre. Ecartés du pouvoir par les Omeyyades, ils participèrent à la Révolution (98/132H=716/749) qui renversa cette dynastie pour porter au Califat celle des Abbassides (133/656H=750/1258) qui, à leur tour, les évincèrent du pouvoir.

C'est alors que les fondements de la doctrine chiite de l'Imamat furent posés : "Les Chiites soutiennent que le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a eu des successeurs dans sa fonction, sous la forme d'intermédiaires entre l'homme et Dieu, qui, sous le nom d'Imams, sont les descendants de '**Alî ibn Abî Tâlib**'<sup>50</sup>. Il est important de signaler que ces Imams sont des Sunnites à part entière et que certains, parmi eux, furent les *Chuyûkh* d'**Abû Hanîfa**, de l'**Imam Mâlik** et des autres grands Imams sunnites.

- Si les Chiites reconnaissent le Coran comme étant la Parole d'Allah (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى), ils rejettent en revanche la *Sunna* du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) car elle a été transmise par les *Sahâba*. Une partie d'entre eux remet même en cause le Coran que les Musulmans ont entre leurs Mains.
- Les Chiites ont la même position que les Sunnites concernant les Versets ambigus, mais pas s'agissant de la *'Içma* (العصمة) qu'ils étendent aux 12 Imams dans le cas du chiisme duodécimain (ou iranien), alors que, chez les Sunnites, la *'Içma* est une qualité réservée aux Prophètes uniquement.
- **Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb** (m. 1207H=1792), le fondateur du Wahhabisme, a repris des idées propres aux *Khawârij* comme le fait de traiter de *Muchrikîn* le commun des Musulmans à cause d'actes sans importance. Lors de l'expédition militaire (*al-Ghazwa* = الغزوة) à *Hunayn*, après la prise de la Mecque, et où les Musulmans vainquirent l'alliance tribale des *Hawâzin* et des *Thaqîf*, le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) procéda à la distribution du butin (*al-Anfâl* = الأنفال) entre les combattants; l'un d'eux lui reprocha de l'avoir lésé et d'avoir été injuste.

**Sayyiduna'Umar** (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) demanda au **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) l'autorisation de lui couper la tête. Mais le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) dit: "Laisse-le, '**Umar**! De sa descendance (des gens du *Nadj*) sortiront des hommes dont la prière semblera parfaite extérieurement mais dont la foi ne dépassera pas la gorge; ils seront autant éloigné de l'islam que la flèche décochée est loin de l'arc." Tous les Savants sunnites contemporains de **Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb**, tels que le grand imam malikite **as-Sâwî**, le grand imam hanéfite **Ibn 'Âbidîn**, ainsi que **Zînî Dahlân** (m. 1304H), le mufti chaféite de Médine et de la Mecque et beaucoup d'autres ont reconnu en la personne de ce dernier et de ces idées kharijites, la réalisation de ce hadith prophétique.

<sup>50</sup> Glassé Cyril, *Dictionnaire encyclopédique de l'Islam*, Bordas, 1991, p. 201.



• **Vers 81 :**

Il s'agit de l'Imam *Mâlik* et des autres Imams, notamment des fondateurs des 4 écoles juridiques (*al-madhâhib al-Arba'a* = المذاهب الأربعة), à savoir dans l'ordre chronologique :

- *Abû Hanîfa* (m. 150H= 767), fondateur de l'école hanafite
- *Mâlik Ibn Anas* (m.179H= 795), fondateur de l'école malikite
- *Ash-Shâfi'î* (m. 204H= 820), fondateur de l'école chaféite
- *Ibn Hambal* (m. 241H= 855), fondateur de l'école hambalite.

Ces 4 imams sont les références sunnites en matière de *Fiqh*. Ils ont posé les fondements qui forment l'armature de la Jurisprudence islamique. Leurs élèves ont poursuivi et développé leurs enseignements, génération après génération, constituant ainsi les 4 écoles juridiques que nous connaissons et suivons encore de nos jours.

D'autres grands imams tels que l'imam *Sufyân ath-Thawrî* (m. 161H= 777), l'imam *al-Awzâ'î* (m. 157H= 773), l'imam *al-Layth Bnu Sa'd* (m.175H= 791), *Sufyân Bnu 'Uyayna* (m. 198H= 815), *Ishâq bnu Râhawayh* (m.238H= 852), l'imam *Muhammad Bnu Jarîr at-Tabarî* (m.310H=922)... avaient atteint le même niveau d'*Ijtihâd* que les 4 fondateurs cités précédemment, à savoir le niveau d' *al-Ijithâd al-Mutlaq* (= ne suivre aucun savant et tirer les commandements de la Jurisprudence directement du Coran et de la Sunna). Mais, comme leurs élèves n'ont pas travaillé leurs avis, ces imams n'ont pas eu d'école. Aussi nous est-il interdit de suivre les avis de ces grands imams, sauf s'ils sont cités par de grands savants reconnus pour leur argumentation par les 4 écoles, car leurs élèves ne nous ont pas expliqué le pourquoi du comment de leurs avis, ni s'il s'agissait de leurs derniers avis ou non sur telle ou telle question.

*Abû al-Qâsim* désigne l'Imam *al-Jounayd* (m. 297H=910), un célèbre soufi de Bagdad estimé de tous, même par *Ibn Taymiyya*. Son nom complet est *Abû al-Qâsim ibn Muhammad ibn al-Jounayd al-Khazzâz*. D'origine iranienne, il est né à Nahâvand. Il fut l'élève d'un des plus grands Savants de son époque, *Abû Thawr al-Kalbî* (m. 240H=854). Il fut initié au Soufisme (التصوّف) par son oncle, *Sari as-Saqâtî*, et suivit l'enseignement de grands maîtres comme *al-Hârith al-Muhâsibî* (m. 243H=857). *Al-Jounayd* est surnommé le « Chef du groupe [des Soufis] » (*Sayyid at-Tâ'ifa* = سيّد الطائفة) parce que son enseignement fait autorité et l'unanimité parmi tous les Soufis. Il défendait un soufisme sobre (ou lucide), opposé au soufisme extatique (ou ivre), en adéquation avec la vie quotidienne, et non dans l'errance ou la mendicité, en recherchant la voie qui rend droit, *al-Istiqa'ma*, par le respect rigoureux de la Charia. Pour autant, cela ne signifie pas que toutes les chaînes initiatiques (*at-Turûq* = الطرُوق) passent nécessairement par *al-Jounayd*.

Une partie de son enseignement a, par ailleurs, été consigné dans un ouvrage d'**as-Sarrâj** (m. 378H=988) intitulé « *Le Livre des Scintillements* » (كِتَابُ اللَّمَعِ). Roger Deladrière qui a regroupé et traduit son enseignement spirituel, écrit dans son introduction : " [...] l'enseignement de Junayd [a] été recueilli pieusement par ses disciples, puis diffusé par Sarrâj, Kalâbâdhî, Abû Tâlib Makkî, Sulamî, Abû Nu'aym et Quchayrî, essentiellement sous la forme habituelle de sentences et de définitions. Le nombre de celles-ci est considérable; Quraychi, à lui seul, rapporte 200 « Logia » de Junayd. Un enseignement, plus confidentiel par son caractère initiatique et ésotérique, se trouve sous forme de lettres et de petits traités. [...] les plus longs et les plus importants ne nous sont fournis que par des manuscrits [...]. Le manuscrit d'Istanbul [...] est de loin le plus important [...]. Ce manuscrit contient 22 textes [...]. Il est composé d'un choix de lettres, du Dawâ' al-Arwâh [...], d'un traité sur le « fanâ », d'un autre sur le « mithâq », d'un troisième sur la « ulûhiyya », d'un quatrième sur « al-farq bayna-l-ikhâlâs wa-l-sidq », d'un cinquième sur « adab al-muftaqir ilâ Llâh », le reste, de huit textes sur le « tawhîd ». Cette sélection a été opérée par un illustre disciple d'Ibn 'Arabî, Ismâ'îl Ibn Sawdakîn (m. en 646-1248), ce qui est significatif <sup>51</sup>.

- **Vers 82** :

Tout musulman sunnite a l'obligation de suivre l'une de ces 4 écoles juridiques. Selon un hadith rapporté par **al-Bayhaqî** dans *al-Madkhal*, **Ibn al-Hâjib** dans *al-Mukhtasar*, l'imam **al-Khattâbî** dans *Gharîb al-Hadîth*, **Nasr al-Maqdisî** dans *Kitâb al-Hujja*, **al-Halîmî**, **al-Qâdî Husayn** et l'imam **al-Haramayn** (al-Juwaynî), le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit:

« Les différences d'opinion (*al-Ikhtilâf* = الإختلاف) entre Musulmans sont une miséricorde (*Rahma*) d'Allah »

" قال رسول الله (صلى الله عليه وسلم) : " اختلف أمتي رحمة "

L'imam **an-Nawawî** rapporte dans son *Charh* du *Sahîh Muslim* que l'imam **al-Khattâbî** a dit: " Allah a fait des différences d'opinion, une *Rahma* et une faveur accordées aux Savants".

قال الخطابي: " الاختلاف في الفروع جعله الله - تعالى - رحمة وكرامة للعلماء " ( نقله النووي في شرح مسلم 91-92 / 11 ).

<sup>51</sup> **Junayd**, *Enseignement spirituel, Traités, lettres, oraisons et sentences* traduits de l'arabe et présentés par Roger Deladrière, Sindbad, Paris, 1983, p.31-32.

L'imam **al-Khatîb**, un des grands *Huffâz* de la *Umma*, traitant des *Chuyûkh* de l'imam Mâlik nous rapporte ceci: " Selon Ismâ'îl Bnu Abî al-Mujâlid , **Hârûn ar-Rachîd** a demandé à l'imam **Malîk** s'il était d'accord pour imposer ses ouvrages, surtout *al-Muwatta'* à toute la *Umma*; l'imam Mâlik a répondu: "O Commandeur des Croyants! Sache que la pluralité des opinions entre les Savants de la *Umma* est une *Rahma*, que celui qui suit ce qu'il considère juste est sur la bonne voie et que chacun n'a d'autre but que la Satisfaction d'Allah ".

En effet, la pluralité des avis juridiques (*al-Fatwa*= الفَتْوَى) entre ces quatre écoles est une facilité accordée par Allah aux Musulmans. C'est un signe de tolérance entre Musulmans et non de division de la *Umma*. *Al-Ikhtilaf* est un fondement de la pensée sunnite parce qu'il favorise des débats riches et variés entre Savants et parce qu'il produit des connaissances et du savoir depuis 15 siècles.

Un musulman peut donc choisir l'école qu'il veut, mais il est très déconseillé de passer d'une école à une autre sans maîtriser les *Ahkâm* de l'école correspondante et sans respecter leurs implications sur le plan pratique. Aussi est-on soit malikite, soit hambalite, soit hanifite ... mais pas malikite-chaféite ensemble! Il est donc vivement conseillé, sous peine de confusions graves, d'apprendre et de suivre une seule école à la fois. Un musulman peut ensuite changer d'école, s'il le souhaite. Il est très important qu'un musulman suive l'école du pays où il vit.

Seul *al-Mujtahid al-Mutlaq* (المُجْتَهِدُ الْمُطْلَقُ) a l'obligation de ne pas suivre ces 4 écoles. En effet, son degré de connaissance est si élevé et son champs du savoir si vaste qu'il a l'obligation de puiser les Commandements divins directement à la source, dans le Coran et la Sunna, en fixant ses propres règles méthodologiques en accord avec les Objectifs de la Charia (*Maqâsid ash-Sharî'a* = مقاصد الشريعة), et sans se référer aux Fatwas émises par les 4 écoles depuis leur fondation jusqu'à nos jours.

Or, aujourd'hui, beaucoup de gens prétendent ne pas suivre les 4 écoles sous prétexte de s'inspirer directement du Coran et de la Sunna. Ce genre de comportement a provoqué au sein de la *Umma* une anarchie et un désordre dans les Fatwas, car tout le monde s'est transformé en *Mujtahîd* et *Mufti*.

Si des grandes sommités scientifiques telles que **Ibn Hajar** , **an-Nawawî**, **as-Suyûtî**, **adh-Dhahabî**, **Ibn Kathîr**, **al-Boukhârî**, **Ibn Taymiyya**, **al-Qurtubî**, **al-Ghazâlî** et des milliers d'autres Savants appartenaient à une des 4 écoles et se sentaient incapables de faire un *Ijtihâd* en dehors de leur école, alors que dire des gens qui, de nos jours, prétendent détenir la Science alors même que leur niveau de connaissances est ridicule et insignifiant devant ces Monuments du Savoir, et que leur "Science" est rapportée sans chaîne de transmission !

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Cours n°21 de Croyance du 26 Jomâda I-Oûlâ 1429**

(01/06/2008)

+

**Cours n°22 de Croyance du 05 Chawâl 1429**

(05/10/2008)<sup>52</sup>

وَأَنْبِئْنَا لِلْأَوْلِيَا الْكَرَامَةِ وَمَنْ نَفَاهَا أَنْبِئْنَا كَلَامَهُ -83

83) Affirme que les prodiges des saints existent,

Et celui qui les nie, rejette sa parole !

**Commentaire**

• **Vers 83**

**Définition:** un prodige (*al-Karâma* = الْكَرَامَةُ) est une chose extraordinaire accomplie par une personne pieuse dans le droit chemin, dont la croyance est bonne et qui a une connaissance spirituelle d'Allah. C'est la raison pour laquelle ce sont les saints, par excellence, qui réalisent des prodiges. Mais le prodige n'est pas le fait exclusif des saints. A retenir qu'un même phénomène extraordinaire peut être un prodige ou un *Istidrâj* selon qu'il est accompli par un homme pieux ou un pervers.

Il faut bien faire la différence entre les prodiges (*al-Karâmât* = الْكَرَامَاتُ) accomplis par des saints qui sont des bien-aimés d'Allah (sg. *Walî*, pl. *Awliyâ'*) et les miracles (المُعْجِزَاتُ) accomplis par les prophètes uniquement. Un *Walî* est un homme pieux qui suit toujours un prophète. Le fait qu'un saint homme réalise un prodige est donc un miracle de plus pour le prophète qu'il suit car il confirme ainsi sa mission prophétique.

**L'imam al-Bayjoûrî** donne la définition suivante du *Walî* : « *C'est une personne qui connaît Allah dans son cœur d'une manière spirituelle, qui persévère dans l'obéissance et s'éloigne des péchés* ».

**al-Jounayd** a dit : « *Le Tawhîd ne s'écrit pas sur les feuilles, ni ne se dit sur les langues, il se goûte avec des cœurs purs* ». Pour les saints, l'amour d'Allah se goûte avec le cœur. Ce qui touche le cœur a une portée beaucoup plus grande que ce qui touche la raison.

<sup>52</sup> Il s'agit du dernier cours de 1<sup>ère</sup> année et du 1<sup>er</sup> cours de 2<sup>ème</sup> année.

Un *Walî* peut être une femme à l'instar de *Maryam*<sup>53</sup> (عَلَيْهَا السَّلَامُ), la fille de *'Imrân* issu d'une famille vertueuse des Enfants d'Israël. Dans le Coran, Allah a ordonné à Son **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) de rappeler l'histoire de *Maryam* qui raconte le prodige selon lequel elle tomba enceinte de *Sayyidouna 'Isâ*<sup>54</sup> (عَلَيْهِ السَّلَامُ) alors qu'elle était encore vierge :

وَأذْكَرُ فِي الْكِتَابِ مَرْيَمَ إِذِ انْتَبَذَتْ مِنْ أَهْلِهَا مَكَانًا شَرْقِيًّا  
 ﴿١٦﴾ فَأَتَتْهَا مِنْ ذُرِّيَّتِهَا فَأَرْسَلْنَا إِلَيْهَا رُوحَنَا فَتَمَثَّلَ لَهَا بَشَرًا  
 سَوِيًّا ﴿١٧﴾ قَالَتْ إِنِّي أَعُوذُ بِالرَّحْمَنِ مِنْكَ إِنْ كُنْتَ تَقِيًّا ﴿١٨﴾ قَالَ  
 إِنَّمَا أَنَا رَسُولُ رَبِّكِ لِأَهَبَ لَكِ غُلَامًا زَكِيًّا ﴿١٩﴾ قَالَتْ أَنَّى يَكُونُ لِي  
 غُلَامٌ وَلَمْ يَمَسَّسْنِي بَشَرٌ وَلَمْ أَكُ بَغِيًّا ﴿٢٠﴾ قَالَ كَذَلِكَ قَالَ رَبُّكَ هُوَ  
 عَلَيَّ هَيِّئْ وَلِتَجْعَلَهُ آيَةً لِلنَّاسِ وَرَحْمَةً مِنَّا وَكَانَ أَمْرًا مَقْضِيًّا ﴿٢١﴾  
 ﴿٢٢﴾ فَحَمَلَتْهُ فَانْتَبَذَتْ بِهِ مَكَانًا قَصِيًّا ﴿٢٣﴾ فَأَجَاءَهَا الْمَخَاضُ  
 إِلَى جَنْعِ النَّخْلِ قَالَتْ يَلَيْتَنِي مِتُّ قَبْلَ  
 هَذَا وَكُنْتُ نَسِيًّا مَنْسِيًّا ﴿٢٤﴾ فَنَادَاهَا مِنْ تَحْتِهَا أَلَّا تَحْزَنِي قَدْ جَعَلَ  
 رَبُّكِ تَحْتَكِ سَرِيًّا ﴿٢٥﴾ وَهَرَيَّ إِلَيْكَ بِجَنْعِ النَّخْلِ تَسْقِطُ عَلَيْكَ  
 رَطَبًا جَنِيًّا ﴿٢٦﴾ فَكَلِمَى وَأَشْرَبِي وَقَرِي عَيْنًا فِيمَا تَرَيْنِ مِنَ الْبَشَرِ  
 أَحَدًا فَقُولِي إِنِّي نَذَرْتُ لِلرَّحْمَنِ صَوْمًا فَلَنْ أُكَلِّمَ الْيَوْمَ إِنْسِيًّا ﴿٢٧﴾

« Rappelle dans le Livre Marie, quand elle s'isola de sa famille en un lieu orienté vers l'Est (16). Elle mit entre elle et eux un voile. Nous lui envoyâmes Notre Esprit (Gabriel), qui se présenta à elle sous la forme d'un Homme parfait (17). Elle dit: "Je me réfugie contre toi auprès du Tout Miséricordieux. Si tu crains Dieu, (ne m'approche point!)"(18). Il dit: "Je ne suis qu'un messager de ton Seigneur pour te faire don d'un fils pur" (19). Elle dit: "Comment aurais-je un fils, quand aucun homme ne m'a touchée, et que je ne suis point une prostituée?"(20). [L'ange] répondit: « Ton Seigneur a dit " Il en sera ainsi! Cela M'est facile! Et Nous ferons de lui un signe pour les gens et une miséricorde [émanant] de Nous. C'est une affaire déjà décidée"(21). Elle devint donc enceinte et se retira ainsi en un lieu éloigné (22). Puis les douleurs [de l'enfantement] la poussèrent vers le tronc du palmier. « Malheur à moi, dit-elle, fussè-je morte avant cela et à jamais oubliée! »(23) Il l'appela alors d'au-dessous d'elle : « Ne t'afflige pas! Ton Seigneur a placé sous toi une source (24). Secoue le tronc du palmier vers toi: il en tombera pour toi des dattes fraîches et mûres (25). Mange, bois et réjouis-toi! Si tu vois un Homme, dis-lui: «

<sup>53</sup> Marie

<sup>54</sup> Jésus

*Assurément, j'ai voué un jeûne au Tout Miséricordieux; je ne parlerai donc aujourd'hui à aucun être humain"(26).»*

(Sourate *Maryam*- Verset 16-26)

Selon les exégètes (المُفسِّرون), *Maryam* (عَلَيْهَا السَّلَامُ) pratiquait une retraite spirituelle (عِتْكَافٌ) à Jérusalem<sup>55</sup> dans un lieu orienté vers l'est, et s'était retirée derrière un voile pour se dérober aux regards des siens, lorsqu'elle reçut la visite de l'Archange *Jibrâ'il*<sup>56</sup> (عَلَيْهِ السَّلَامُ). Il y a débat entre les savants pour savoir si la grossesse de *Maryam* dura 9 mois ou bien une seule journée. C'est ce dernier avis qui est cependant le plus fort, c'est celui d'*Ibn 'Abbâs*. Les exégètes divergent également sur l'identité de celui qui « *l'appela d'au dessous d'elle* ». Certains soutiennent qu'il s'agit de *Sayyidouna 'Isâ* (عَلَيْهِ السَّلَامُ) alors qu'il était encore dans son giron, d'autres, comme *Ibn 'Abbâs*, pensent qu'il s'agit de *Jibrâ'il* (عَلَيْهِ السَّلَامُ). Quoiqu'il en soit, ce passage montre bien qu'un prodige ne s'accomplit pas tout seul, car même une Sainte comme *Maryam* (عَلَيْهَا السَّلَامُ) a dû secouer le palmier pour se nourrir. Enfin, il faut bien comprendre que cet évènement représente non seulement un prodige du point de vue de *Maryam* (عَلَيْهَا السَّلَامُ), parce qu'elle était vierge, mais aussi un miracle du point de vue de *Sayyidouna 'Isâ* (عَلَيْهِ السَّلَامُ), parce qu'il est né sans père.

Le Coran cite un autre prodige de *Maryam* (عَلَيْهَا السَّلَامُ) concernant une nourriture qui étonnait *Sayyidouna Zakariyya* (عَلَيْهِ السَّلَامُ). Celle-ci comportait, en effet, des fruits d'été alors qu'ils étaient en hiver et, inversement, des fruits d'hiver alors qu'ils étaient en plein été:

كُلَّمَا دَخَلَ عَلَيْهَا زَكَرِيَّا الْمِحْرَابَ وَجَدَ  
عِنْدَهَا رِزْقًا قَالَ يَدْمَرِيْمُ أَكُنْ لَكَ هَذَا قَالَتْ هُوَ مِنْ عِنْدِ اللَّهِ إِنَّ  
اللَّهَ يَرْزُقُ مَنْ يَشَاءُ بِغَيْرِ حِسَابٍ ﴿٣٧﴾

*« [...] Or, chaque fois que celui-ci entrait auprès d'elle dans le Sanctuaire, il trouvait près d'elle de la nourriture. Il dit: "Ô Marie, d'où te vient cette nourriture?" - Elle dit: « C'est de la part d'Allah ! C'est Allah qui donne la nourriture à qui Il veut, sans compter. »*

(Sourate *Âl 'Imrân*, verset 37)

<sup>55</sup> Où elle fut élevée par *Sayyidouna Zakariyya* (عَلَيْهِ السَّلَامُ) qui officiait à la Maison sacrée (*Baytu al-Maqdis* =

بَيْتُ الْمَقْدِسِ) de Jérusalem (cf. Sourate 3, verset 37).

<sup>56</sup> Gabriel

La sourate *al-Kahf*<sup>57</sup> raconte le prodige de plusieurs Byzantins (الروم) qui s'endormirent dans une grotte durant 309 ans, sans boire ni manger.

La sourate *an-Naml*<sup>58</sup> mentionne le prodige d'un saint que la tradition nomme *Âçaf bnou Barkhiya* (أَصْفَ بْنَ بَرْخِيَا). Quant à savoir si c'était un Homme ou un Jinn, il y a débat. L'avis majoritaire dit cependant que c'était un homme pieux qui « *avait une science du Livre* » et qui apporta à *Sayyidouna Soulaymân* (عليه السلام) le trône de *Bilqîs*, la reine de *Sabâ'*, plus vite qu'en un clin d'œil. C'est ce que rapporte **al-Qourtoubî** dans son *Tafsîr*. **Al-Bayjoûrî** affirme qu'*Âçaf* connaissait le nom suprême d'Allah avec lequel Il exauce tout *Dou'â'*. C'est aussi l'avis d'**Aboû al-Qâsim al-Qouchayrî** (القشيري) **an-Naysâboûri** (né en 375H- mort en 465H)<sup>59</sup> qui était un grand savant soufi ach'arite; parmi ses ouvrages, on trouve *ar-Risâla al-Qouchayriyya* qui est la première référence du soufisme; il a défendu la croyance sunnite à un moment très difficile où les sectes anthropomorphistes, *al-Karâmiyya al-Mouchabbihâ*, ont commencé à prendre de l'ampleur dans la société de Nichapour. L'imam **as-Soubki** nous a rapporté, dans son livre *Tabaqât ach-châfi'iyya al-Koubra*<sup>60</sup> (طبقات الشافعية), la célèbre lettre envoyée par l'imam **al-Qouchayri** à tous les savants du monde musulman de son époque, dans laquelle il se plaignit de l'ampleur prise par les anthropomorphistes et la diffusion de leurs déviations auprès des musulmans. Cette lettre s'appelle « *Les griefs des Sunnites au sujet du récit des persécutions qu'ils subirent* » (شكايَةُ أَهْلِ السُّنَّةِ بِحِكَايَةِ مَا نَالَهُمْ مِنَ الْمُحَنَّةِ). Cette épreuve s'est déroulée en l'an 445H (1053) dans les environs de Nichapour, où il y avait un mauvais vizir appelé *al-Kandarî* et derrière lui, la secte des anthropomorphistes. Il a imposé aux prêcheurs du vendredi d'insulter le grand imam **Aboû al-Hassan al-Ach'arî** sur le minbar et de fabriquer des histoires mensongères sur lui et les ach'arites. Cette grande épreuve a touché les savants sunnites de cette époque dans cette région du monde musulman. C'est à partir de ce moment-là que le grand imam **al-Qouchayrî** a pris le flambeau de la défense de la croyance sunnite en dévoilant les mensonges colportés par les anthropomorphismes et en démontant tous leurs arguments. Dans sa lettre, il a invité tous les savants à faire de même. Parmi les grands savants qui ont répondu à son appel, le grand Hâfiz **al-Bayhaqî** et le célèbre imam **ach-Chirâzî** ainsi que l'imam **ad-Dâmghânî**.

<sup>57</sup> Sourate 18, Versets 9 à 21.

<sup>58</sup> Sourate 27, verset 40.

<sup>59</sup> (985-1072)

<sup>60</sup> Dictionnaire biographique des savants chaféites.



Remarque:

- Il y a des saints et des démons (الشَّيَاطِينُ) chez les Hommes comme chez les Jinns.

Qu'on se rappelle bien l'enseignement d'**al-Jounayd** pour qui le plus grand des prodiges restera toujours l'*Istiqâma* ! A ce titre, **Chu'ayb Aboû Madyân al-Ghaoûth**<sup>61</sup> était un bien-aimé d'Allah qui avait plus de 100 000 disciples dont 1000 Cheikhs soufis enseignants, d'où son surnom de *Cheikh ach-Chouyouûkh*. On lui demanda un jour pourquoi il n'accomplissait pas des prodiges régulièrement alors que ses disciples en réalisaient. Il répondit: "*Le plus grand des prodiges est la Droiture*" (أَكْبَرُ كَرَامَةٍ هِيَ الْإِسْتِقَامَةُ).

**al-Jounayd** disait: « *Pour savoir si un homme est un saint, ne t'arrête pas au fait qu'il marche sur l'eau ou qu'il vole dans les airs, mais observe sa position vis-à-vis du Coran et de la Sounna* ».

Parmi les prodiges des *Sahâbas*, on rapporte qu'alors qu'il était sur le minbar, **Sayyidouna 'Oumar** (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) vit que l'armée musulmane conduite par **Sâriya** (سارية) située à une distance d'un mois de marche, allait au devant d'un grand danger alors qu'elle marchait sans le savoir sur une armée byzantine qui se cachait de l'autre côté de la montagne. **Sayyidouna 'Oumar** (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) l'appela du haut de son minbar en plein prêche: « *O Sâriyya, la montagne !* » (يا سارية الجبل). Ce dernier raconta, à son retour, qu'il avait entendu la voix de **Sayyidouna 'Oumar** (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) et compris la menace, ce qui l'avait décidé à contourner la montagne dans l'autre sens pour prendre l'ennemi à revers.

A la différence d'un prophète, un *Walî* peut commettre des péchés. A ce propos, **Ibn 'Arabî** (m. 638H=1240) distinguait la protection (الحِفْظُ)<sup>62</sup> réservée aux saints et l'infaillibilité (العِصْمَةُ)<sup>63</sup> destinée aux Prophètes. Allah donne Sa protection à ses bien-aimés quand Il veut, mais ce n'est pas systématique. De plus, elle n'est pas permanente comme la *'Içma*. Mais quand un saint commet un péché, ce n'est plus un *Walî*. S'il se repent, il peut retrouver son rang auprès d'Allah, car Allah est bon et miséricordieux. C'est ce qui se produit le plus souvent quand un *Walî* commet un péché. Mais il existe un cas très rare qu'on appelle *as-Salb* (السَّلْبُ)<sup>64</sup>: c'est quand Allah retire à un *Walî* quelque chose de très cher qu'Il lui avait donné très rapidement et ne lui redonne plus jamais ensuite ; dans ce cas, l'ancien *Walî* ne retrouvera jamais plus son rang.

Le *Salb* peut aussi être un prodige d'un saint qui ôte la science à un savant orgueilleux.

<sup>61</sup> Mort en 594H= 1197 à Tlemcen où il est enterré. Il a enseigné pendant 30 ans à Bougie (*Bidjaya*) mais mourut à Tlemcen alors qu'il était de passage. Son surnom *al-Ghawth* provient du fait que les habitants ont recours au *Tawassoul* d'**Aboû Madyân** pour demander à Allah de faire tomber la pluie. Il était le pôle (القُطْبُ) de son époque.

<sup>62</sup> *Al-Hifzh*

<sup>63</sup> *Al-'Içma*

<sup>64</sup> Retrait, enlèvement, dépouillement.



On rapporte que le cheikh **Qaddoûr bnou ‘Âchour az-Zarhounî** avait ce pouvoir et qu'il a voulu s'en servir contre le **cheikh al-‘Alawî** à cause d'un malentendu entre eux. Mais il a vu le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) qui lui a dit: « *Celui-là est mon fils et tu es mon fils*<sup>65</sup> ! ». Il s'arrêta et devint très respectueux envers le **cheikh al-‘Alawî**<sup>66</sup>.

**الدعاء = Dou‘â’**

اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنَ السَّلْبِ بَعْدَ الْعَطَاءِ

(O mon Dieu! Je me réfugie auprès de toi contre le retrait après le don)

**L'imam al-Hâkim**, l'auteur du *Moustadrak*, est devenu un saint alors qu'il était très jeune.

Dans les premiers siècles de l'Islam, il y avait peu de prodiges, car la foi des Hommes était immense. Mais plus le temps passe, plus il y a de prodiges car la foi des Hommes diminue avec le temps et la religion décline. Les prodiges sont donc des grâces divines pour soutenir les croyants et les consolider dans la foi. Mais beaucoup de prodiges ne veulent pas toujours dire beaucoup de saints.

Un saint ne peut pas être un ignorant; Allah lui donne d'abord de la science avant de le faire accéder à la sainteté. Un saint n'est pas forcément un lettré. Il peut ne savoir ni lire ni écrire. L'exemple le plus fameux est le **cheikh ad-Dabbâgh**, un grand soufi illettré qui vécut à Fès à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle. Ce saint marocain était tellement savant que les Oulémas venaient le consulter, notamment pour lui demander si tel ou tel hadith était authentique. On rapporte que lorsqu'une personne lui rapportait un hadith authentique, il voyait sortir de sa bouche une lumière, tandis que s'il était faux, il voyait une fumée !<sup>67</sup>

L'imâm **Aboû Hâmid al-Ghazâlî** (m. 505H=1111) comparait la science cachée en chacun de nous à une eau souterraine: c'est en creusant, c'est-à-dire en combattant son ego, son *Nafs*, que l'on parvient à faire jaillir l'eau, c'est-à-dire la connaissance d'Allah.

**Al-Khadir** (الْخَضِيرِ)<sup>68</sup> est le nom du personnage figurant dans la sourate *al-Kahf*, que rencontra **Sayyidouna Moûsâ** (عَلَيْهِ السَّلَامُ) au confluent des deux mers (مَجْمَعُ الْبَحْرَيْنِ)<sup>69</sup>. Il y a débat entre les savants pour savoir s'il s'agit d'un prophète ou d'un saint.

<sup>65</sup> Fils par chaîne de transmission spirituelle.

<sup>66</sup> Un grand saint soufi, fondateur de la *Tarîqa ‘Alawiyya* issue de la *Darqâwiyya Châdhiliyya*, mort en 1934. Vous trouverez ses différents ouvrages et poésies sur le site suivant: [www.tasawuf.info](http://www.tasawuf.info). Martin Lings lui a consacré un ouvrage intitulé "Un saint soufi du 20<sup>ème</sup> siècle, le cheikh Ahmad al-‘Alawî, Editions du Seuil, 1990.

<sup>67</sup> Pour plus de détails sur ce *Walî*, voir le livre : **Shaykh Dabbagh, Paroles d'or, Kitâb al-Ibrîz, Enseignements consignés par son disciple Ibn Mubârak al-Lamtî**, éditions du Relié, 2001.

<sup>68</sup> On dit aussi *al-Khidr*.

<sup>69</sup> Sourate 18, versets 60 à 82.

L'avis majoritaire est que c'était un prophète. *Sayyidouna Moûsâ* (عَلَيْهِ السَّلَامُ), en tant que messenger, était plus savant que *al-Khadir*, mais Allah lui a inspiré (إِلْهَامٌ) quelques connaissances que *Sayyidouna Moûsâ* (عَلَيْهِ السَّلَامُ) ignorait. Donc un messenger ne sait pas tout. Le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) qui est de tous les Hommes celui qui a reçu le plus de science, a tenu ce propos :

« *Domage que Moûsâ* (عَلَيْهِ السَّلَامُ) *n'a pas patienté! Car nous en aurions su davantage sur la science d'al-Khadir* ».

**Ibn Taymiyya** faisait le raisonnement suivant admis par tous les sunnites: les prophètes et les saints sont supérieurs aux Anges, donc leurs pouvoirs aussi et ce sont les miracles et les prodiges.

### Sagesses

! مَنْ أَرَادَ الْكِرَامَةَ فَلْيَقُلْ لِلْكَرَامَةِ

*Que celui qui veut le prodige, dise au sommeil : assez ! (et prie la nuit)*

(لَا تَسْتَوْحِشْ فِي طَرِيقِ الْحَقِّ وَ لَوْ قَلَّ أَهْلُهُ (الإمام علي

*Ne crains pas d'aller seul sur le chemin de la vérité même s'il est peu emprunté !*

(l'imam 'Alî)

### Remarque :

- *Maryam, Khadija, Aïcha, Fâtima*, la femme de Pharaon et la mère de *Moûsâ* étaient toutes les six des saintes. Les femmes croyantes citées dans le Coran et les femmes du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) étaient des saintes. Cela dit, la hiérarchie entre elles est discutée, mais cette question n'entre pas dans la Croyance.

### Deuxième hémistiche du vers 83:

L'existence des prodiges est reconnue par toutes les écoles sunnites tandis que les Mou'tazilites les excluent. Selon eux, les prodiges sont contraires à la logique. De plus, ils les confondent avec les miracles : si quelqu'un réalise un prodige, cela revient à dire qu'il est prophète, ce qui est impossible.

Contrairement à ce qu'on pense, les Wahhabites sont très proches de la pensée mou'tazilite, d'où leur refus de reconnaître les prodiges de quelques saints, leur *Baraka*, cette grâce spirituelle qui leur vient d'Allah, et le *Tawassoul* (le fait d'invoquer Allah par le mérite d'un de Ses bien-aimés).

## Les arguments du Tabarrouk avec les prophètes, les saints et les gens pieux :

Comme nous l'avons dit précédemment à propos du *Tabarrouk*<sup>70</sup>, avoir recours à la Grâce divine qui émane d'un saint, notamment sur son tombeau, ou d'un objet lui ayant appartenu, est fondé sur plusieurs arguments, au premier rang desquels le Coran:

- Dans la sourate *Yoûsouf, Sayyidouna Ya'qoûb* (عَلَيْهِ السَّلَامُ) retrouve la vue en frottant son visage avec la chemise de *Sayyidouna Yoûsouf* (عَلَيْهِ السَّلَامُ)

فَلَمَّا أَن جَاءَ الْبَشِيرُ أَلْقَاهُ عَلَىٰ وَجْهِهِ فَارْتَدَّ بَصِيرًا<sup>ط</sup>

[Sourate 12 (*Yoûsouf*) verset 96] « *Puis quand arriva le porteur de bonne nouvelle, il l'appliqua sur le visage de Jacob. Celui-ci recouvra aussitôt la vue* »

Ce verset coranique est donc un argument irréfutable.

## L'imam al-Boukhârî admet le Tabarrouk

Dans le *Sahîh al-Boukhârî*, il ya un chapitre qui dit clairement que les *Sahâba* ont fait le *Tabarrouk* avec des choses ayant appartenu au **Prophète** ﷺ.

كتاب الخمس  
باب ما ذكر من درع النبي ﷺ و عصاه و سيفه و قدحه و خاتمه و ما استعمل الخلفاء بعده من ذلك  
مما يتبرك أصحابه و غيرهم بعد وفاته

### **Livre du *Khoumous***

Chapitre 5 :Ce qui est mentionné sur l'armure du **Prophète** ﷺ, son bâton, son épée, sa tasse et son anneau, sur leur utilisation par les Califes, après lui, sur le *Tabarrouk* avec ses cheveux, ses sandales et ses ustensiles par ses Compagnons et d'autres après sa mort.

<sup>70</sup> Cf. la remarque p.43

- Dans le *Sahîh d'al-Boukhârî* (tome 1, p. 401), on en trouve deux autres, à savoir les hadiths suivants :

قَالَ عُرْوَةُ عَنْ الْمِسْوَرِ وَمَرْوَانَ خَرَجَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ زَمَنَ حُدَيْبِيَّةَ فَذَكَرَ الْحَدِيثَ وَمَا تَنَحَّمَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ نُخَامَةً إِلَّا وَقَعَتْ فِي كَفِّ رَجُلٍ مِنْهُمْ فَذَلَّكَ بِهَا وَجْهَهُ وَجِلْدَهُ

« **'Ourwa** a dit selon **al-Miswar** et **Marwân** qu'au temps d'*Houdaybiyya*, à chaque fois que le **Prophète** (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) crachait, l'un des hommes présents attrapait son crachat dans la paume de sa main avant qu'il ne tombe par terre, puis se frottait le visage et la peau avec ».

حَدَّثَنَا عَلِيُّ بْنُ عَبْدِ اللَّهِ حَدَّثَنَا سُفْيَانُ قَالَ حَدَّثَنِي عَبْدُ رَبِّهِ بْنِ سَعِيدٍ عَنْ عَمْرَةَ عَنْ عَائِشَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا أَنَّ النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ كَانَ يَقُولُ لِلْمَرِيضِ بِسْمِ اللَّهِ تُرْبَةُ أَرْضِنَا بِرِيقَةٍ بَعْضِنَا يُشْفَى سَقِيمُنَا بِإِذْنِ رَبِّنَا (رقم 5304)

'*Alî* (bnou 'Abdallah ibn Ja'far al-Madanî) nous a rapporté que **Soufyân** (bnou 'Ouyayna al-Makkî) nous a rapporté : '**Abd Rabbihi ibn Sa'îd** (al-Ançârî) m'a rapporté selon '*Amra* (bint 'Abd ar-Rahmân ibn Sa'd ibn Zourâra al-Ançârî) selon '*Â'icha* (Qu'Allah en soit satisfait) que le **Prophète** ﷺ disait au malade : « Au nom d'Allah ! la terre de notre pays, mêlée à notre salive, guérira notre malade avec la permission de notre Seigneur »<sup>71</sup>.

### **Le Tabarrouk avec les saints**

Les grands imams tels que l'imam **an-Nawawî**, **Ibn Hajar al-'Asqalânî**, le **Hâfiz Ibn Hibbân**, et beaucoup d'autres ont rapporté des hadiths authentiques relatifs à la *Baraka* du **Prophète** ﷺ pour justifier l'autorisation de recourir au *Tabarrouk* avec les gens pieux. A titre indicatif, nous citerons les arguments suivants :

<sup>71</sup> Pour la traduction : Al-Boukhârî, *Sahîh al-Boukhârî*, Arabe-français, traduction et commentaire, Editions Al Qalam, 2008, tome 4, hadith n° 5745, p.446.

**Du commentaire du Sahîh Mouslim par l'imam an-Nawawî**  
**(Qu'Allah lui fasse miséricorde !):**

باب سترة المصلي والندب إلى الصلاة إلى سترة والنهي عن المرور:  
(وقد جاء مُبيناً في الحديث الآخر: فرأيت الناس يأخذون من فضل وضوئه، ففيه التبرك بآثار الصالحين واستعمال فضل طهورهم وطعامهم وشرابهم ولباسهم) اهـ.

**Chapitre de la Soutra du prieur et sa recommandation, ainsi que la désapprobation de passer devant lui**

L'imam an-Nawawî, traitant du hadith parlant des *Sahâba* qui prenaient l'eau] restante des ablutions du **Prophète**, conclut en disant :] « *Cela est un argument qui prouve qu'il est autorisé de recourir au Tabarrouk avec les choses laissées par les gens pieux, et d'utiliser la Baraka de l'eau restante de leur Woudou', de ce qu'ils ont bu et mangé, ainsi que de leurs habits* »

باب قربة صلى الله عليه وسلم من الناس وتبركهم به وتواضعه لهم:  
(وفيه التبرك بآثار الصالحين وبيان ما كانت الصحابة عليه من التبرك بآثاره صلى الله عليه وسلم وتبركهم بإدخال يده الكريمة في الأنية وتبركهم بشعره الكريم وإكرامهم إياه أن يقع شيء منه إلا في يد رجل سبق إليه) اهـ

**Chapitre de la proximité du Prophète ﷺ avec les gens, le Tabarrouk avec lui et sa modestie envers eux:** [l'imam an-Nawawî écrit que] « *Le hadith dans ce chapitre est un argument qui autorise le recours au Tabarrouk avec les choses laissées par les gens pieux, à l'instar des Sahâba qui ont tiré profit de la Baraka du Prophète ﷺ quand il rentrait sa main dans les bassines d'eau qu'ils utilisaient pour leur Woudou', avec ses nobles cheveux et qui ne laissaient jamais tomber par terre une chose venant du Prophète ﷺ sans la rattraper avant* » (tels que sa sueur, un crachat...).

باب استحباب تحنيك المولود عند ولادته وحمله إلى صالح يحنكه وجواز تسميته يوم ولادته:  
(وفي هذا الحديث فوائد: منها تحنيك المولود عند ولادته وهو سنة بالإجماع كما سبق. ومنها أن يحنكه صالح من رجل أو امرأة. ومنها التبرك بآثار الصالحين وريقهم وكل شيء منهم. ومنها كون التحنيك بتمر وهو مستحب ولو حنك بغيره حصل التحنيك ولكن التمر أفضل) اهـ.

**Chapitre de la recommandation du *Tahnîk*<sup>72</sup> du nouveau-né à sa naissance, de l'amener à une personne pieuse pour lui faire le *Tahnîk*, et l'autorisation de lui donner un nom le jour de sa naissance :** [l'imam an-Nawawî, traitant de ce hadith dans ce chapitre, a écrit :] «*Parmi les leçons à tirer de ce hadith : faire le Tahnîk du nouveau-né à sa naissance est une Sounna par consensus; faire faire le Tahnîk par un homme pieux ou une femme pieuse; faire le Tabarrouk avec les choses laissées par les gens pieux, leur salive et autre; faire le Tahnîk avec une datte est une recommandation, le faire avec autre chose est autorisé, cependant les dattes sont préférables* ».

**باب حكم بول الطفل الرضيع وكيفية غسله:**

( أما أحكام الباب ففيه استحباب تحنيك المولود، وفيه التبرك بأهل الصلاح والفضل، وفيه استحباب حمل الأطفال إلى أهل الفضل للتبرك بهم)

**Chapitre du statut de l'urine du nourrisson et la façon de le laver :** [dans ce chapitre, l'imam an-Nawawî a écrit :] «*les leçons à tirer de ce chapitre sont la recommandation de faire le Tahnîk au nouveau-né, le fait de faire Tabarrouk avec les gens pieux, et la recommandation d'apporter les enfants aux gens pieux pour faire le Tabarrouk avec eux* ».

• **فتح الباري شرح صحيح البخاري للحافظ ابن حجر**

**Fath al-Bârî, commentaire du Sahîh al-Boukhârî par le Hâfiz Ibn Hajar al-'Asqalânî :**

باب المساجد التي على طرق المدينة والمواضع التي صلى فيها النبي صلى الله عليه وسلم: (وقد تقدم حديث عتبان وسؤاله النبي صلى الله عليه وسلم أن يصلي في بيته ليتخذة مصلى وإجابة النبي صلى الله عليه وسلم إلى ذلك، فهو حجة في التبرك بآثار الصالحين) اهـ

**Chapitre des mosquées sur les routes de Médine et les endroits où le Prophète ﷺ a prié:** [l'imam Ibn Hajar al-'Asqalânî traitant des hadiths dans ce chapitre a écrit :] «*On a précédemment traité le Hadith de 'Outbân quand il a demandé au Prophète ﷺ de venir prier chez lui pour faire un lieu de prière de l'endroit où le Prophète ﷺ priera* ».

<sup>72</sup> Le *Tahnîk* est une sounna c'est le fait de mâcher une pâte de datte mélangée avec de la salive, avec laquelle on frotte les gencives du nouveau-né.

Il a ajouté : « *Cela est une preuve que faire le Tabarrouk avec les choses laissées par les gens pieux est autorisé* ».

باب غُسْلِ النَّمِيَّتِ وَوَضُوئِهِ بِالْمَاءِ وَالسَّدْرِ :

( قوله: (أشعرنها إياه) أي اجعلنه شعارها أي الثوب الذي يلي جسدها، وسيأتي الكلام على صفة في باب مفرد، قيل الحكمة في تأخير الإزار معه إلى أن يفرغ من الغسل ولم يناولهن إياه أو لا ليكون قريب العهد من جسده الكريم حتى لا يكون بين انتقاله من جسده إلى جسدها فاصل، وهو أصل في التبرك بأثار الصالحين وفيه جواز تكفين المرأة في ثوب الرجل، وسيأتي الكلام عليه في باب مفرد) اهـ

**Chapitre traitant de la toilette mortuaire et de son ablution avec de l'eau et du Sadr:** [L'imam Ibn Hajar al-'Asqalâni traitant des hadiths dans ce chapitre finit son commentaire en disant: ] « *Ces hadiths sont à la base de l'argumentation autorisant le Tabarrouk avec les choses laissées par les gens pieux* ».

باب مَنْ اسْتَعَدَّ الْكَفَنَ فِي زَمَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَلَمْ يُنْكَرْ عَلَيْهِ :

( وفيه جواز استحسان الإنسان ما يراه على غيره من الملابس وغيرها إما ليعرفه قدرها وأما ليعرض له بطلبه منه حيث يسوغ له ذلك، وفيه مشروعية الإنكار عند مخالفة الأدب ظاهرا وإن لم يبلغ المنكر درجة التحريم، وفيه التبرك بأثار الصالحين ) اهـ

**Chapitre traitant des personnes ayant préparé leur propre linceul au temps du Prophète ﷺ sans qu'il les désapprouve:** [L'imam Ibn Hajar al-'Asqalâni traitant des hadiths dans ce chapitre finit son commentaire en disant:] « *Parmi les leçons à tirer de ces hadiths, l'autorisation du recours au Tabarrouk avec les choses laissées par les gens pieux* ».

و في آخر باب الرُّقَى بِالْقُرْآنِ وَالْمُعَوِّذَاتِ :

( وفي الحديث التبرك بالرجل الصالح وسائر أعضائه وخصوصا اليد اليمنى ) اهـ

**Chapitre traitant de la Rouqiyya avec le Coran et les Mou'awidhatayn** (tome 10, p.208): [A la fin de ce chapitre, l'imam Ibn Hajar al-'Asqalâni a écrit:] « *On déduit de ce hadith qu'il est autorisé de faire le Tabarrouk avec un homme pieux et tous ses membres, surtout avec sa main droite* ».



و آخر باب هل يُجعلُ نَقْشُ الخَاتَمِ ثلاثةَ أسطرٍ  
(وفيه استعمال آثار الصالحين ولباس ملابسهم على جهة التبرك والتيمن بها)

**Chapitre : est-il autorisé de graver trois lignes sur une bague?** (Tome 10, p. 342). [A la fin de ce chapitre, l'imam **Ibn Hajar al-'Asqalânî** a écrit :] « *Parmi les leçons à tirer de ces hadiths, l'autorisation d'utiliser pour le Tabarruk les choses laissées par les gens pieux, comme porter leur vêtement dans l'intention d'avoir leur Baraka* ».

قال الحافظ في الفتح 3/188: "وفي هذا الحديث من الفوائد-غير ما تقدم- جواز استحضار ذوي الفضل للمحتضر لرجاء بركتهم ودعائهم. .".

Dans son *Fath al-Bârî* (tome 3, p.188), l'imam **Ibn Hajar al-'Asqalânî** a dit : « *Parmi les leçons à tirer de ce hadith, l'autorisation de faire appel aux gens pieux au moment où la personne va mourir pour bénéficier de sa Baraka et lui faire des Dou'â'* ».

قال الحافظ في الفتح 4/112: "ومن بعد ذلك لزيارة قبره صلى الله عليه وسلم والصلاة في مسجده والتبرك بمشاهدة آثاره وأثار أصحابه".

Dans son *Fath al-Bârî* (tome 4, p.112), l'imam **Ibn Hajar al-'Asqalânî** a dit: « *Après cela, il est allé visiter la tombe du **Prophète** ﷺ et prier dans sa mosquée pour rechercher sa Baraka en contemplant les choses laissées par le **Prophète** ﷺ et celles de ses Compagnons* ».

قال الحافظ في الفتح 5/402: "وفيه طهارة النخامة والشعر المنفصل والتبرك بفضلات الصالحين الطاهرة"

Dans son *Fath al-Bârî* (tome 5, p.402), l'imam **Ibn Hajar al-'Asqalânî** a dit : « *Parmi les leçons à tirer de ce hadith, le fait que le crachat est propre, de même que les cheveux, et le fait de faire le Tabarruk avec ce qui reste des choses pures utilisées par les gens pieux* ».



قال الحافظ في الفتح 6/406: "ويؤخذ منه استحباب الدعاء عند حضور الصالحين تبركاً بهم..."

Dans son *Fath al-Bârî* (tome 6, p.406), l'imam **Ibn Hajar al-'Asqalânî** a dit :  
« Parmi les leçons à tirer de ce hadith, la recommandation de faire un Dou'â' en présence des gens pour bénéficier de leur baraka ».

قال الحافظ في الفتح 6/695: "وفيه التبرك بطعام الأولياء والصلحاء..."

Dans son *Fath al-Bârî* (tome 6, p.695), l'imam **Ibn Hajar al-'Asqalânî** a dit :  
« Parmi les leçons à tirer de ce hadith, l'autorisation de faire le Tabarrouk avec le manger des saints et des gens pieux ».

قال الحافظ 10/102: "... والتبرك بآثار الصالحين..."

Dans son *Fath al-Bârî* (tome 10, p.102), l'imam **Ibn Hajar al-'Asqalânî** a dit :  
« Parmi les leçons à tirer de ce hadith, le fait de faire le Tabarrouk par les choses laissées par les gens pieux ».

## **LE GRAND HÂFIZ IBN HIBBÂN**

### ● الحافظ ابن حبان في صحيحه

باب ذِكْرُ مَا يُسْتَحَبُّ لِلْمِرَّةِ التَّبَرُّكُ بِالصَّالِحِينَ وَأَشْبَاهِهِمْ :  
(557) — أَخْبَرَنَا أَحْمَدُ بْنُ عَلِيٍّ بْنِ الْمَثْنِيِّ ، قَالَ : حَدَّثَنَا أَبُو كَرِيبٍ ، قَالَ : حَدَّثَنَا أَبُو أُسَامَةَ ، عَنْ بُرَيْدِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ ، عَنْ أَبِي بُرْدَةَ عَنْ أَبِي مُوسَى قَالَ : كُنْتُ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ، نَازِلًا بِالْجِعْرَانَةِ ، بَيْنَ مَكَّةَ وَالْمَدِينَةِ ، وَمَعَهُ بِلَالٌ ، فَاتَى رَسُولَ اللَّهِ ، رَجُلٌ أَعْرَابِيٌّ ، فَقَالَ : أَلَا تُنْجِزُ لِي يَا مُحَمَّدُ مَا وَعَدْتَنِي ؟ فَقَالَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ : « أَبْشِرْ » . فَقَالَ لَهُ الْأَعْرَابِيُّ : لَقَدْ أَكْثَرْتَ عَلَيَّ مِنَ الْبُشْرَى ، قَالَ : فَأَقْبَلَ رَسُولُ اللَّهِ ، عَلَى أَبِي مُوسَى وَبِلَالٍ كَهَيْئَةِ الْغَضْبَانِ ، فَقَالَ : « إِنَّ هَذَا قَدْ رَدَّ الْبُشْرَى ، فَأَقْبَلَا أَنْتُمَا » . فَقَالَ : قَبِلْنَا يَا رَسُولَ اللَّهِ . قَالَ : فَدَعَا رَسُولُ اللَّهِ ، بِقَدْحٍ فِيهِ مَاءٌ ثُمَّ قَالَ لَهُمَا : « اشْرَبَا مِنْهُ ، وَأَفْرَا عَلَى وَجُوهِكُمَا أَوْ نُحُورِكُمَا » .

### **Le Hâfiz Ibn Hibbân dans son Sahîh**

**Chapitre de la recommandation à la personne pour faire le Tabarrouk avec les gens pieux et leurs semblables :** [l'imam **Ibn Hibbân** nous a rapporté que le grand compagnon] *Aboû Mousâ al-Ach'arî* a dit : « J'étais auprès du **Prophète** ﷺ qui était accompagné de **Bilâl** dans un endroit entre la Mecque et Médine appelé *al-Ji'râna* lorsque'un bédouin est venu voir le **Prophète** ﷺ et lui a dit: « O Mouhammad ! Tu n'accomplis pas ce que tu m'as promis? »

Le **Prophète** ﷺ lui a répondu: « Je t'annonce une bonne nouvelle ». Il lui répondit: « Tu ne l'as déjà que trop fait ». Le **Prophète** ﷺ s'est retourné vers **Abôu Moûsâ** et **Bilâl** d'un air fâché en disant: « Celui-là a refusé la bonne nouvelle! Mais vous acceptez-la! » Ils répondirent: « Nous l'avons acceptée, O messenger d'Allah ». **Abôu Moûsâ** a poursuivi: « Le **Prophète** ﷺ a ordonné qu'on lui apportât une bassine d'eau puis nous a dit: « Buvez en et versez en sur votre visage ou votre cou! »

L'important dans ce passage, c'est que le grand Imam du Hadith **Ibn Hibbân** s'appuie sur ce hadith dans lequel le **Prophète** ﷺ fait bonne annonce aux deux compagnons de la Baraka de cette eau en la buvant et en la versant sur leur visage ou leur cou, pour prouver qu'il est recommandé aux personnes de profiter de la *Baraka* des gens pieux et de leurs semblables, ainsi que l'indique le titre de ce chapitre dans son *Sahîh*.

- **Ibn Hibban faisait des *Dou'â'* devant la tombe d'un saint pour qu'Allah les accepte**

Le grand savant incontesté **Ibn Hibbân** reconnu par tous les savants sunnites même par les Wahabites qui fut l'un des plus grands spécialistes du hadith pour avoir rapporté des milliers de hadiths du **Prophète** ﷺ, a dit, dans son célèbre ouvrage *ath-Thiqat* (الثقات) (tome 8, page 457) en parlant d'un des grands rapporteurs de hadith '**Alî bnou Moûssâ ar-Ridâ** : « Je me suis rendu à plusieurs reprises sur la tombe de '**Alî bnou Moûssâ ar-Ridâ**. Dès qu'un grave problème me touchait, je m'y rendais et je faisais un *Dou'â'* devant sa tombe. Allah acceptait mon *Dou'â'* et résolvait mon problème, et j'ai fait cela plusieurs fois »<sup>73</sup>.

<sup>73</sup> *ath-Thiqat*, tome 8, page 457.

## LE GRAND HÂFIZ ABOÛ DÂWOÛD

• روى ابو داوود في سننه:

عن صالح بن درهم يقول : انطلقنا حاجين، فإذا رجل فقال لنا : إلى جنبكم قرية يقال لها : الأبله ، قلنا : نعم ، قال : من يضمن لي منكم أن يصلي لي في مسجد العشار ركعتين أو أربعاً ، ويقول هذه لأبي هريرة : سمعت خليلي أبا القاسم صلى الله عليه وسلم يقول : إن الله عز وجل يبعث من مسجد العشار يوم القيامة شهداء ، لا يقوم مع شهداء بدر غيرهم .  
وقال : هذا المسجد مما يلي النهر اهـ (مشكاة المصابيح).  
قال العلامة المحدث الكبير الشيخ خليل أحمد السهارنفوري في كتابه "بذل المجهود شرح سنن أبي داود": وفي الحديث دلالة على أن الطاعات البدنية توصل إلى الغير أجرها، وأن مآثر الأولياء والمقربين تزار ويتبرك بها.

### Abou Dâwoûd rapporte dans ses Sounan

Au dire de *Sâlih ibn Dirham* : « Une fois alors que nous étions partis pour le Hajj, nous avons rencontré un homme qui nous demanda : « Le village appelé "al-Ablat" est-il sur votre chemin ? » Nous répondîmes que oui. Il demanda : « Qui peut me garantir qu'il priera pour moi 2 ou 4 Rak'a dans la mosquée d'al-'Ichâr qui s'y trouve ? Car **Abou Hourayra** a dit : « J'ai entendu mon bien-aimé **Abou al-Qâsim** ﷺ dire: « Le jour dernier, Allah ressuscitera de la mosquée d'al-'Ichâr des martyrs qui seront les seuls à avoir le même honneur que ceux de Badr ». Cette mosquée est située du côté de la rivière ». Le grand Imam du Hadith, le Cheikh **Khalîl Ahmad As-Sahâranfoûrî** a dit, dans son commentaire du *Sounan* d'Abou Dâwoûd intitulé *Badhl al-Majhoûd Charhi Sounan Abî Dâwoûd* : « Le hadith est donc une preuve que les mérites des actes d'adoration peuvent être offerts à autrui et qu'on peut rendre visite et faire le Tabarrouk avec les vestiges et traces des saints et les proches d'Allah ».

### Le grand saint Sahl bnou 'Abdi Allah At-Toustourî embrasse la langue de l'imam Abou Dâwoûd pour avoir sa Baraka

تهذيب التهذيب ( 4/151 )  
وقال القاضي أبو سعيد الخليل بن أحمد السجزي سمعت أبا محمد أحمد بن محمد بن الليث قاضي بلدنا يقول جاء سهل بن عبد الله التستري إلى أبي داود فقيل يا أبا داود هذا سهل جاءك زائراً فرحب به فقال له سهل أخرج إلي لسانك الذي تحدث به أحاديث رسول الله صلى الله عليه وسلم حتى أقبله فأخرج إليه لسانه فقبله.

التقييد ( 1/282 )

أخبرنا زكريا علي بن حسان العلي قراءة عليه قال أنبأ أبو الوقت عبد الأول بن عيسى السجزي قال أنبأ عبد الله بن محمد الأنصاري الحافظ قال سمعت أبا يعقوب يعني الحافظ إسحاق بن إبراهيم بن محمد القراب يقول سمعت الخليل بن أحمد يعني السجزي يقول سمعت أحمد بن محمد بن الليث قاضي بلدنا يقول جاء سهل بن عبد الله التستري إلى أبي داود السجستاني فقيل يا أبا داود هذا سهل بن عبد الله التستري جاءك زائراً قال فرحب به وأجلسه فقال له سهل يا أبا داود إن لي إليك حاجة قال وما هي قال تقضيها قال أقضيها مع الامكان قال اخرج إلي لسانك الذي حدثت به أحاديث رسول الله صلى الله عليه وسلم حتى أقبله فأخرج إليه لسانه فقبله .

« L'imam **Sahl bnou'Abdi Allah At-Toustourî** a rendu visite à l'imam **Aboû Dâwoûd**. Ce dernier l'a bien reçu et l'a fait asseoir, **Sahl** a dit :

- Ô Aboû Dâwoûd j'ai une chose à te demander.
- Dis-moi quelle est-elle ? demanda Aboû Dâwoûd
- Pas avant que tu me dises que tu le feras si tu peux.
- D'accord.
- Sors ta langue avec laquelle tu rapportes les hadiths du **Prophète** ﷺ afin que je l'embrasse.

L'imam **Aboû Dâwoûd** sortit sa langue et l'imam **At-Toustourî** l'embrassa ».

Ce récit se trouve dans les sources suivantes :

- 1- Commentaire de l'imam al 'Ayni des *Sounan* de **Aboû Dâwoûd** (t.1, p.19)
- 2 -*Kitâb at-Taqyîd fî Ma'rifat Rouwwât as-Sounan wa l-Masânîd* (t.1, p.282) de l'imam **Aboû Bakr Mouhammad bnou 'Abdal-Ghanî al-Bagdâdi**.
- 3- *Tahdîb at-Tahdîb* de **Ibn Hajar al-'Asqalânî** (t.4, p.151).
- 4 - *Tahdîb al-Kamal* de l'imam **al-Mouzzî** (t.11, p.366)
- 5 - *Siyar A'lam an-Noubalâ'* de l'imam **ad-Dhahabî** (t.13, p.213).
- 6 - *Wafayât al-A'yân* de **Ibn Khallikân** (t.2, p.404).
- 7 - *Chadharât ad-Dhahab* de **Ibn al-'Imâd al-Hambalî** (t.2, p.167).
- 8 - *Mirât al-Jinân* de l'imam **al-Yafi'î** (t.1, p.289).
- 9 - *al-Hitta fî Dhikr as-Sihâh as-Sittat* de l'imam **Aboû at-Tayyab as-Sayyid as-Siddîq Hasan al-Qannoujî** (t.1, p. 249).
- 10 - *Charh Sounan Abî Dâwoûd* de **Aboû 'Abdal-Mouhsin al-'Abbad** (t.1, p.51).

## LE GRAND HÂFIZ AT-TABARÂNÎ

### La Baraka du Woudoû' avec l'eau provenant des salles d'ablution des musulmans

#### • بركة الوضوء من مطاهر المسلمين

قال الطبراني في الأوسط 1/243 :

(حدثنا أحمد بن يحيى الحلواني قال حدثنا محرز بن عون قال حدثنا حسان بن إبراهيم الكرماني عن عبد العزيز بن أبي رواد عن نافع عن بن عمر قال قلت قال رسول الله ثم الوضوء من جر جديد مخمر أحب إليك أم من المطاهر فقال لا بل من المطاهر إن دين الله الحنيفية السمحة قال وكان رسول الله يبعث إلى المطاهر فيؤتى بالماء فيشربه يرجو بركة أيدي المسلمين . )

ابن الأعرابي في القبل والمعانقة:

(حدثنا محمد بن إسماعيل ، ثنا أبو سلمة هو موسى بن إسماعيل التبوذكي ، ثنا حماد بن سلمة ، ثنا ثابت ، أن أنسا دفع إلى أبي العالية تفاحة ، فجعلها في كفه ، وجعل يمسحها ويقبلها ، ويمسحها بوجهه وقال : تفاحة مست كفا مس كف النبي صلى الله تعالى عليه وسلم ) اهـ .

هذا إسناد صحيح

L'imam **at-Tabarânî** nous rapporte dans son célèbre livre *al-Awsat* (tome 1 p. 243) que :

- 1) le grand *Sahabî* 'Abdallah ibn 'Oumar a dit que le **Prophète** ﷺ demandait qu'on lui apportât de l'eau provenant des lieux où se faisait le *Woudoû'*. Il en buvait et en espérait la Baraka des musulmans.
- 2) **Mouhammad ibn Ismâ'il** lui a dit que *Aboû Salma* (Mousa Bnou Ismâ'il at-Touboûdhkî) lui a dit que *Hammâd ibn Salama* lui dit que **Thâbit** lui a dit que *Anas* le grand *Sahabî* a donné une pomme à *Abî al-'Âliyya* qui l'a prise dans la paume de sa main, l'a frottée et embrassée, puis s'est essuyé le visage avec en disant : « *Une pomme qui a touché la main de celui qui a touché la main du Prophète* ﷺ ». Signalons que ce *Sanad* est authentique (*Sahîh*) et que ce hadith est une preuve tangile répondant à ceux qui limite le *Tabarrouk* seulement à la personne du **Prophète** ﷺ.

• أخبرنا القاضي أبو عبد الله الحسين بن علي بن محمد الصيمري قال أنبأنا عمر بن إبراهيم قال نبأنا علي بن ميمون قال: سمعت الشافعي يقول: إني لأتبرك بأبي حنيفة وأجيء إلى قبره في كل يوم يعني زائراً فإذا عرضت لي حاجة صليت ركعتين وجئت إلى قبره وسألت الله تعالى الحاجة عنده فما تبعد عني حتى تقضى ومقبرة عبد الله بن مالك دفن بها خلق كثير من الفقهاء والمحدثين والزهاد والصالحين وتعرف بالمالكية ومقبرة باب البردان فيها أيضاً جماعة من أهل الفضل وعند المصلي المرسوم بصلاة العيد كان قبره يعرف بقبر النذور ويقال إن المدفون فيه رجل من ولد علي بن أبي طالب رضي الله عنه يتبرك الناس بزيارته ويقصده ذو الحاجة منهم لقضاء حاجته.

### **L' imam ach-Châfi'î faisait le *Tabarrouk* avec l'Imam Aboû Hanîfa**

L' imam ach-Châfi'î faisait le *Tabarrouk* par la valeur de l'Imam Aboû Hanîfa - qu'Allah les agrée tous les deux! L' imam ach-Châfi'î a dit que, lorsqu'il avait besoin de quelque chose, il faisait deux *Rak'a*, puis se rendait sur la tombe de l'Imam Aboû Hanîfa et il y faisait un *Dou'â*<sup>74</sup>.

### **LE GRAND HÂFIZ HAMBALITE IBN AL-JAWZÎ**

#### **• Un grand savant est guéri par la baraka de la tombe de *Sayyidouna al-Husayn* :**

Le grand imam hanbalite **Ibn al-Jawzi**, dans un de ses grands ouvrages intitulé *al-Mountadam* nous a rapporté que le grand savant **Aboû Mouhammad al-Khawwas al-Khaldi** a été atteint d'une maladie similaire à la gale avec plein de boutons partout, qui est appelée en arabe "*al-Jarab*" (الجرب). Il a rapporté qu'il est allé sur la tombe de *Sayyidouna al-Husayn*, qu'il a pris de la terre de sa tombe et s'est essuyé avec pour en avoir la baraka. Il a dit que lorsqu'il s'était réveillé après avoir dormi légèrement, toute sa maladie avait disparu<sup>75</sup>.

#### **• Ibn al-Jawzi raconte la baraka de la plume de l'imam Ahmad :**

Le grand imam hanbalite **Ibn al-Jawzi**, dans son célèbre ouvrage sur l'imam **Ahmad ibn Hanbal**, raconte la Baraka de sa plume avec laquelle il a écrit des milliers de hadiths du **Prophète ﷺ**. **Ibn al-Jawzi** a dit, en rapportant cette histoire par **al-Khallal** le grand Cheikh hanbalite, qu'un des élèves de **Ahmad ibn Hanbal**, à savoir **Aboû Tâlib 'Alî bnou Ahmad**, a cassé sa plume au moment où l'imam **Ahmad** lui dictait des hadiths.

<sup>74</sup> *Ta'rikh Baghdâd* de **al-Khatîb al-Baghdâdi**, volume 1, p.123.

<sup>75</sup> *al-Mountadam*, tome 5, page 346, ج 5/346 - المنتظم لابن الجوزي

Alors l'imam **Ahmad** lui a donné une de ses plumes pour écrire; cet élève profita de l'occasion et rentra chez lui pour dire à son père qu'il avait ramené la plume de l'imam **Ahmad**. Son père ordonna à son serviteur de l'enfoncer dans le palmier en espérant qu'il donne des dattes et il affirma que le palmier donna ces fruits.

Comment peut-on encore oser nier le *Tabarrouk* avec les *Sâlihîn* (les gens pieux) et avec leurs objets, surtout quand il s'agit d'un objet qui a servi à écrire des milliers de hadiths du **Prophète** ﷺ ?

**Ibn al-Jawzi** rapporte, au passage, quelques prodiges de l'imam **Ahmad**. Il est certain que si c'était un soufi qui les avait racontés, on aurait dit de lui que il était un menteur:

1 - L'imam **Ahmad** chassa des fourmis de sa maison juste avec des *Dou'â'*.

2- Un de ses proches qui avait une hémorragie, a failli mourir à cause de son sang qui ne cessait de couler. L'imam **Ahmad** juste avec le *Dou'â'* en bougeant son doigt a arrêté le sang.

3- Une femme envoya son fils à l'imam **Ahmad** pour lui demander de lui faire des *Dou'â'*, car cela fait plus de 20 ans qu'elle n'a pas marché. L'imam **Ahmad** dit à son fils: "*Dis à ta maman que c'est à elle de nous faire des Dou'â'*".

Une fois le fils sorti de la maison de l'imam **Ahmad**, ce dernier lui fit des *Dou'â'*. Arrivé chez lui, il trouva sa mère qui marcha pour lui ouvrir la porte et qui lui dit: "*Mon fils, je suis guérie*".

- **La Baraka d'Ibn Taymiyya rapportée par ses élèves**

1) La Baraka d'Ibn Taymiyya rapportée par son élève **al-Bazzar**

قال تلميذ ابن تيمية عمر بن علي البزار في كتابه الأعلام العلية في مناقب ابن تيمية الجزء 1،  
صفحة 39 :

(فقل ان يراه احد ممن له بصيرة الا وانكب على يديه يقبلهما حتى انه كان اذا راه ارباب المعاش يتخطون من حوائتهم للسلام عليه والتبرك به وهو مع هذا يعطي كلا منهم نصيبا وافرا من السلام وغيره  
وإذا رأى منكرا في طريقه ازاله..) اهـ



'Amrou Bnou 'Alî al-Bazzar, le célèbre élève d'Ibn Taymiyya, dit dans son ouvrage *al-a'âm al-'aliyya fî manâqib Ibn Taymiyya* (tome 1 page 39) en parlant de son Cheikh : *"Il est rare que quelqu'un faisant partie de ceux qui ont un bon fond ne le voit sans qu'il se penche sur ses mains pour les embrasser. Les commerçants aussi traversent la rue pour lui dire le Salâm et pour faire le Tabarruk avec sa personne. Lui, dans tous les cas, il donne à tout le monde sa part de Salâm ainsi que d'autres choses; et s'il voit un mounkar (un obstacle) dans la rue, il l'enlève."*

## 2) La Baraka d'Ibn Taymiyya rapportée par son célèbre élève al-Hâfiz Ibn Kathîr

و قال ابن كثير في البداية و النهاية عند كلامه عن ابن تيمية نقلا عن الشيخ علم الدين البرزالي  
14/135

(حضر جمع كثير إلى القلعة وأذن لهم في الدخول عليه وجلس جماعة عنده قبل الغسل وقرأوا القرآن وتبركوا برويته وتقبيله ثم انصرفوا ثم حضر جماعة من النساء ففعلن مثل ذلك ثم انصرفن واقتصرن على من يغسله فلما فرغ من غسله اخرج ثم اجتمع الخلق بالقلعة والطريق إلى الجامع). اهـ

(وشرب جماعة الماء الذي فضل من غسله واقتسم جماعة بقية السدر الذي غسل به ودفع في الخيط الذي كان فيه الزئبق الذي كان في عنقه بسبب القمل مائة وخمسون درهما وقيل إن الطاقية التي كانت على رأسه دفع فيها خمسمائة درهما وحصل في الجنابة ضجيج وبكاء كثير). اهـ

Le célèbre élève d'Ibn Taymiyya, al-Hâfiz Ibn Kathîr, nous a rapporté dans son ouvrage *al-Bidâya wa an-Nihâya* (tome 14, page 135) les évènements suivants à la mort d'Ibn Taymiyya que lui a rapporté le grand Cheikh 'Ilm ad-Dîn al-Barzâli :

*"Beaucoup de gens s'étaient rassemblés dans la citadelle. On leur donna l'autorisation de rentrer le voir. Un premier groupe s'est assis à côté de sa dépouille avant de le laver. Ils ont lu le Coran, ont eu la Baraka en le voyant et en l'embrassant. Puis, ils sont partis. Après quoi, un groupe de femmes est entré. Elles ont fait la même chose puis sont parties. Ensuite, il ne restait plus que les gens qui l'ont lavé. Une fois, la toilette mortuaire terminée, ils ont sorti le corps. La foule rassemblée dans la citadelle prit alors le chemin de la mosquée."*

"Un groupe a bu l'eau qui restait de sa toilette, d'autres se sont partagés ce qui restait comme eau. D'autres encore ont payé 150 dirhams pour se procurer le fil et le mercure qu'il attachait autour de son cou pour éviter les poux. En ce qui concerne la chachiya qu'il mettait sur sa tête, on a payé 500 dirhams pour se la procurer et on a assisté aussi à un grand bruit et à des pleurs."

On cite tous ces exemples pour que les gens cessent d'accuser à tort et à travers leurs frères de *Bid'a* ou de menteurs, sans science et sans vérifier. Certes, les menteurs existent mais il faut prendre garde à ne pas généraliser, car notre *Oumma* a beaucoup de saints qui ont beaucoup de prodiges très connus.

وَعِنْدَنَا أَنَّ الدُّعَاءَ يَنْفَعُ      كَمَا مِنَ الْقُرْآنِ وَعَدًّا يُسْمَعُ -84

Notre position est que le *Dou 'â'* est bénéfique

Comme le Coran en fait une promesse entendue.

### Commentaire

#### • Vers 84

**Définition:** le *Dou 'â'* (الدُّعَاءُ) est une demande pleine d'humilité (التَّضَرُّعُ), adressée à Allah (عَزَّ وَجَلَّ).

**Modalité :** pour faire un *Dou 'â'*, il est recommandé de faire ses ablutions au préalable puis une prière (obligatoire ou surérogatoire), enfin lever les paumes des mains vers le haut. Il est conseillé d'adopter une attitude sincère qui s'appelle le repentir (التَّوْبَةُ). On commence d'abord par louer et glorifier Allah ( صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ), ensuite on prie sur le **Prophète** ( صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ), prière qu'on répètera au milieu et à la fin du *Dou 'â'*. Enfin, on adresse sa demande à Allah.

On peut demander ce que l'on veut tant que ce n'est pas un mal, car, dans ce cas, c'est *Harâm*, sauf si on est victime d'une injustice. Le **Prophète** ( صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ) l'a fait une fois contre six Qouraychites qui périrent à *Ouhoud*.

On peut faire *Dou‘â* pour toute personne, même pour les morts. Mais si le mort n'est pas musulman, on doit réciter le verset suivant:

إِن تَعَذَّبْتَهُمْ فَإِنَّهُمْ عِبَادُكَ وَإِن تَغْفِرَ لَهُمْ فَإِنَّكَ أَنْتَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ

**Sourate 5 – al-Mâ'ida-** verset 118 :

**« Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage ».**

On peut également faire des *Dou‘â* pour demander la conversion d'une personne, car le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) le fit à la faveur de *Sayyidouna ‘Oumar* (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ). Il avait fait ce *Dou‘â*:

اللَّهُمَّ أَعِزَّ الْإِسْلَامَ بِأَحَدِ الْعُمَرَيْنِ

**« O mon Dieu! Renforce l'islam avec l'un des deux Omar ! »**

Il pensait à *‘Oumar bnou l-Khattâb* ou à *‘Oumar bnou l-Hâkim*, surnommé *Abou Jahl* par le **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ).

Allah exauce qui Il veut pour ce qu'Il veut. Il peut exaucer le *Dou‘â* d'un *Kâfir* même s'il s'adresse à l'encontre d'un musulman, si ce dernier a commis une injustice envers ce *Kâfir*. **L'imam Ahmad** rapporte ce hadith du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) qui a dit: « L'opprimé qui fait un *Dou‘â* contre son oppresseur, peut être exaucé par Allah, même si le demandeur est un *Kâfir* ».

La sagesse invite le musulman à se placer au dessus des querelles et des choses futiles. Interrogée sur le comportement du **Prophète** (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ), Aïcha (رَضِيَ اللهُ عَنْهَا) répondit: « C'était un *Coran* marchant au milieu des *Hommes* ». Un musulman donne ce dont il est rempli. S'il est rempli de sagesse, il la répandra autour de lui et, s'il est rongé par la colère, celle-ci gagnera ceux qui lui nuisent.

Allah incite les croyants à Le supplier en lui adressant des *Dou‘â* comme dans les versets suivants:

وَقَالَ رَبُّكُمْ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي

سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ ﴿١٠﴾

**Sourate 40- Ghâfir-** verset 60 :

**« Votre Seigneur dit: "Implorez-Moi et Je vous exaucerai ! Ceux qui dédaignent de M'adorer entreront dans la géhenne avilis ».**

وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِي عَنِّي فَإِنِّي قَرِيبٌ أُجِيبُ دَعْوَةَ الدَّاعِ إِذَا دَعَانِ  
 فَلْيَسْتَجِيبُوا لِي وَلْيُؤْمِنُوا بِي لَعَلَّهُمْ يَرْشُدُونَ ﴿١٨٦﴾

**Sourate 2-al-Baqara- verset 186:**

**« Lorsque Mes serviteurs t'interrogent sur Moi [dis-leur que] Je suis tout proche, [que] J'exauce le vœu de celui qui M'implore quand il Me supplie. Qu'ils répondent donc à Mon appel et aient foi en Moi pour être bien guidés ».**

Quelles sont les conditions requises pour qu'Allah exauce un *Dou‘â’* ?

- Ne consommer que du *Halâl* et ne pas toucher au *Harâm* : qu'il s'agisse de sa nourriture, de ses vêtements ou de tous les actes de la vie quotidienne.
- Avoir la certitude qu'Allah va exaucer le *Dou‘â’*.
- Etre concentré au moment du *Dou‘â’*
- Faire un *Dou‘â’* qui n'est pas *Harâm*, comme demander de couper une relation entre des proches ou faire perdre des biens qu'Allah a accordés à une personne...
- Ne pas demander une chose impossible, parce que c'est impoli et irrespectueux vis-à-vis des lois d'Allah, sauf en cas d'extrême nécessité.

Les moments où il est très recommandé de faire le *Dou‘â’* sont le dernier tiers de la nuit, à l'aube, le 9<sup>ème</sup> jour de *Dhou al-Hijja* à *‘Arafa*, le vendredi...

Les moments propice à l'exaucement des *Dou‘â’*:

- pendant le *Soujoûd*
- juste après l'*adhân* et l'*Iqâma*
- après le *Woudou‘*
- après la *Salât*

La réponse d'Allah peut se produire de différentes façons :

- Allah exauce rapidement le *Dou‘â’*.
- Allah retarde l'exaucement du *Dou‘â’* pour une raison connue de Lui seul.
- Allah exauce par une autre voie, car celle-ci contient un bien, alors que le *Dou‘â’* était nuisible ou mauvais pour le demandeur, ainsi que le dit Allah dans le Coran:

وَعَسَىٰ أَنْ تَكْرَهُوا شَيْئًا  
 وَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ وَعَسَىٰ أَنْ تُحِبُّوا شَيْئًا وَهُوَ شَرٌّ لَّكُمْ وَاللَّهُ يَعْلَمُ  
 وَأَنْتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿٢١٦﴾

**Sourate 2-al-Baqara- verset 216 : « Il se peut que vous détestiez une chose alors qu'elle est un bien pour vous, comme il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle est un mal pour vous. C'est Allah qui sait et vous qui ne savez pas ! »**

- Le *Dou'â'* a un moindre avantage par rapport à ce qu'Allah veut donner à Son serviteur. Aussi l'exauce-t-Il par une voie différente parce que celle-ci renferme un plus grand bien que celui contenu dans son *Dou'â'*.

Remarque:

- Connaître Allah, c'est être attentif aux signes qu'Il nous fait dans la vie quotidienne.
- Il est autorisé d'avoir recours au *Tawassoul* pendant un *Dou'â'*. On ne demande pas au saint, mais on demande à Allah par le mérite et la valeur de ce saint qu'il a auprès de Lui.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Cours n°23 de Croyance du 19 Chawwâl 1429**  
 (19/10/2008)

بِكُلِّ عَبْدٍ حَافِظُونَ وَكُلُّوا      وَكَاتِبُونَ خَيْرَةً لَّنْ يُهْمَلُوا -85

85) A chaque serviteur, des Anges gardiens désignés  
 Et des Scribes choisis qui n'omettent rien,

مِنْ أَمْرِهِ شَيْئًا فَعَلْ وَلَوْ ذَهْلٌ      حَتَّى الْأَنْبِيَاءِ فِي الْمَرَضِ كَمَا نُقِلَ -86

86) Aucun acte, fût-il inconscient,  
 Pas même le cri plaintif dans la maladie, comme cela a été transmis.

## Commentaire

- Vers 85 - 86

Ces vers renvoient explicitement aux versets coraniques suivants:

وَإِنَّ عَلَيْكُمْ لَحَافِظِينَ ﴿١٠﴾ كِرَامًا كَاتِبِينَ ﴿١١﴾ يَعْلَمُونَ مَا تَفْعَلُونَ ﴿١٢﴾

*« Alors que veillent sur vous des gardiens, de nobles scribes, qui savent ce que vous faites »*

(Sourate 82- *al-Infitâr*- versets 10-12)

Les Anges ont tous été créés de lumière. En effet, d'après 'Ā'icha (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا), **le Prophète** ﷺ a dit : « *Les Anges ont été créés de lumière, les Jinn ont été créés d'un feu sans fumée et Adam a été créé de ce qui vous a été décrit* » (rapporté par **al-Boukhârî** et **Moulim**).

Ils ne désobéissent jamais à Allah. Ils ne mangent pas et ne boivent pas. Ils ne se reproduisent pas non pas. Ils ne dorment pas. Parmi eux, il y a ceux qui se prosternent (*Soujoûd*), ceux qui s'inclinent (*Roukoû'*), ceux qui glorifient Allah (*Tasbîh*) sans jamais éprouver de fatigue ni de lassitude.

75 000 ou 100 000 nouveaux Anges naissent chaque jour. Selon un hadith, il n'existe pas un seul empan sur la terre et dans les cieux qui ne soit pas occupé par un Ange.

Croire en l'existence des Anges est le deuxième des six piliers de la foi. Allah rappelle la foi dans les Anges à maintes reprises dans le Coran comme dans le verset suivant :

عَامِنَ الرَّسُولَ بِمَا أُنزِلَ إِلَيْهِ مِنْ رَبِّهِ وَالْمُؤْمِنُونَ كُلٌّ آمَنَ بِاللَّهِ  
وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِنْ رُسُلِهِ

*« Le Messager a cru en ce qui lui a été révélé par son Seigneur, ainsi que les croyants: tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers ».*

(Sourate 2- *al-Baqara*- verset 285)

### **Les Anges gardiens (الْحَفَظَةُ = *al-Hafazha*)**

De la même façon que les Hommes, les Djinns ont des Anges gardiens qui les protègent du mal et des démons (humains ou Djinns). En revanche, les Anges n'en ont pas. Cette protection fait partie du *Qadar*, parce qu'elle rentre dans ce qu'Allah a voulu.

Plus le serviteur est proche d'Allah, plus il dégage une lumière que les Anges protègent pour le récompenser de son adoration.

لَهُ مُعَقِّبَاتٌ مِنْ بَيْنِ يَدَيْهِ وَمِنْ خَلْفِهِ يَحْفَظُونَهُ مِنْ أَمْرِ اللَّهِ

« [L'Homme] a par-devant lui et par-derrière lui des Anges qui se relaient et qui veillent sur lui par ordre d'Allah ».

(Sourate 13- *ar-Ra'd* – verset 11)

Il y a débat sur le nombre des Anges gardiens assignés à l'Homme, aucun avis n'est retenu. Ils entrent aux toilettes, car ils restent en permanence avec leur "protégé" de sa naissance à sa mort.

L'imam **as-Souyoufî** (m.911H=1505) a rapporté dans son Tafsîr<sup>76</sup> un hadith dans lequel *Sayyidouna 'Outhmân* interrogea le **Prophète** ﷺ sur le nombre des Anges gardiens; il lui répondit : « *A chaque homme sont assignés 10 Anges la nuit et 10 le jour, un à droite, un autre à gauche, deux devant lui, deux derrière lui, un au dessus de sa tête (qui a pour tâche de l'élever si le serviteur est modeste et de le rabaisser s'il est orgueilleux), deux autres devant ses lèvres (qui ont l'unique rôle de noter les prières sur le Prophète ﷺ) et le dixième le protège quand il dort la bouche ouverte d'un éventuel ver ou serpent (al-Hayya = الحَيَّةُ)* ». Mais dans d'autres versions, ils seraient vingt.

Le grand savant malikite **al-Abî** (الأبي), commentateur du *Sahîh Mouslim*, a rapporté une parole de **Ibn 'Atiyya** (m. 542H=1147), grand *faqîh* et linguiste, dans son *Tafsîr*<sup>77</sup>, qui dit que leur nombre est de 400 depuis que le serviteur est dans le ventre de sa mère jusqu'à sa mort.

#### Règles élémentaires de bienséance vis-à-vis des Anges:

- On salue les Anges quand on rentre chez soi.
- On reste propre pour toujours sentir bon, car les Anges aiment les bonnes odeurs.
- On ne reste pas nu par respect pour eux.

#### **Les Scribes** (*al-Kâtiboûn* = الكَاتِبُونَ)

Deux Scribes sont assignés à chaque Homme et chaque Djinn, l'un placé à droite et l'autre à gauche. Ils ont été choisis pour écrire les bonnes et les mauvaises actions. Tous les deux s'appellent *Raqîb 'Atîd* (رَقِيبٌ عَتِيدٌ) ainsi qu'ils sont cités dans le Coran:

<sup>76</sup> *Ad-Dourr al-Manthour fî l-Tafsîr al-Ma'thoûr* (الدرّ المنثور في التفسير المأثور) = « Les perles disséminées dans le commentaire rapporté »

<sup>77</sup> *Tafsîr al-Qour'ân al-Karîm al-Mouharrar al-Wajîz* (تفسير القرآن الكريم المحرر الوجيز)



مَا يَلْفِظُ مِنْ قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ ﴿١٨﴾

« Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur (Raqîb) prêt à l'inscrire »

(Sourate 50- Qâf- verset 18)

Raqîb signifie « guetteur, observateur, vigile, gardien, inspecteur, surveillant »<sup>78</sup>. 'Atîd veut dire « prêt, préparé, appareillé, arrangé, apprêté, qui doit arriver, en attente, prêt à servir »<sup>79</sup>. L'imam **al-Bayjoûrî** donne le sens de « Protecteur présent » (*Hâfiz Hâdir* = حافظ حاضر).

Lorsqu'un serviteur d'Allah meurt en croyant, les Scribes font du *Dhikr* sur sa tombe jusqu'au Jour du Jugement dernier à titre d'aumône (*Şadaqa*) pour lui et cela lui est inscrit sur son registre. Mais s'il meurt en mécréant, ils le maudissent jusqu'au jour de la Résurrection.

C'est le Scribe de droite qui commande celui de gauche. Il peut lui demander d'attendre que le serviteur se repente avant d'écrire sa faute, auquel cas il ne l'écrira pas. Le premier consigne les bonnes actions (*al-Hasanât* = الحسنات) accomplies par le serviteur, le second les mauvaises (*as-Sayyi'ât* = السيئات). Ils n'écrivent pas les actes rentrant dans la catégorie juridique du *Moubâh* (permis). En revanche, ils inscrivent tous ses actes bons et mauvais qu'ils soient volontaires ou non, qu'il en ait eu l'intention ou non, qu'il en soit responsable ou non, qu'il était inconscient ou non au moment des faits.

Ils écrivent également tous ses gémissements. Il est à noter que tous les hommes sur la terre gémissent de la même façon quelque soit leur langue. *Ah* ou *Ouh* (أه) est en effet un *Dhikr* qui soulage l'homme de la douleur dans la maladie ou quand il pleure par dévotion. Le Coran rappelle que *Sayyiduna Ibrâhîm* (عليه السلام) gémissait par dévotion :

إِنَّ إِبْرَاهِيمَ لَأَوَّاهٌ حَلِيمٌ ﴿١١٤﴾

**Sourate 9- at-Tawba- verset 114:**

« Abraham gémissait (*Awwâh*) beaucoup (quand il implorait), était très longanime ».

Remarque: dans son *Tafsîr*, **Ibn Kathîr**, l'élève d'**Ibn Taymiyya**, propose parmi les sens de la racine du mot *Awwâh* (أَوَّاهٌ), "celui dont le cœur est empli de crainte à l'égard d'Allah, celui qui a le cœur sensible et enclin au *Dhikr*, celui qui fait beaucoup d'*Istighfâr*". Il nous rapporte également selon **Chou'ba** (شُعْبَةَ) le dire d'**Aboû Yoûnous al-Bâhilî** (أَبُو يُونُسَ الْبَاهِلِيِّ): « J'ai entendu à la Mecque un homme d'origine byzantine (connu pour rapporter généralement d'**Aboû Dharr al-Ghifârî**) dire :

<sup>78</sup> Gloton Maurice, *Une approche du Coran par la grammaire et le lexique*, Albouraq, 2002, p.413.

<sup>79</sup> Id. p. 538.

*J'ai vu un homme en train de faire le Tawâf et qui disait dans son Dou'â' : Oûh Oûh (أوه). Et cela a été rapporté au **Prophète** ﷺ qui a dit : "Il est Awwâh".*

***Abou Yoûnous al-Bâhilî** a ajouté: « Une fois alors que j'étais sorti la nuit, j'ai trouvé le **Prophète** ﷺ muni d'une lampe en train d'enterrer cet homme (qui faisait ce Dhikr) ». **Ibn Kathîr** ajoute que ce hadîth est rapporté par **at-Tabarî**.*

Le célèbre exégète tunisien **at-Tâhar ibn 'Achoûr** (m. 1393H=1973) a expliqué, à propos de ce verset, que le mot *Awwâh* avait plusieurs sens dont *al-Istighfâr*. Le fait que *Awwâh* est considéré comme un *Dhikr* a été rapporté par de nombreux exégètes qui ont commenté ce verset, parmi lesquels entre autres **as-Samarkandî** (m. 373H= 982), **Ibn 'Atiyya** (m. 542H=1147), **Ibn al-Jawzî** (m. 597H=1200), **al-Mâwardî** (m. 450H=1058), **al-Baghawî** (m. 510H=1116), **Ibn 'Abd as-Salâm** (m.660H= 1261) surnommé le « Sultan des Oulémas », **al-Khâzin** (m. 741H=1340), **as-Souyoûtî** (m. 911H=1505) et **Ibn 'Ajîba** (m. 1266H=1849).

L'imam **al-Bayjoûri** affirme qu'il est rapporté qu'*Ah* est un nom d'Allah et qu'il ne faut pas dire *Akh* (أخ) quand on est malade car c'est un nom du Diable.

L'imam **Mâlik**, quant à lui, s'est appuyé sur le verset 18 de la sourate *Qâf*, pour dire que les Scribes écrivaient tout, même les gémissements mais pas les bâillements ni les éternuements :

مَا يَلْفِظُ مِنْ قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ ﴿١٨﴾

**« Il ne prononce pas un mot sans que soit près de lui un observateur prêt [à le noter] »**

(Sourate 50- *Qâf*- Verset 18)

Ils écrivent sur une feuille avec un calame sans qu'on sache exactement comment. Chacun a sa feuille et les deux seront rassemblées en une seule pour constituer le rôle (rouleau) qui sera remis au serviteur le Jour du Jugement dernier. Ils sont placés respectivement à droite et à gauche du serviteur. Ils se déplacent avec lui quand il marche et restent près de lui quand il dort. Mais ils ne sont pas assis sur ses épaules.

A la différence des Anges gardiens, les Scribes quittent le serviteur dans 3 situations :

- les toilettes
- les relations conjugales
- la douche ou le bain

## Les différentes catégories d'AnGES

- les Porteurs du Trône (*Hamalat al-'Arch* = حَمَلَةُ الْعَرْشِ) : ils ne portent pas Allah, mais c'est Allah qui les porte, car Allah est le Tout-puissant. Il n'est pas au-dessus du Trône au sens propre mais au sens figuré, c'est-à-dire par sa Puissance et Sa Domination de toute chose. Allah a spécifié qu'Il est au-dessus du Trône, car ce dernier est la plus grande créature qui soit. Il est donc interdit d'attribuer à Allah un endroit, car Il est comme Il était avant la création du monde, c'est-à-dire sans endroit.

الَّذِينَ يَحْمِلُونَ الْعَرْشَ وَمَنْ حَوْلَهُ يُسَبِّحُونَ بِحَمْدِ رَبِّهِمْ وَيُؤْمِنُونَ  
بِهِ وَيَسْتَغْفِرُونَ لِلَّذِينَ آمَنُوا رَبَّنَا وَسِعْتَ كُلَّ شَيْءٍ رَحْمَةً وَعِلْمًا  
فَاغْفِرْ لِلَّذِينَ تَابُوا وَاتَّبَعُوا سَبِيلَكَ وَقِهِمْ عَذَابَ الْجَحِيمِ ﴿٧﴾

*« Ceux (les Anges) qui portent le Trône et ceux qui l'entourent célèbrent les louanges de leur Seigneur, croient en Lui et implorent le pardon pour ceux qui croient: "Seigneur! Tu étends sur toute chose Ta miséricorde et Ta science. Pardonne donc à ceux qui se repentent et suivent Ton chemin et protège-les du châtimeut de l'Enfer ».*

(Sourate 40- Ghâfir- Verset 7)

- les Messagers de la Révélation (*Rousoul al-Wahy* = رُسُلُ الْوَحْيِ), leur chef est **Gabriel** (*Djibrâ'îl* = جِبْرَائِيل)
- Les Distributeurs des biens alloués à chacun: leur chef est **Michel** (*Mikâ'îl*).

مَنْ كَانَ عَدُوًّا لِلَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَرُسُلِهِ وَجِبْرِيلَ وَمِيكَالَ  
فَإِنَّ اللَّهَ عَدُوٌّ لِلْكَافِرِينَ ﴿٩٨﴾

*« (Dis:) "Quiconque se déclare ennemi d'Allah, de Ses anges, de Ses messagers, de Gabriel et de Michel [aura Allah pour ennemi]. Allah est l'ennemi des mécréants". »*

(Sourate 2- al-Baqara- verset 98)

- les Scribes (*al-Kataba* = الْكُتَّابَةُ)
- les Anges gardiens (*al-Hafaza* = الْحَفَظَةُ)
- les Preneurs des âmes, leur chef est **l'Ange de la mort** (*Malak al-Mawt* = مَلَكُ الْمَوْتِ)

﴿قُلْ يَتَوَفَّكُم مَّلَكُ الْمَوْتِ الَّذِي وُكِّلَ بِكُمْ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّكُمْ  
تُرْجَعُونَ﴾

« Dis: "L'Ange de la mort, chargé de vous, vous fera mourir. Ensuite, vous serez ramenés vers Votre Seigneur". »  
(Sourate 32- *as-Sajda*- verset 11)

- Les Gardiens du Paradis: leur chef est **Ridwân** (رضوان)
- Les Gardiens de l'Enfer: leur chef est **Mâlik** (مالك)  
وَنَادُوا يَدْمِيلُكَ لِيَتَقَضَّ عَلَيْنَا رَبُّكَ قَالَ إِنَّكُمْ مَّرْكُثُونَ

« Ils crieront: "Ô Mâlik! Que ton Seigneur nous achève!" Il dira: "En vérité, vous êtes pour y demeurer (éternellement)!"  
(Sourate 43- *az-Zoukhrouf* - Verset 77)

- Les deux Anges questionneurs (*Malakay as-Sou'âl* = ملكي السؤال): ils s'appellent *Mouunkir* et *Nakîr* (مُنْكَرٌ وَنَكِيرٌ) et soumettent trois questions au mort dans sa tombe:
  1. Qui est ton Seigneur? (مَنْ رَبُّكَ؟)
  2. Quelle est ta religion? (مَا دِينُكَ؟)
  3. Que dis-tu du Messager qui vous a été envoyé?  
(مَآذَا تَقُولُ فِي الرَّسُولِ الَّذِي بُعِثَ إِلَيْكُمْ؟)
- Les Anges assignés aux vents, aux tremblements de terre, aux pluies...

Selon **as-Souyoûtî**, il est non seulement possible de voir **le Prophète** ﷺ, mais il est aussi possible de voir un Ange tel qu'il est ou sous l'apparence humaine. C'est un prodige réservé aux saints. Par exemple, Marie vit **Gabriel** sous des traits humains:

﴿فَأَرْسَلْنَا إِلَيْهَا رُوحَنَا فَتَمَثَّلَ لَهَا بَشَرًا سَوِيًّا﴾

« Nous lui envoyâmes Notre Esprit (Gabriel), qui se présenta à elle sous la forme d'un Homme parfait » (Sourate 19- *Maryam*- Verset 17)

Des Anges se présentèrent également sous l'apparence humaine à **Sayyidouna Ibrâhîm** pour lui annoncer la naissance d'**Ishâq**, et à **Lout** (sur eux la Paix!) pour lui ordonner de quitter la ville qui allait être détruite:

هَلْ أَتَاكَ حَدِيثٌ ضَعِيفٌ إِتْرَاهِيمَ الْمُكْرَمِينَ ﴿٢٤﴾ إِذْ دَخَلُوا عَلَيْهِ فَقَالُوا  
 سَلَامًا قَالَ سَلَامٌ قَوْمٌ مُنْكَرُونَ ﴿٢٥﴾ فَرَاغَ إِلَىٰ أَهْلِهِ فَجَاءَ بِعِجْلٍ سَمِينٍ  
 ﴿٢٦﴾ فَقَرَّبَهُ إِلَيْهِمْ قَالَ أَلَا تَأْكُلُونَ ﴿٢٧﴾ فَأَوْجَسَ مِنْهُمْ خِيفَةً قَالُوا لَا  
 تَخَفْ وَبَشِّرُوهُ بِنِعْلَمٍ عَلِيمٍ ﴿٢٨﴾ فَأَقْبَلَتْ أُمُّرَأْتُهُ فِي صَرَّةٍ فَصَكَّتْ  
 وَجْهَهَا وَقَالَتْ عَجُوزٌ عَقِيمٌ ﴿٢٩﴾ قَالُوا كَذَلِكَ قَالَ رَبُّكَ إِنَّهُ  
 هُوَ الْحَكِيمُ الْعَلِيمُ ﴿٣٠﴾ ﴿٣١﴾ قَالُوا فَمَا خَطْبُكُمْ أَيُّهَا الْمُرْسَلُونَ ﴿٣٢﴾

قَالُوا إِنَّا أُرْسِلْنَا إِلَىٰ قَوْمٍ مُّجْرِمِينَ ﴿٣٣﴾ لِنُرْسِلَ عَلَيْهِمْ حِجَارَةً مِّن طِينٍ  
 ﴿٣٤﴾ مُّسَوِّمَةً عِنْدَ رَبِّكَ لِلْمُسْرِفِينَ ﴿٣٥﴾ فَأَخْرَجْنَا مَن كَانَ فِيهَا مِّنَ  
 الْمُؤْمِنِينَ ﴿٣٦﴾ فَمَا وَجَدْنَا فِيهَا غَيْرَ بَيْتٍ مِّنَ الْمُسْلِمِينَ ﴿٣٧﴾ وَتَرَكْنَا  
 فِيهَا آيَةً لِلَّذِينَ يَخَافُونَ الْعَذَابَ الْأَلِيمَ ﴿٣٨﴾

« T'est- il parvenu le récit des visiteurs honorables d'Abraham? (24) Quand ils entrèrent chez lui et dirent: "Paix!", il (leur) dit: "Paix, visiteurs inconnus" (25). Puis il alla discrètement à sa famille et apporta un veau gras (26). Ensuite il l'approcha d'eux... "Ne mangez- vous pas?" dit- il (27). Il ressentit alors de la peur vis-à-vis d'eux. Ils dirent: "N'aie pas peur". Et ils lui annoncèrent (la naissance) d'un garçon plein de savoir (28). Alors sa femme s'avança en criant, se frappa le visage et dit: "Une vieille femme stérile..." (29) Ils dirent: "Ainsi a dit ton Seigneur. C'est Lui vraiment le Sage, l'Omniscient" (30). Alors (Abraham) dit: "Quelle est donc votre mission, ô envoyés?" (31) Ils dirent: "Nous avons été envoyés vers des gens criminels (32), pour lancer sur eux des pierres de glaise (33), marquées auprès de ton Seigneur à l' intention des outranciers" (34). Nous en fîmes sortir alors ce qu'il y avait comme croyants (35), mais Nous n'y trouvâmes qu'une seule maison de gens soumis (celle de Loth) (36). Et Nous y laissâmes un signe pour ceux qui redoutent le douloureux châtement (37) ».

(Sourate 51 – adh-Dhâriyât- versets 24/37)

Il est autorisé de recourir au *Dou 'â* de protection des Anges en demandant à Allah d'envoyer un Ange qui nous défende et nous protège. Il existe des témoignages de gens qui les ont vus.

L'on peut aussi demander la protection ou le secours (الاستغاثة) aux *Ahl Allah* (أهل الله) qui sont les Bien-aimés d'Allah (*al-Awliyâ'* = الأَوْلِيَاءُ) mais dans la mesure du possible, c'est-à-dire pour tout ce qui concerne les choses d'ici-bas que l'Homme peut faire. Cela ne concerne pas les choses dont Allah n'a pas délégué le commandement à l'Homme telle que la mort, la vie, la guidance (*al-Houdâ* = الهدى), la subsistance (*ar-Rizq* = الرِّزْقُ)...

A propos de *Hâroût* et *Mâroût*, il n'est pas garanti que les récits les concernant soient authentiques. Pour autant, il est rapporté qu'il s'agissait de deux Anges qu'Allah a rendus humains pour les éprouver, car ils critiquaient les Hommes.

En les rendant humains, Allah leur a enlevé leur infaillibilité. Ils avaient alors la possibilité de pécher. Et le péché qu'ils commirent fut d'enseigner la sorcellerie aux Hommes. On rapporte que c'est là l'origine de la sorcellerie dans l'humanité. Mais il existe un autre avis qui dit que ces Anges ont enseigné aux Hommes la sorcellerie pour mieux s'en préserver. Aussi certains sont tombés dans le péché en la pratiquant tandis que d'autres se sont préservés de cette tentation (*al-Fitna*=الْفِتْنَةُ) comme le précise bien le verset coranique suivant :

وَأَتَّبَعُوا مَا تَتْلُوا الشَّيَاطِينُ عَلَىٰ مُلْكِ سُلَيْمَانَ ۗ وَمَا كَفَرَ سُلَيْمَانُ وَلَٰكِنَّ  
 الشَّيَاطِينَ كَفَرُوا يُعَلِّمُونَ النَّاسَ السِّحْرَ ۖ وَمَا أُنزِلَ عَلَى الْمَلَائِكَةِ بِبَابِلَ  
 هَرُوتَ وَمَـرُوتَ ۖ وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّى يَقُولَا إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ  
 فَلَا تَكْفُرْ ۗ فَيَتَعَلَّمُونَ مِنْهُمَا مَا يُفَرِّقُونَ بِهِ بَيْنَ الْمَرْءِ وَزَوْجِهِ ۗ  
 وَمَا هُمْ بِضَارِّينَ بِهِ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ ۗ وَيَتَعَلَّمُونَ مَا يَضُرُّهُمْ  
 وَلَا يَنْفَعُهُمْ ۗ وَلَقَدْ عَلِمُوا لَمَنِ اشْتَرَاهُ مَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ خَلْقٍ

وَلْيَبْئَسَ مَا شَرَوْا بِهِ أَنفُسَهُمْ لَوْ كَانُوا يَعْلَمُونَ ﴿١٠٢﴾

*« Et ils suivirent ce que les démons racontaient sur le règne de Salomon. Or, Salomon n'a jamais été mécréant mais bien plutôt les démons: ils enseignaient aux gens la sorcellerie ainsi que ce qui fut révélé aux deux anges Hârôût et Mârôût, à Babylone; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord: "Nous ne sommes que des tentateurs. Ne sois pas mécréant !"; ils apprirent auprès d'eux ce qui semait la désunion entre l'homme et son épouse. Or ils étaient incapables de nuire à quelqu'un sans la permission d'Allah. Les gens s'initiaient à ce qui leur nuisait et ne pouvait leur être utile. Ils savaient, très certainement, que celui qui acquiert (ce pouvoir) n'aura aucune part de bonheur dans la vie dernière. Combien est détestable ce pour quoi ils ont vendu leurs âmes! Si [seulement] ils savaient! »*

(Sourate 2- *al-Baqara* – verset 102)

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Cours n°24 de Croyance du 3 Dhoû l-Qi'da 1429**  
(2/11/2008)

- |  |   |
|--|---|
| <b>87-</b> فَحَاسِبِ النَّفْسَ وَقَلِّلْ الْأَمَلَا<br>فَرُبَّ مَنْ جَدَّ لِأَمْرٍ وَصَلَا         | <b>88-</b> وَوَأَجِبْ إِيْمَانُنَا بِالْمَوْتِ<br>وَيَقْبِضُ الرُّوحَ رَسُولُ الْمَوْتِ   |
| 87) Juge-toi toi-même et réduis tes espoirs !<br>Car celui qui s'évertue à une chose, l'obtiendra. | 88) Nous devons croire en la mort,<br>Et que c'est l'Ange de la mort qui recueille l'âme. |

**Commentaire**

• **Vers 87**

Le musulman se demande des comptes à lui-même et ne remet pas les choses au lendemain. Ainsi il n'attend pas d'être riche pour dépenser ses biens pour l'amour d'Allah. Le musulman profite du temps présent pour bien agir, car le temps passé est irrécupérable. L'imam **ach-Châfi'î** disait : « *J'ai appris des soufis la phrase suivante : Le temps est semblable à une épée, si tu ne le coupes pas, c'est lui qui te coupera* » ,

'**Abdallah Ibn 'Oumar** رضي الله عنه a dit : « **L'Envoyé d'Allah** ﷺ me passa la main sur les épaules et me dit : « *Sois dans cette vie ici-bas comme un étranger ou un voyageur en transit! Et compte-toi déjà parmi les gens de la tombe !* » (Rapporté par **al-Boukhârî**, hadith n°6416).

'**Abdallah Ibn 'Oumar** رضي الله عنه répétait souvent: « *Quand tu passes ta journée jusqu'au soir, n'attends pas le lendemain; et quand tu te réveilles le matin, n'attends pas le soir; profite de ta santé avant ta maladie et de ta vie avant ta mort (pour accomplir les bonnes œuvres)* » (rapporté par **al-Boukhârî**, après le hadith n°6416).

Un bon musulman devrait être toujours comme les grands maîtres soufis qui sont toujours prêts à quitter ce monde, et ce à n'importe quel moment, si tant et si bien qu'ils ont déjà fait leur testament (*al-Waçiyya* = الوصية) sur une simple feuille comme le recommande la Charia. Ils n'attendent pas d'avoir 80 ans.



2<sup>ème</sup> hémistiche : Celui qui se prend en charge, qui décide de faire quelque chose, y arrivera en accord avec les lois (*as-Sounan* = السُّنَنُ) d'Allah. Celui qui va contre Ses lois, a perdu d'avance. Allah a créé des lois dans cet univers, qu'elles soient physiques, économiques ou sociales, que nous devons respecter si nous voulons atteindre le but que nous nous fixons. Et contredire Ses lois conduit inévitablement à une impasse.

- Vers 88

L'athée est incapable de répondre à la question suivante: « *Comment expliquer que l'un est mort tandis que l'autre est vivant ?* » car il ne croit pas en l'Au-delà où vont les âmes après la mort. Et donc il est incapable d'expliquer le secret de la vie qui est l'âme (الروح).

La mort est le passage d'un monde à l'autre. Il existe trois mondes:

- Le monde ici-bas: *ad-Dounyâ* = الدُّنْيَا
- Le monde intermédiaire (dans la tombe): '*Alâm al-Barzakh* = عَالَمُ الْبَرْزَخِ
- Le monde de l'au-delà après la Résurrection: *al-Akhira* = الْآخِرَةُ

إِنَّكَ مَيِّتٌ وَإِنَّهُمْ مَيِّتُونَ

« *En vérité, tu mourras et ils mourront (eux aussi)* »

(Sourate 39 – *az-Zoumar*-verset 30)

كُلُّ نَفْسٍ ذَائِقَةُ الْمَوْتِ وَإِنَّمَا تُوَفَّقُونَ أُجُورَكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ

« *Toute âme goûtera la mort, mais vous ne recevrez votre exacte rétribution que le jour de la Résurrection* »

(Sourate 3 – *Âl 'Imrân*- verset 185)

Les prophètes, les saints et les martyrs sont vivants jusqu'au Jour dernier. En effet, **l'Envoyé d'Allah** ﷺ a dit: « *Quand vous me saluez, Allah me rend mon âme pour que je puisse vous rendre le salut* » (Rapporté par **Abou Dâwoûd** dans ses *Sounan* hadith n°2041, par **l'imam Ahmad** dans son *Mousnad* hadith n°10828, par **al-Bayhaqî** dans ses *Sounan* hadith n°1050, par **at-Tabarâni** dans son *Mou'jam* hadith n°3092, par **an-Nawawi** dans ses *Adhkâr* et par **Ibn Kathîr** dans son *Tafsîr*).

Allah dit également :

وَلَا تَقُولُوا لِمَن يُقْتَلُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَمْوَاتٌ بَلْ أَحْيَاءٌ وَلَٰكِن

لَّا تَشْعُرُونَ ﴿١٥٤﴾

« *Ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah: "ils sont morts".  
Ils sont vivants, au contraire, mais vous ne vous en rendez pas compte* »  
(Sourate 3 – *al-Baqara*- verset 154)

Dans la tombe, les mécréants ont un châtement et sont punis jusqu'au jour du Jugement dernier. Ils voient le châtement qui les attend ce jour-là. Du coup, ils demandent à Allah de le retarder. Les croyants, quant à eux, reçoivent une récompense et voient celle qui les attend. Puis ils s'endorment jusqu'au jour de la Résurrection. A leur réveil, ils penseront n'avoir dormi qu'une journée.

Les morts entendent les *Dou 'â* dans la tombe.

### L'âme (*ar-Roûh* = الروح)

Dans ce vers, l'âme est ici synonyme d'esprit et non d'égo. Allah a dit :

وَيَسْأَلُونَكَ عَنِ الرُّوحِ قُلِ الرُّوحُ مِنْ أَمْرِ رَبِّي وَمَا أُوتِيتُمْ مِنَ الْعِلْمِ إِلَّا

قَلِيلًا ﴿٨٥﴾

« *Ils t'interrogent sur l'âme (ar-Roûh) - Dis: "L'âme est une affaire de mon Seigneur et vous n'avez reçu que peu de science* »

(Sourate 17 – *al-Isrâ'*- verset 85)

Mis à l'épreuve par les juifs qui l'interrogèrent sur l'âme, **l'Envoyé d'Allah** ﷺ connaissait la réponse. Mais Allah lui révéla ce verset pour que sa réponse soit conforme à ce que les juifs en attendaient et qui figure dans leurs Ecritures afin de prouver la véracité de sa prophétie.

Selon l'imam **al-Bayjoûrî**, l'âme est, aux yeux des sunnites, une chose légère et subtile (*Latîf* = لَطِيفٌ). Elle siège dans le corps comme la sève dans l'arbre. Elle est donc partout dans le corps. Si un membre du corps est coupé, elle se rétracte et se concentre dans le reste du corps. Selon l'avis de l'imam **an-Nawâwî**, le siège central de l'âme est le tronc et la tête. Elle n'est pas contenue dans le cœur.

Le Jinn vit beaucoup plus longtemps que l'Homme. Il peut vivre plusieurs siècles. Légalement, il est responsable (*Moukallaf* = مُكَلَّفٌ) dès sa naissance. L'Ange de la mort prend aussi l'âme des Jinns et des animaux. A la fin des temps, il prendra également celle des Anges et la sienne. En effet, Allah dit le Coran:

« *Chacun ici-bas est pour périr* » (Sourate 55- *ar-Rahmân*- verset 26)

Bien que toutes ces créatures aient une âme, seuls les Hommes et les Jinns seront jugés.

**L'Ange de la mort** (*Malak al-Mawt* = مَلَكُ الْمَوْتِ)

(litt. Le messenger de la mort). Il s'appelle *Azrâ'il* (Azraël), ce qui signifie le serviteur du Contraignant ('*Abd al-Jabbâr* = عَبْدُ الْجَبَّارِ). Toutefois, son nom ne fait pas consensus. Il est assisté de subordonnés aussi nombreux que les gens qui meurent et qui prennent l'âme des mourants sur son ordre.

Selon un hadith rapporté par 'Abdallah Ibnou Mas'oud et Ibn 'Abbâs (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا), *Sayyidouna Ibrâhîm* (عَلَيْهِ السَّلَامُ) a parlé avec l'Ange de la mort :

« *Comment prends-tu les âmes des mécréants? lui demanda-t-il.*

- *Ô Ibrâhîm, jamais tu ne le supporteras, lui répondit l'Ange de la mort.*
- *Mais si, je le supporterai, insista Ibrâhîm.*
- *Tourne-toi sur le côté! lui ordonna-t-il et il se transforma. En se retournant, Ibrâhîm vit alors un homme noir et ténébreux. Sa tête était grande et du feu jaillissait de sa bouche. A sa vue, Ibrâhîm s'évanouit tellement il faisait peur. A son réveil, l'ange de la mort avait repris sa première apparence; Ibrâhîm lui dit alors :*
- *Ô Ange de la mort ! Ce que subit le mécréant fait tellement peur que cela lui suffit comme châtimement. Montre-moi à présent comment tu prends l'âme des croyants !*
- *Retourne-toi! lui dit-il et il changea d'apparence. Lorsqu'Ibrâhîm se retourna, il vit alors un très beau jeune homme parfumé et tout de blanc vêtu. Il dit :*
- *Ô Ange de la mort ! Ce que le croyant voit au moment de sa mort est si merveilleux que cela lui suffit comme récompense »<sup>80</sup>.*

<sup>80</sup> Ce hadith est rapporté par **as-Souyoûtî** dans son ouvrage intitulé « L'ouverture des poitrines par l'exposé sur les morts et les tombes »

(*Charh as-Soudour bi Charh Hâli al-Mawtâ wa l-Qoubour*) = (شرح الصدور. بشرح حال الموتى و القبور)

L'Ange de la mort est évoqué dans les versets suivants :

﴿قُلْ يَتَوَفَّنَا مَلَكُ الْمَوْتِ الَّذِي وُكِّلَ بِكُمْ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّكُمْ  
تُرْجَعُونَ﴾ (11)

«Dis: L'Ange de la mort, chargé de vous, vous fera trépasser et vous  
retournerez ensuite à Votre Seigneur » (Sourate 32- *as-Sajda*- verset 11)

﴿إِذَا جَاءَ أَحَدَكُمُ الْمَوْتُ تَوَفَّتْهُ رُسُلُنَا وَهُمْ لَا يُفْرِطُونَ﴾ (11)

« Lorsque la mort atteint l'un de vous, Nos messagers (les Anges) reçoivent  
son âme sans aucune négligence » (Sourate 6- *al-An'âm*- verset 61)

﴿اللَّهُ يَتَوَفَّى الْأَنْفُسَ حِينَ مَوْتِهَا وَالَّتِي لَمْ تَمُتْ فِي مَنَابِعِهَا  
فَيُمْسِكُ الَّتِي قَضَىٰ عَلَيْهَا الْمَوْتَ وَيُرْسِلُ الْأُخْرَىٰ إِلَىٰ أَجَلٍ مُّسَمًّى إِنَّ  
فِي ذَٰلِكَ لَآيَاتٍ لِّقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ﴾ (61)

«Allah reçoit les âmes à l'heure du trépas ainsi que celles qui ne meurent pas  
au cours de leur sommeil. Il retient celles dont Il a décrété la mort et relâche  
les autres jusqu'au terme fixé. Il y a certainement là des preuves pour des  
gens qui réfléchissent »

(Sourate 39 – *az-Zoumar*-verset 42)

Ce hadith est rapporté par **as-Souyoûfi** dans son ouvrage intitulé « L'ouverture  
des poitrines par l'exposé sur les morts et les tombes »

(*Charh as-Soudûr bi Charh Hâli al-Mawtâ wa l-Qouboûr*) = شرح الصدور  
بشرح حال الموتى و القبور